

Le journal DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Vol. 09 | AUTOMNE 2020 | 6.00 €

**ENTRETIEN
EXCLUSIF**

JEAN-BAPTISTE
LEMOYNE

«Aux côtés
des Français
de l'étranger»

**FRANCK
RIESTER**

«Ayez l'esprit
de conquête!»

La croisade pour l'emploi en Europe!

Les meilleures
destinations
pour travailler
et entreprendre

**PÔLE EMPLOI
INTERNATIONAL**

Maintenir le lien

CCI FI

Au plus près des
entreprises françaises
à l'étranger

**PROTECTION
SOCIALE**

La CFE lance une
assurance Covid-19

ERASMUS +

Des solutions
à la carte



FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER
.FR

M 02525 - 9 - F: 6,00 € - RD



COMMERCE INTERNATIONAL : LES NOUVEAUX AMBASSADEURS

Sur 110 pays, où la société exportatrice de vins Georges Dubœuf réalise plus de 75% de son chiffre d'affaire, le Canada représente un marché essentiel, qui se développe vite avec une évolution des règles et des tendances très dynamique. Il était donc fondamental d'avoir une présence sur place pour comprendre ces changements et aller chercher des relais de croissance. Une présence hors normes...

Laurent Gamonet, responsable commercial et lui-même ancien V.I.E, explique les apports du dispositif pour son entreprise, qui a déjà eu recours à une douzaine de volontaires depuis les années 2000. « Nous considérons les V.I.E comme des ressources uniques, qui travaillent au sein des équipes de nos agents de représentation, sachant que nous n'avons pas de filiale et de cadre de la société qui les dirige sur place.

Nos V.I.E doivent être capables d'endosser un rôle fondamental de représentation commerciale, mais aussi de mener une mission de terrain très stratégique, puisqu'ils représentent les yeux de la société sur des marchés à fort potentiel et permettent ainsi d'en

avoir une vision beaucoup plus précise. S'agissant du Canada, nous avons besoin d'une expertise plus spécifique de l'Ontario, d'où la mise en place d'une V.I.E à Toronto ».

Pour Laurent Gamonet, si les V.I.E ont un bel avenir dans son entreprise, c'est aussi parce que ces profils jeunes incarnent et véhiculent parfaitement les valeurs culturelles et régionales de convivialité, d'amitié, de partage, essentielles dans le commerce du vin, un produit de consommation à part. « La formule V.I.E est amenée à perdurer pour notre société, à nous de savoir l'adapter en termes d'attributions, de localisation... Nos futurs volontaires pourraient avoir à gérer une zone et des budgets encore plus importants ».



Laurent Gamonet,
Area Export Manager
pour les Vins Georges
Dubœuf

« ÊTRE POLYVALENT ET S'ADAPTER AU TERRAIN, C'EST LE MINIMUM POUR UN V.I.E ! »

« À vrai dire, je suis tombée sur l'offre par hasard... Elle proposait le poste que je convoitais depuis mes études en commercialisation internationale du vin et œnologie. Et il m'attendait là... Enfin presque, nous étions 600 sur le coup » nous dit Manon tout en humilité.

« Ma fonction de brand ambassador, à la fois commerciale et marketing, consiste à redynamiser l'image de la marque et ses ventes auprès du réseau CHR (monopole d'importation provinciale) et des particuliers sur l'Ontario. J'ai dû apprendre à découvrir un nouveau

marché, une nouvelle culture de travail, animer des événements, former des équipes. Pas le choix... il fallait gagner en autonomie et me former à la prospection en plus du reste. Un poste très exigeant, qui a ajouté une réelle polyvalence à mon cursus. Mon avenir... Quelques mois que j'y réfléchis. C'est flou, j'ai eu des propositions mais rien n'est décidé pour le moment ». Et elle ajoute, mesurant à peine la portée de son discours : « des portes sont ouvertes un peu partout dans le monde ».

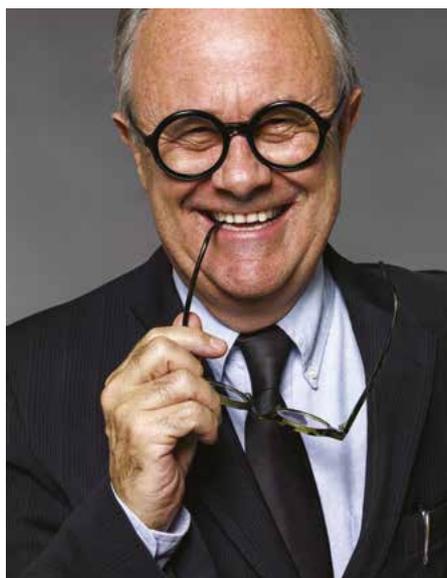


Manon Flores,
Brand ambassador,
Représentante
commerciale
sur tout l'Ontario

ÉDITO

Aujourd'hui et demain

Cette nouvelle édition du *Journal des Français de l'étranger* vous propose son grand dossier consacré à l'emploi en Europe. Étrange idée, diront les esprits chagrins, à l'heure où la pandémie est omniprésente dans les esprits, malheureusement aussi parfois dans les corps, et dont les conséquences ne cessent d'éroder l'activité économique du Vieux Continent. Pourtant, nous sommes convaincus que le moment est au contraire propice à la construction de votre projet de mobilité internationale. Toute entreprise solide nécessite des informations, comme celles que nous partageons avec vous, et suppose un temps de préparation que la période actuelle permet. Certes, les économies européennes sont aujourd'hui très affectées et l'emploi forcément pénalisé. Mais comme un effet mécanique, le premier rebond de croissance au sortir de cette crise – que l'on peut raisonnablement espérer dans quelques mois – passera par de nouvelles opportunités professionnelles. Et dans cet accès à l'emploi, celles et ceux qui auront le goût



© Stéphanie de Bourgies

de l'international partiront avec une longueur d'avance. Autre vertu, cette envie de projection va à rebours du funeste climat d'inhibition actuel et signe la volonté d'avancer, de résister. Nous aussi, tentons de résister. Avec cette publication trimestrielle qui continue d'honorer sa périodicité contre vents et marées. Avec notre site internet devenu l'espace de référence pour nos compatriotes de l'étranger et pour celles et ceux qui aspirent à le devenir. Pour autant, cette période est difficile et notre titre,

pour continuer d'exister, a toujours besoin d'être soutenu. C'est ici l'occasion de remercier encore tous les partenaires qui nous accompagnent et nous font confiance. Et plus que jamais, c'est aussi pour nous l'envie de se projeter comme dans ce Salon virtuel de la mobilité internationale des expatriés que nous organiserons avec de nombreux partenaires institutionnels et privés dès l'année prochaine. Car aujourd'hui, c'est déjà demain.

Jean-Pierre Pont

Retrouvez-nous sur notre site et abonnez-vous à notre newsletter gratuite :
www.francaisaletranger.fr

**Le journal
DES FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER**

Français à l'étranger
est édité par TDME,
18 bis, rue Henri-Barbusse,
75005 Paris.

SAS au capital de 1.000 €.
RCS Paris 798 269 726.

Numéro de commission
paritaire : 0520 I 93671.

Directeur de la publication :
Jean-Pierre Pont
jeanpierrepont@gmail.com
Tél. : 07.71.70.78.54.

Rédacteurs : Pénélope
Bacle, Didier Bras, Frédéric
Laloux, Bastien Lespert,
Antoine Maffray, Grégoire
Mandy, Jean-Pierre Pont.

Secrétariat de rédaction :
Didier Bras.

**Direction artistique
et maquette :**
Grand National Studio.

Graphiste web :
Chine Benoît.

Responsable réseaux sociaux :
Prune Pont-Benoît.

Photo de couverture :
© WAYHOME studio /
Shutterstock.com
Impression : CEE.

Retrouvez-nous
sur internet :
www.francaisaletranger.fr

 **FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER
.FR**



37

© Melinda Nagy



18

© Irina Stepanikova



28

© Yuganov Konstantin

06 Le grand entretien

Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger

08 International

Franck Riester, ministre délégué en charge du Commerce extérieur

10 Formation

Erasmus + : une organisation plus souple

12 Éducation

Une rentrée hors norme pour les lycées français de l'étranger

16 Coopération

Un nouveau départ pour la Mission laïque

18 Enseignement à distance

Le CNED, fil d'Ariane dans l'après-crise

20 Emploi

Florence Dumontier, Pôle emploi International

22 Commission européenne

Comment se porte l'emploi en Europe ?

24 Réseau solidaire

Les CCI au chevet des entreprises françaises à l'étranger

26 Volontariat international

Les entreprises toujours dans l'attente

28 Couverture sociale

- La CFE au centre de la mobilité internationale
- Cleiss : le relais d'information incontournable

32 Retraite à l'étranger

- La CNAV à vos côtés
- Salariés expatriés et retraite complémentaires

34 Français du monde

La chronique de France Info

37 La croisade pour l'emploi en Europe

Vos meilleurs partenaires !

L'application Journal des français à l'étranger.

Préparer un BTS avec le Covid

Étudier à l'étranger est le privilège d'un petit nombre de Français. Mais tout a été possible. Le collège de France de Madrid est un exemple. Il accueille des étudiants français depuis des décennies. Ils y ont préparé des diplômes de BTS, de DUT et de licences. Le collège de France de Madrid est un établissement de l'État. Il est géré par le CNED (Centre national de l'éducation à distance).

Disponible sur **App Store**

DISPONIBLE SUR **Google play**



CRYSTAL FINANCE

Conseil patrimonial international

Clientèle privée & non-résidente

www.crystal-finance.com

Contactez-nous directement au :



+33 4 67 04 66 36

contact@groupe-crystal.com

LE GRAND ENTRETIEN

«Je veux assurer aux communautés françaises qu'on a été, on est et on sera à leurs côtés»

Entrepreneurs, santé, aide sociale, enseignement, passeports... Cinq mois après l'annonce du plan d'aide aux Français de l'étranger, Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, dresse le bilan de l'action du gouvernement. L'intégralité de cet entretien est à retrouver sur notre site internet*.



▲ Le ministre lors de notre entretien.

Vous avez mis en place un budget de 20 millions d'euros pour le suivi sanitaire, quelle a été la répartition de ces dépenses ?

Jean-Baptiste Lemoyne : Nous avons souhaité, avec le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, mettre en place un grand plan de soutien massif aux communautés françaises établies hors de France parce qu'elles ont été les premières frappées par la crise du Covid-19. Je rappelle que nous avons notamment évacué un certain nombre de nos compatriotes établis à Wuhan courant janvier. Beaucoup de communautés sont encore exposées à ce risque. Cela a donc représenté un important travail, avec effectivement, à la clé, un certain nombre de dispositifs et de financements.

Concernant la santé, nous avons mis en place un soutien de l'ordre de 20 millions d'euros qui permet de couvrir plusieurs types d'aides, d'une part la mise en place de télé-médecine, l'acheminement de médicaments, là où il est compliqué de se réapprovisionner, et surtout la mise en place de deux avions disponibles 24 heures sur 24 à la main du Quai d'Orsay pour pouvoir procéder à des évacuations

sanitaires le cas échéant. Plus d'une trentaine de cas graves ont ainsi été évacués. Nous avons également demandé à chacun de nos ambassadeurs, dans un certain nombre de pays sensibles, de préparer des plans « santé » pour s'assurer que tous les paramètres étaient bien pris en compte et que nous pouvions apporter un appui à nos communautés. [...]

La Caisse des Français à l'étranger (CFE) a monté un produit de protection sociale spécial Covid. Nous nous sommes rendu compte que, pour des problèmes de communication, ce produit n'a obtenu que très peu de souscripteurs. Pourquoi le ministère des Affaires étrangères ne travaille-t-il pas davantage avec la CFE ?

J.-B. L. : Il s'agit d'un très bon produit et nous nous réjouissons que la CFE ait pu le proposer. Vous savez d'ailleurs que nous subventionnons la CFE, au titre de la catégorie aidée destinés à nos compatriotes dans les situations les plus précaires. Néanmoins ce type d'assurances est proposé dans un cadre concurrentiel et c'est pourquoi nous ne pouvons pas intervenir dans le marketing ou dans la promotion. [...]

Mais dans ces 20 millions d'euros, ne pourriez-vous pas fournir cette assurance Covid à certains Français dans le besoin, qui ne sont pas assurés et qui ont vraiment des problèmes sociaux ?

J.-B. L. : Encore une fois il revient aux Français de faire ces démarches. [...] Je tiens à ajouter qu'il y a d'autres dispositifs mis en place pour aider les plus précaires de nos concitoyens qui sont établis hors de France avec une aide sociale. Cette aide sociale a connu un certain nombre d'assouplissements. Je suis très attaché au retour d'expérience et nous avons pu assouplir les premiers critères au fur et à mesure pour toucher un plus grand nombre de personnes. Ces critères avaient été définis, je précise, en interministériel. C'est vrai qu'il y avait un certain nombre de verrous qui avaient été mis, notamment, un peu à la demande de Bercy. Désormais, ces aides sociales peuvent se monter, par exemple, à 150 euros par adulte et 100 euros par enfant. Quand vous prenez une famille avec un couple et deux enfants, cette aide peut monter à 500 euros. Pour certains pays ce n'était pas rien. [...]

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) a été critiquée ces derniers mois, notamment par des familles qui ont l'impression que le poids des dépenses pèsent sur elles et qu'elles manquent de consultations, que répondriez-vous à ces familles ?

J.-B. L. : Nous avons cherché là aussi à intervenir en aidant les familles françaises d'une part et en aidant les établissements pour qu'ils puissent eux-mêmes aider les familles étrangères. Vous le savez, deux tiers des élèves dans le réseau sont étrangers, c'est ce qui fait toute l'influence de ce réseau. Nous avons donc été au rendez-vous pour les familles françaises avec 50 millions d'euros de bourses supplémentaires.

D'ores et déjà, les premières commissions de bourses qui se sont tenues montrent que nous avons intégralement consommé l'enveloppe 2020 qui s'établissait à un peu plus de 100 millions d'euros. Par conséquent nous aurons vraiment besoin d'aller piocher dans ces 50 millions d'euros supplémentaires pour assurer les révisions de quotité lors des deuxièmes commissions qui se tiendront au mois de décembre. [...]

Des milliers de Français se sont retrouvés sans pièce d'identité en raison de l'engorgement des consulats. Il semblerait qu'il y ait des discussions pour réaliser des adaptations réglementaires afin de faciliter l'obtention des pièces d'identité, mais aussi pour la simplification des procédures pour les certificats de vie, les actes notariés. Tout cela va-t-il être prolongé et amélioré ?

J.-B. L. : Nous avons continué à délivrer des passeports. Mais un certain nombre d'effectifs des consulats étaient eux-mêmes frappés par les législations nationales, les interdictions de se déplacer, les confinements, etc. Pour les passeports par exemple, nous avons pris en charge ceux qui avaient besoin de passeports pour la mobilité. Il ne s'agissait pas d'avoir un passeport pour avoir un passeport, mais parce que les personnes avaient besoin de cette pièce d'identité, peut-être pour d'autres raisons. Nous avons donc dû cibler. Mais je peux vous dire que les consulats, les postes, ont été mobilisés tout au long de la crise. [...]

En ce qui concerne les entrepreneurs français à l'étranger, nous avons interrogé votre collègue Franck Riester qui n'a pas évoqué pour le moment de dispositif financier d'aide pour l'ensemble des entrepreneurs dans le monde, sauf en Afrique à travers Proparco, la filiale de l'AFD. Y a-t-il d'autres projets en cours de discussion ?

J.-B. L. : C'est vrai qu'il y a tout ce travail autour des outils que peut mettre en place Proparco en Afrique. Mais je pense qu'il faut qu'on aille au-delà. La réponse est aussi à apporter à des entrepreneurs, qui, par exemple, permettent à un flux significatif de produits ou de services français de s'exporter, pour les aider à pérenniser leur activité. Je m'en suis entretenu d'ailleurs il y a quelques jours avec les CCEF, avec leur président Alain Bentéjac. Je vais plaider auprès de la BPI et du Trésor pour que nous travaillions sur un dispositif qui soit un peu le pendant du prêt garanti par l'Etat (PGE), obtenu par les entreprises françaises. [...]



▲ Jean-Baptiste Lemoigne.

© DR / Nathalie Fontis

**« LA RÉPONSE EST
AUSSI À APPORTER AUX
ENTREPRENEURS POUR
LES AIDER À PÉRENNISER
LEUR ACTIVITÉ. »**

JEAN-BAPTISTE LEMOYNE

Vous avez assisté à l'Assemblée des Français de l'étranger qui s'est tenue du 5 au 9 octobre. Il s'agit de la dernière session avant les élections consulaires de 2021. Ces élections sont quand même très peu connues, même auprès des Français de l'étranger. Comment renforcer leur notoriété ?

J.-B. L. : [...] Grâce à vous, je suis persuadé qu'ils vont en entendre parler ! Mais, avec Laurence Haguenaer, la directrice des Français à l'étranger, nous avons également souhaité mettre en place une campagne de communication pour sensibiliser les Français à l'importance de vote et aux modalités d'exercice de ce vote, parce qu'ils vont pouvoir aussi voter par internet. C'est une modalité qui peut faciliter la participation au vote. Cela a représenté un important travail depuis plusieurs années de proposer à nouveau cette modalité. J'espère que les Français de l'étranger s'en empareront. [...]

La crise perdure. Ne craignez-vous pas un retour massif de Français de l'étranger, hors Europe. Et êtes-vous prêt, à travers France Horizon, à les accueillir en cas de prolongation de cette crise ?

J.-B. L. : Certains Français ont dû revenir. Je pense à certains jeunes qui étaient en programmes-vacances-travail (PVT) en Australie, en Nouvelle-Zélande, certains expatriés dont les familles sont rentrées. Pour autant, je crois que la grande majorité de la communauté française est restée attachée à son lieu de résidence et nous avons tout fait pour que, justement, ils puissent être accompagnés dans ce cadre là. Mais il est vrai que les CCEF me faisaient état de certains entrepreneurs qui décidaient de rentrer, si je puis dire, à la maison. Naturellement, ils seront toujours la bienvenue pour entreprendre ici. Mais je crois que lorsqu'on s'est projeté à l'étranger, on a un ADN un peu particulier, et je pense que le goût du départ reviendra à nouveau assez vite. Les circonstances que nous vivons sont cependant exceptionnelles et nous pouvons comprendre que certains fassent ce choix-là. Maintenant je veux assurer aux communautés françaises qu'on a été, on est et on sera à leurs côtés. Il n'y a pas d'ambiguïté de ce point de vue-là.

* www.francaisletranger.fr

INTERNATIONAL

« Ayez l'esprit de conquête ! »

Franck Riester, ministre délégué en charge du Commerce extérieur, détaille les points saillants du nouveau plan de relance gouvernemental, qui passe notamment par un renforcement des moyens du Volontariat international en entreprise (V.I.E), et revient sur les difficultés rencontrées actuellement par les entrepreneurs français à l'étranger.



Vous avez présenté en septembre un plan de relance destiné à aider les entreprises à l'export. Quelles sont les principales mesures de ce plan qui concerne les Français vivant hors de nos frontières ou ceux qui souhaitent partir à l'étranger ?

Franck Riester : Nous avons conçu le volet export de France Relance avant tout comme une boîte à outils à l'usage des entreprises exportatrices et de celles qui souhaitent le devenir. Nous voulons notamment financer davantage de missions de Volontariats en entreprise (V.I.E) afin de renforcer la mobilité internationale de notre jeunesse.

Pourquoi avoir choisi de miser sur ce dispositif spécifique ?

F.R. : Parce que le V.I.E est un passeport pour l'embauche ! En 2019, 92% des volontaires avaient trouvé un emploi. Nous savons que les jeunes vont être les premiers touchés par la crise économique et sociale. Nous financerons donc 3 000 V.I.E supplémentaires, via un « chèque V.I.E » de 5 000 euros qui sera versé aux PME et ETI bénéficiaires. Le Premier ministre a été très clair : aucun jeune ne

doit être laissé sans solution. C'est pourquoi nous voulons également diversifier le profil des volontaires.

La question de la mobilité des jeunes face à la crise est très problématique, d'autres initiatives à leur égard sont-elles envisagées ?

F.R. : La situation sanitaire mondiale est encore très évolutive et le dialogue se poursuit avec tous nos partenaires pour permettre à nouveau progressivement les déplacements internationaux. Pour que les étudiants étrangers puissent revenir en France, le gouvernement a mis en place un laissez-passer spécifique. Les demandes doivent être adressées à nos consulats.

Vous avez chargé les ambassadeurs de France « de faire remonter les spécificités de chaque plan de relance en Europe ». Des informations « sectorielles et par pays » seront ainsi regroupées sur un site internet. Quand ce site sera-t-il mis en ligne ?

F.R. : Nous travaillons avec Business France pour pouvoir déployer cette nouvelle offre dès cet automne sur le

site de la Team France Export. Elle intégrera également des informations pertinentes sur les marchés internationaux.

Via cette mesure, vous semblez vous concentrer tout particulièrement sur l'export en Europe. Ce choix est-il dû aux restrictions liées à la crise sanitaire et/ou à une volonté stratégique plus profonde ?

F.R. : Nous soutenons l'export en permettant à nos entreprises de se projeter dans le monde entier. Bien sûr, se déployer en Europe favorise la résilience : les échanges intra-européens ont mieux résisté à la crise et redémarré plus vite que les échanges internationaux. Nous devons aussi exploiter au maximum les potentialités du marché intérieur. C'est notre meilleur atout dans la compétition mondiale, ainsi qu'un vrai levier de puissance dans les négociations commerciales. Mais nos actions vont au-delà. À chaque entreprise de définir, avec l'aide des acteurs de la Team France Export, quel marché elle doit conquérir et comment.

Un amendement a été promulgué en juillet pour aider les entreprises en Afrique via des prêts octroyés par Proparco, filiale de l'Agence française de développement (AFD). Quelles sont les modalités d'octroi de ces prêts et combien d'entreprises vont être aidées grâce à ce dispositif ?

F.R. : Le dispositif « Choose Africa Resilience » de Proparco prévoit 160 millions d'euros de garanties d'Etat pour mobiliser plus de 500 millions d'euros de soutien financier aux entrepreneurs français et africains du continent. Une partie des financements transitera par des institutions bancaires et de micro-finance pour aider au maximum les TPE-PME. Les modalités d'octroi sont en cours de finalisation avec l'AFD. Ces financements devraient être déployés dans une première série de pays africains d'ici la fin de l'année.



Quid des entreprises dans le reste du monde ? Où en sont les discussions entre Bercy et le Quai d'Orsay pour mettre en place un plan de soutien spécifique pour les entrepreneurs français à l'étranger en difficulté ?

F.R.: Nos ambassadeurs et les services économiques régionaux sont particulièrement attentifs aux remontées sur la situation des entreprises établies à l'étranger, fondées ou détenues par des ressortissants français, en s'appuyant notamment sur le dispositif d'appui aux entreprises à l'étranger (CCEF, Business France, chambres de commerce françaises à l'étranger). Les EFE bénéficient notamment de notre appui diplomatique pour les soutenir dans leurs démarches auprès des autorités locales.

Par ailleurs, comme vous le savez, Jean-Yves Le Drian et Jean Baptiste Lemoyne ont annoncé en avril un plan de soutien massif aux Français de l'étranger, et donc aux entrepreneurs et à leurs familles. Il mobilise 200 millions d'euros, avec trois volets : apporter un soutien médical à nos compatriotes dans certains pays, soutenir les familles ayant

**« JE TIENS À SALUER
L'ACTION DES CCI FI ET
LEUR MOBILISATION
PENDANT LA CRISE. »**

FRANK RIESTER

des enfants scolarisés dans le réseau des établissements de l'enseignement français et aider nos compatriotes en situation de détresse sociale.

Face à l'ampleur de la crise, une aide ou des subventions sont-elles prévues pour accompagner les chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger qui sont affectées par la crise ?

F.R.: Je tiens à saluer l'action des CCI FI et leur mobilisation pendant la crise. Les prestations des CCI FI seront éligibles au « Chèque Relance Export », qui financera 50% des frais de prospection de nos PME et ETI. Les CCI FI ont par ailleurs accès au dispositif de soutien au tissu associatif des Français de l'étranger.

Dans le contexte actuel, quels conseils donneriez-vous aujourd'hui aux entrepreneurs qui envisagent de se lancer à l'international ?

F.R.: Ayez l'esprit de conquête! 66% des entreprises considèrent que le choix de l'internationalisation est un choix gagnant pour sortir de la crise. Le commerce mondial redémarre, c'est le moment de se projeter à nouveau: il reste d'importants gisements de croissance en Europe, en Afrique et en Asie notamment. Vous pourrez vous appuyer sur la Team France Export, pleinement mobilisée en ce sens.

Quels conseils donneriez-vous par ailleurs aux nombreux entrepreneurs français à l'étranger, très en difficultés, qui aujourd'hui envisagent d'arrêter leur activité et de rentrer en France ?

F.R.: Tenez bon! Vous êtes les ambassadeurs de nos savoir-faire, des atouts de notre pays et de la richesse de nos territoires. Nous avons pleinement conscience des difficultés que vous traversez actuellement, et nous travaillons directement avec chacun de nos partenaires pour les résoudre. ♦



Photos © DR

▲ Jeunes apprentis en Erasmus en Grèce et leur accompagnateur de l'IFAC-CAF de Brest.



FORMATION

Erasmus + : une organisation plus souple

Cours à distance, séjours reportés ou annulés : les modalités varient pour les étudiants, apprentis ou demandeurs d'emploi qui devaient partir en Erasmus +. Dans le contexte inédit de l'épidémie de Covid-19, les établissements s'adaptent et proposent des solutions plus que jamais à la carte.

Dans un contexte sanitaire qui demeure incertain, la situation varie en fonction de la durée des mobilités face au désistement de certains partenaires (en Allemagne et en Irlande notamment...) ou à la fermeture de certains pays (Hongrie...). Chaque établissement décide de l'organisation de ses mobilités et travaille avec ses partenaires pour trouver la solution la plus adaptée. Grâce aux dispositions prises par la Commission européenne dès le printemps, le programme Erasmus+ offre plus de flexibilité avec notamment la prise en charge des frais non prévus (quarantaine, retour anticipé,

annulation...) ou la possibilité de reporter certaines mobilités.

De plus, les mobilités peuvent désormais inclure un volet virtuel (ou hybride) qui permet de se préparer à un séjour physique à l'étranger, de travailler certaines matières chez soi et de maintenir une activité en cas d'isolement imposé à l'étranger.

Les établissements mettent en place des solutions de maintien d'activité, y compris avec les entreprises étrangères qui accueillent des stagiaires Erasmus+. Un suivi personnalisé est assuré concernant la vie sur place (logements supplémentaires pour la distanciation sociale, cours de langue en ligne...). Avant et

pendant sa mobilité, il est conseillé de suivre les informations données par l'application «Ariane» et les fiches pays du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Travailler les langues

À cause de la pandémie et de la fermeture des frontières, les établissements d'enseignement supérieur ont recentré leurs mobilités internationales vers l'Europe. En cas de désistement de l'université d'accueil, ils collaborent avec leurs partenaires en Europe pour proposer une autre destination, des cours à distance ou le report au prochain semestre.

Dans le cas d'une période d'isolement imposée pendant une mobilité, les établissements prévoient généralement deux options : le passage au distanciel (cours en ligne, télétravail) ou le rapatriement avec un recours à la clause de force majeure prévue par Erasmus+. Dans une enquête parue en juillet, la Commission européenne avait mesuré que 42% des 142 000 personnes en mobilité au début de la crise sanitaire du printemps 2020 avaient continué leur activité grâce à des cours à distance ou du télétravail. Une période d'isolement pendant une mobilité à l'étranger pourra être utilisée pour travailler les langues, suivre des cours à distance dispensés par l'établissement d'accueil, ou encore s'approprier des savoirs théoriques avant le début d'un stage...



▲ Leïla El Alaoui, responsable Copae-Ilis, Centre d'accueil des jeunes Erasmus à Gastouni, et Anastasio Dionysopoulos, patron du salon de coiffure Soulis.

Un engouement intact

Le programme Erasmus a été créé en 1987 à l'initiative de la Commission européenne et onze pays y participaient. Il était alors destiné seulement aux étudiants, qui pouvaient partir faire une partie de leur cursus dans un autre pays d'Europe. Depuis 2014, on ne parle plus d'Erasmus mais d'Erasmus+, et ce ne sont plus onze mais trente-quatre pays qui sont partenaires du programme, trois fois plus ! Le programme est ouvert aux étudiants, apprentis, demandeurs d'emplois, lycéens, professionnels, enseignants, formateurs et professeurs... Crise sanitaire ou pas, l'envie de partir avec Erasmus+ est toujours forte chez les jeunes en formation. Côté employeurs, aucun problème pour accueillir ces stagiaires Erasmus+ : ces élèves ont rapidement trouvé leurs stages dans les pays de leurs choix. Pour les jeunes sous « garantie jeune » pris en charge par les Missions locales d'Auvergne-Rhône-Alpes, le constat est le même : 120 jeunes partent le 5 octobre, soit le contingent trimestriel habituel ; ceux dont la mobilité a été annulée ont souhaité reprogrammer leur séjour. De plus, les Missions locales observent une hausse de la demande

de mobilités pour les mois à venir. Les établissements restent d'ailleurs mobilisés pour poursuivre et faire connaître leurs projets européens : plus de 1 500 événements sont organisés pour les #ErasmusDays les 15, 16 et 17 octobre.

Appels à candidature

L'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation se prépare déjà pour le programme Erasmus+ 2021-2027, avec un budget en cours de négociation. Il se situerait entre +40% et +90% par rapport à la période 2014-2020. Les établissements d'éducation et de formation ont répondu largement aux appels à candidatures du printemps, pour continuer à organiser les échanges européens dans le cadre du programme Erasmus+. De nouvelles alliances entre universités européennes – impliquant seize établissements français de l'enseignement supérieur – se mettent en place grâce aux financements Erasmus+. Jusqu'en octobre, les établissements de la formation professionnelle, de l'enseignement scolaire et de l'éducation des adultes peuvent postuler afin d'obtenir une accréditation Erasmus+ pour un accès élargi et facilité à la mobilité pour les sept ans à venir. ♦

SUR L'ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2014-2020, LA MOBILITÉ ERASMUS+ AURA BÉNÉFICIÉ EN FRANCE À 597 000 PERSONNES.

LES #ERASMUSDAYS, POUR UNE EUROPE SOLIDAIRE

Tous les ans, les porteurs de projets Erasmus+ se mobilisent en grand nombre pour faire vivre leurs projets européens : plus de 1 800 événements ont été à nouveau organisés à travers le monde pour les #ErasmusDays, du 15 au 17 octobre 2020. En quatre éditions, l'événement est devenu une fête européenne incontournable organisée en France et dans le monde entier. Pendant trois jours, écoles, collèges, lycées, universités, centres de formation d'apprentis, ou encore collectivités territoriales organisent des événements virtuels et physiques pour valoriser leurs projets européens. C'est l'occasion pour les acteurs et citoyens européens de montrer concrètement l'utilité de l'Europe et de témoigner de leur expérience internationale réussie, sur l'ensemble du territoire, en zones rurales comme urbaines. Ces structures de toute taille rassemblent leurs publics – élèves, enseignants, parents, étudiants, professeurs, apprentis, formateurs, demandeurs d'emploi – en présence d'élus locaux, d'eurodéputés, de journalistes, de parents et de jeunes. À travers ces événements, l'objectif est d'informer activement sur les opportunités offertes par l'Europe en matière d'éducation, de formation et de solidarité. Ces trois journées constituent une grande fête de la mobilité et plus largement de l'Europe. Un événement unique pour les anciens participants qui peuvent partager leur expérience avec de futurs bénéficiaires du programme. *Pour aller plus loin : <https://erasmusdays.eu>*



DES CHIFFRES QUI EN DISENT LONG

L'an dernier, l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation a financé des mobilités pour 102 476 personnes depuis la France vers l'étranger. Sur l'ensemble de la période 2014-2020, on estime que la mobilité Erasmus+ aura bénéficié en France à 597 000 personnes. Près de 5 000 établissements français ont organisé des mobilités Erasmus+ pour leurs élèves, étudiants, professeurs, formateurs et personnels. 39% des étudiants sont boursiers sur critères sociaux et 60% des bénéficiaires Erasmus+ de la formation professionnelle sont d'origine sociale populaire. La bourse Erasmus+ peut aller de 750 à 1 000 €/mois pour un stage de la formation professionnelle. Elle s'échelonne de 170 à 370 €/mois pour des études supérieures selon le pays, et de 320 à 520 €/mois. Plus de la moitié des bénéficiaires partent pour une expérience professionnalisante, avec des stages en entreprises à travers l'Europe et le monde. Depuis 2016, la mobilité dans des pays hors UE est également possible dans le cadre de partenariat entre établissements d'enseignement supérieur. 4 004 personnes en ont bénéficié en 2018. *Aller plus loin : <https://info.erasmusplus.fr>*

ÉDUCATION

Une rentrée hors norme pour les lycées français de l'étranger

Malgré le Covid-19, les écoles françaises à l'étranger du réseau AEFÉ sont restées attractives. La rentrée a été maîtrisée et la décreue des effectifs des élèves moins importante que celle à laquelle on pouvait s'attendre. En présentiel, à distance ou en mode hybride, la plupart des établissements homologués – à l'exception de ceux du Liban – ont pu maintenir leur rentrée lors de la première semaine de septembre.



© Marie Lopez-Vivanco

▲ Olivier Brochet.

« La crise est imprévisible dans ses conséquences, même à très court terme puisque des cas de Covid-19 peuvent être détectés à tout moment », reconnaît Olivier Brochet, directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Il nous faudra partout une grande réactivité pour nous adapter rapidement et de façon réversible. » Avec le MEAE (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) et les ambassades, l'AEFE, opérateur public créé il y a tout juste trente ans, doit faire face cette année à un contexte sanitaire inédit et d'une grande complexité, où les établissements présents dans 139 pays sont en plus tenus de respecter les réglementations locales. Selon l'Agence, la réponse à la crise doit être ainsi construite dans chaque établissement avec l'ensemble de la communauté scolaire en recherchant le consensus le

**« NOUS GARDONS À L'ESPRIT LE CAP QUE NOUS A FIXÉ LE CHEF DE L'ÉTAT, À SAVOIR LE DOUBLEMENT DES EFFECTIFS SCOLARISÉS À L'HORIZON 2030. »
OLIVIER BROCHET**

plus large. « C'est un point majeur pour garantir le bon fonctionnement et j'ai insisté auprès des chefs d'établissements pour que les instances de dialogue et de gouvernance prévues par l'homologation soient pleinement mises en œuvre », affirme M. Brochet. Entre mars et juin 2020, les inspecteurs et enseignants formateurs de l'AEFE ont assuré plus de 90 000 opé-

rations de conseil, soutien et formation pour aider tous les enseignants à s'approprier puis à enrichir leur enseignement à distance. « Nous avons tous acquis des compétences qui constituent une base solide sur laquelle nous nous appuyons, se félicite Olivier Brochet. Nous allons bien entendu poursuivre l'effort. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons lancé une grande enquête sur l'enseignement auprès des parents, des élèves et enseignants pour dresser un bilan et travailler aux améliorations nécessaires. » L'AEFE entend également maintenir la 4^e édition de la Semaine des lycées français avec pour thème les valeurs portées par l'école.

Une attractivité confirmée

À l'échelle du réseau, les effectifs, certes, diminuent mais bien moins que ce que l'on pouvait craindre en juin dernier. L'AEFE constate aussi une attractivité confirmée des établissements avec l'arrivée de 12 nouveaux lycées (535 désormais contre 522 en juin) et des extensions d'homologation qui font entrer 5 000 nouveaux élèves dans le réseau. Le différentiel est donc de - 3 000 élèves en cette rentrée, comparée à la rentrée 2019; dans le détail, 40% des établissements voient leur nombre d'élèves stabilisé, voire en croissance. À l'inverse, plus du tiers ont des pertes supérieures à 5% avec pour certains petits établissements, des diminutions parfois très importantes. En Europe, où la quasi-totalité des établissements a pu rouvrir, les effectifs sont globalement stables. En Afrique, en Asie, avec les trois quarts des établissements ouverts, la baisse est moins forte que redoutée en juin (de l'ordre de 5% des effectifs) du fait notamment en Asie du retour progressif des familles expatriées et des élèves français compte tenu de l'incertitude autour de la situation sanitaire. On le voit en



CRYSTAL MOBILITY

Assurances santé & prévoyance internationales

Clientèle expatriée

www.crystal-mobility.com



Contactez-nous directement au :



+33 1 42 56 16 41

relation@crystal-mobility.com

LYCÉES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER : LES OUTILS D'UNE DIPLOMATIE DOUCE

Gérés par le ministère des Affaires étrangères, les lycées français à l'étranger couvrent tous les niveaux de la maternelle au bac. Ils accueillent les enfants d'expatriés... mais pas seulement ! Ils servent l'image de la France dans le monde et animent une forme de diplomatie d'influence en scolarisant par exemple les élites locales, de Casablanca à Bangkok en passant par New York...

Deux tiers des élèves du réseau sont en effet étrangers. « C'est un immense motif de fierté et de satisfaction pour nous, au regard des objectifs qui nous sont fixés, se félicite M. Brochet. Cela témoigne de l'attractivité forte de l'éducation à la française. Nos établissements bénéficient d'une richesse extraordinaire liée à la diversité culturelle et linguistique. » C'est ce qui en fait aujourd'hui non seulement des établissements d'excellence avec des résultats aux examens exceptionnels (99% de réussite au bac, 35% de mention très bien) et l'accès des anciens élèves aux meilleures universités mondiales, mais aussi des laboratoires pédagogiques uniques, en particulier en matière linguistique. Ainsi, sait-on que plus du tiers des sections internationales validées par l'Éducation nationale sont créées dans les établissements français à l'étranger et que plusieurs dizaines de nouvelles sont en préparation ? Les élèves bénéficient de cette ouverture sur le monde qui en fait de véritables écoles internationales franco-phones plurilingues, s'appuyant sur une éducation à la française. Cette dimension universaliste de l'éducation à la française est essentielle. L'enseignement français à l'étranger est aussi un instrument fondamental de notre diplomatie. En moyenne, le coût de la scolarité dans un établissement d'enseignement français à l'étranger est de l'ordre de 6 000 € par an. « C'est une somme élevée pour les familles mais nous devons garder à l'esprit que c'est en général deux à trois fois moins cher que les droits de scolarité pratiqués dans des établissements d'enseignement international concurrents de qualité comparable », argumente le directeur de l'AEFE. L'enseignement est dispensé par des professionnels de qualité (la masse salariale représente en général entre 80 et 90% des coûts de fonctionnement) avec des locaux et du matériel performants. Dans les établissements partenaires, les frais de scolarité sont très variables, très élevés effectivement dans certains établissements nord-américains. Mais c'est toute l'éducation privée qui est chère aux États-Unis et là encore, le différentiel de tarif joue le plus souvent en faveur des établissements d'enseignement français face à la concurrence locale.



▲ Lycée Jean-Mermoz de Dakar.

Amérique du Sud où les établissements rouverts se comptent sur les doigts d'une main, tout comme au Moyen et Proche-Orient où les cours à distance restent aussi de mise. Au Moyen-Orient, la crise qui frappe durement les Libanais, bien au-delà du Covid-19, a un impact important sur les effectifs (les écoles d'enseignement français au Liban rassemblent plus de 60 000 élèves, premier réseau national). La rentrée avait d'ailleurs été repoussée là-bas à fin septembre. La situation est difficile dans plusieurs pays en raison des mesures de fermeture prolongées, mais très encourageante aux Émirats Arabes Unis ou en Égypte. Autre bonne nouvelle dans ce panorama : les effectifs scolarisés au Maghreb continuent de croître fortement de près de 7%.

Un réseau solide

Grâce notamment aux mesures de soutien mises en place à la demande du ministre de l'Europe et des Affaires étran-

gères, aucun établissement n'a fermé cet été. Des crédits importants ont été votés par le Parlement le 30 juillet : 50 M€ de bourses supplémentaires ont été accordées pour les élèves français, 50 M€ de crédits budgétaires supplémentaires pour aider les familles étrangères et les établissements en difficulté, et 50 M€ d'avance pour soutenir les établissements. L'AEFE n'a d'ailleurs pas attendu l'arrivée de ces crédits pour venir en aide sur ses fonds propres aux établissements dans le besoin. « Pour l'avenir, nous gardons pleinement à l'esprit le cap que nous a fixé le chef de l'État, résume M. Brochet, à savoir le doublement des effectifs scolarisés à l'horizon 2030. Le rythme devra sans doute être revu mais les fondamentaux sont excellents, l'attractivité de l'enseignement français est forte et de nombreux établissements observent avec intérêt la résilience de notre réseau grâce notamment au soutien que l'État lui apporte en temps de crise. » ♦



Depuis 1947, le CEI ouvre les jeunes au monde

- Colonies de vacances
- Séjours linguistiques
- Scolarité à l'étranger pour lycéens
- Voyages scolaires éducatifs
- Jobs & stages à l'étranger
- Écotourisme & volontariat



© LoveLyn Medina

COOPÉRATION

Un nouveau départ pour la Mission laïque

Avec une centaine d'établissements répartis dans près de quarante pays, la Mission laïque française scolarise environ 60 000 élèves. La pandémie a mis ces écoles à rude épreuve pour la rentrée. Le directeur général de la Mission laïque fait le point.

Comment les établissements de la Mission laïque se sont-ils préparés à la rentrée ?

Jean-Christophe Deberre : Pour la première fois, nous constatons que dans bien des situations, l'enseignement est perturbé par les conséquences de la pandémie. Ce n'est pas la France qui dirige ces établissements à l'étranger. Soit les dispositions qui avaient été prises ont été suspendues suite à des décisions locales ou nationales, soit les rentrées ont été repoussées. Quand elle a eu lieu, la rentrée se fait selon des formules variables : en présence, à distance, hybrides... C'est une rentrée très contrastée et incertaine, particulièrement insécurisante pour l'ensemble des communautés scolaires. Notons comme point positif le fait que tous les parents étaient très impatients de voir leurs enfants revenir en classe.

Mais tout le monde est très préoccupé par le moindre indice de présence de l'épidémie et donc de contagion. Dans toutes nos communautés scolaires, le chef d'établissement scolaire a une responsabilité considérable : s'il ouvre l'école, il sait qu'il faut fermer dès qu'un cas apparaît. L'autre point positif est l'extrême mobilisation de nos équipes. L'expérience du confinement a rôdé nos expériences en enseignement à distance. Nous avons une maîtrise de cet enseignement à distance généralisé et les professeurs sont parfaitement au rendez-vous. Fatigués déjà, à cause de l'incertitude à laquelle ils font face, mais pédagogiquement ils sont prêts.

Quelle est la situation de vos établissements par zones géographiques ?

J.-C. D. : Il faut rappeler que tous les établissements français à l'étranger sont

soumis aux règles locales et aux dispositions prises par les gouvernements nationaux. Au Maroc, nous pensions faire une rentrée majoritairement à distance mais avec la possibilité d'accueillir les élèves en présentiel avec l'autorisation des parents, nous nous étions organisés en conséquences avec des protocoles complets. Mais l'évolution de la maladie a fait que les autorités politiques ont décidé désormais de faire évoluer les choses et de fermer les établissements dans un certain nombre de villes et de refaire passer l'enseignement à distance.

En Espagne, nous sommes dépendants des autonomies régionales et les situations peuvent être variables. Pour l'instant l'enseignement se fait avec des protocoles extrêmement sévères et contraignants qui exigent que l'on fonctionne soit en demi-groupe soit avec l'assurance que les

distances de précaution sont respectées. Mais toutes nos équipes sont suspendues à l'évolution de la situation en Espagne où le nombre de personnes testées positives augmente à vive allure.

Au Liban, la situation est extraordinairement difficile. Le ministre de l'Éducation libanais a décidé de fixer la rentrée à fin septembre pour tout le monde, secteur privé et public confondus. Pour l'instant il n'y a pas d'enseignement possible, même à distance. Dans le Golfe, l'enseignement se fait principalement à distance. En Afrique subsaharienne, la situation est variable. À Abidjan la rentrée s'est faite au lycée Jean-Mermoz, qui est un très gros établissement, dans des conditions extrêmement organisées, millimétrées.

Aujourd'hui combien comptez-vous d'établissements fermés ?

J.-C. D. : On ne peut plus parler d'établissements fermés quand l'enseignement à distance se fait. Par contre au Maroc nous avons dû fermer deux établissements à la demande des autorités locales depuis la rentrée en raison de cas avérés de Covid-19.

La pandémie a eu de lourdes conséquences économiques pour bien des foyers. Avez-vous mis en place des mesures spéciales pour assister les familles qui ont du mal à payer les frais de scolarité ?

J.-C. D. : La précarisation affecte toutes les classes sociales qui nous fréquentent. La tension sur les salaires et l'emploi se vérifie partout avec une angoisse des parents pour faire face aux droits de scolarité qu'un enseignement payant leur impose. Donc en majorité ils souhaitent revenir à l'école, et nous constatons un grand engouement pour la réinscription, mais il reste un point d'interrogation sur le financement de l'école privée dans ce contexte. Nous avons pris le pari, même si c'est un grand sacrifice sur notre substance financière, de ne pas augmenter nos frais de scolarité dans la plupart des pays. C'est une période extraordinairement éprouvante pour tout le monde. L'aide d'urgence de l'État décidée dans le cadre de l'épidémie en direction de l'enseignement français a fonctionné.

L'enveloppe de bourses augmentée pour les Français a fonctionné.

Parallèlement, la Mission laïque a mis en place dans la plupart des pays où elle agit un dispositif d'appel à l'expression des besoins des parents nationaux et de nationalité tierce pour les accompagner dans le paiement des droits de scolarité. Nous avons mis en place ces bourses de solidarité qui, nous l'espérons, seront compen-

sations. Au Maroc, les réinscriptions sont positives, en Espagne aussi. Au Liban la perte est très forte, pour des raisons financières mais aussi parce qu'un certain nombre de familles quittent le pays pour laisser passer cette crise épouvantable et profonde que traverse le pays. C'est très difficile de prévoir. Quand on ne sait pas combien d'élèves on va avoir, comment savoir combien de

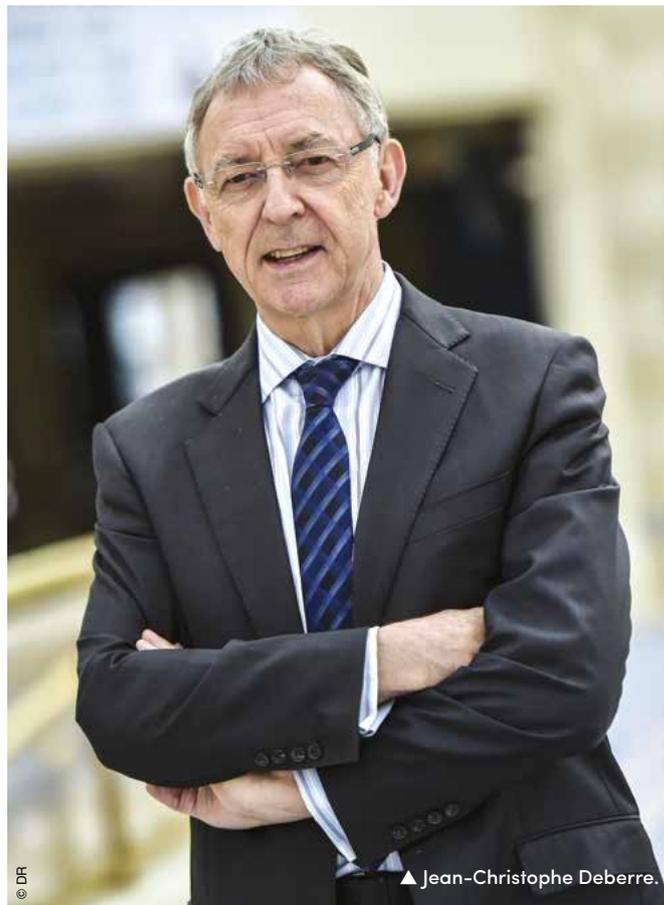
professeurs il faut mobiliser ? C'est un sujet majeur. On observe que tout ça a un coût. S'il y a moins d'élèves que prévu, il faut quand même payer les professeurs.

Justement, quel est le coût de la pandémie pour la rentrée de la Mission laïque ?

J.-C. D. : L'école en pandémie coûte cher. Cela veut dire des aménagements des classes, du gel hydroalcoolique en grande quantité, des masques... Même quand l'enseignement est à distance, il faut des caméras pour faire en sorte que toutes les classes aient cours, des ordinateurs..., bref, c'est une quantité de dépenses qui n'étaient pas prévues au départ. Aujourd'hui je ne peux pas chiffrer pour l'ensemble des établissements mais par exemple, pour un établissement de 1 000 élèves en Espagne que nous gérons, nous estimons la dépense supplémentaire de rentrée face à la pandémie à 150 000 euros.

Quels sont les objectifs de la Mission laïque pour cette année qui démarre ?

J.-C. D. : Premièrement, sécuriser la communauté scolaire et faire en sorte que les parents renouvellent leurs liens de confiance avec leur école parce que la Covid-19 a été un grand facteur de déliaison avec le monde scolaire : défiance à l'égard de l'efficacité de l'enseignement à distance, défiance à l'égard de la capacité de l'école à accueillir les tout-petits. Nous voulons montrer aux parents que nous sommes attentifs à leur situation sociale. Deuxièmement, nous voulons approfondir le savoir-faire pédagogique à distance. Nous avons rôdé pendant des semaines un forum mondial pour former des professeurs. Il y a un changement de culture professorale et ce sera indélébile. ♦



© DR

▲ Jean-Christophe Deberre.

« NOUS VOULONS MONTRER AUX PARENTS QUE NOUS SOMMES ATTENTIFS À LEUR SITUATION SOCIALE. »

JEAN-CHRISTOPHE DEBERRE

sées par l'aide d'urgence de l'État français. Mais les parents pourront-ils faire face toute l'année à cette charge financière des frais de scolarité ? On ne le sait pas...

Avez-vous subi une baisse des inscriptions ?

J.-C. D. : On observe un tassement un peu partout qui est différencié selon les



© Irina Strelnikova

ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Le CNED, fil d'Ariane dans l'après-crise

Les fermetures d'établissements à l'étranger ont mis en lumière l'importance du premier opérateur de formation à distance en Europe et à l'international, que ce soit pour les scolaires, la préparation de concours, la formation aux langues ou dans le cadre de l'insertion professionnelle. Et dans le monde d'après qui s'annonce, à travers de nouveaux outils innovants comme cette plateforme d'apprentissage entièrement en ligne, cette position de trait d'union numérique qu'occupe le CNED entre professeurs, formateurs et apprenants devrait encore se trouver renforcée.

Dans un monde ouvert et qui s'accélère, la question de l'employabilité ne peut s'appréhender en dehors du champ de l'éducation et de la formation. Maintenir ses compétences professionnelles ou en acquérir de nouvelles nécessite que tout individu puisse apprendre tout au long de sa vie. En tant que premier opérateur de la formation à distance, le CNED est un acteur majeur de l'insertion professionnelle. « Sur nos 30 000 inscrits à l'international, plus de 20% sont issus des

pays de la zone européenne, se félicite Michel Reverchon-Billot, directeur général du CNED. *Les formations s'adressent à tous les publics, qu'ils résident en France ou à l'étranger, quelle que soit leur nationalité.* » Elles leur offrent la possibilité de suivre à distance, et en ligne, un enseignement scolaire ou supérieur français ainsi que des formations initiales ou professionnelles. Les apprenants ont accès à une plateforme d'apprentissage entièrement en ligne, qui leur permet de se former où et quand ils le

souhaitent et à leur rythme tout en bénéficiant d'un accompagnement et d'un suivi permanents. La spécificité des publics, la nécessité d'inventer de nouveaux modes d'échanges, plus flexibles, en s'emparant des opportunités offertes par les évolutions technologiques, voilà les enjeux de demain.

Coopération européenne

Le CNED a fêté ses 80 ans l'année dernière. Il assure donc le service public de l'enseignement à distance et offre, à tous

ceux qui le souhaitent, quel que soit leur âge ou leur situation, un large choix de formations, aussi bien dans le cadre de la reprise d'études, que de la formation professionnelle ou de la préparation à toutes sortes de concours (fonction publique, enseignants). L'enjeu pour le CNED, c'est de mettre en avant son expertise, et particulièrement sa capacité à former à distance en très grand nombre et à une échelle industrielle, pour accompagner les politiques publiques tant au niveau national qu'au niveau européen. « *Enfin*, ajoute M. Reverchon-Billot, *notre établissement* (installé près de Poitiers, à proximité du Futuroscope, ndlr) *participe activement à la coopération européenne*

« CETTE PÉRIODE A DÉMONTRÉ L'EXTRAORDINAIRE RÉACTIVITÉ DU CNED. » MICHEL REVERCHON-BILLOT

pour le développement de l'apprentissage à distance et du numérique dans l'éducation. Il apporte sa vision, son expérience et ses réflexions sur les mutations et changements de paradigmes qui "disruptent" le monde de l'éducation et de la formation : hybridation, recours à intelligence artificielle, empreinte mémorielle, ingénierie de formation digitalisée ou hybridée...

Continuité pédagogique

La crise sanitaire n'a pas particulièrement changé la manière de travailler du CNED. Elle a peut-être simplement accéléré certaines inflexions, notamment d'ordre technologiques. Elle a surtout changé de manière durable le regard porté sur l'éducation et la formation à distance. « *Elle nous a valu de nombreuses sollicitations, demandes d'échanges et de conseils de la part des acteurs de la formation et de l'éducation qui subitement ont dû revoir leurs modèles*, souligne M. Reverchon-Billot. *Cette période a démontré l'extraordinaire réactivité du CNED qui en quelques jours a pu mobiliser ses expertises et ses ressources pour mettre en place, en France mais aussi au profit des établissements francophones à l'international, des dispositifs de continuité pédagogique dont la plateforme "Ma classe à la Maison", utilisée pendant tout le confinement par plus de 2,5 millions d'élèves et enseignants.* » Sur les pays d'origine des inscrits pendant le confi-

nement, alors que traditionnellement le CNED enregistre de forts taux d'emprise en Afrique, les sollicitations ont été plus nombreuses en provenance des pays où le Covid était le plus prégnant : Asie, Amériques et pays d'Europe. Les cours en ligne plébiscités pendant cette période sont surtout les formations courtes en langues. Beaucoup de salariés en inactivité ont en effet profité de ce temps contraint de confinement pour accroître leurs compétences professionnelles sur ce champ.

Modèles d'hybridation

« *Pendant le confinement, et même davantage immédiatement après, nous avons enregistré des pics d'inscriptions sur nos formations professionnelles certifiantes*, témoigne M. Reverchon-Billot. *Il s'agit là peut-être d'un signe que certains ont profité de ce confinement pour réinterroger leur avenir professionnel et envisager des reconversions...* » Car le confinement, parce qu'il a induit la fermeture de tous les lieux de formations en présence (écoles, établissements d'enseignement supérieur, centres de formation d'apprentis, organismes de formation...) a bien évidemment conduit à mettre la FOAD (formation à distance) au cœur des dispositifs de continuité pédagogique. Mais au-delà de la simple formation à distance, ce que le CNED a mis en avant, ce sont surtout les modèles d'hybridation qui combinent formation à distance, synchrone ou asynchrone, et des accompagnements ou remédiations en synchrone lorsque apprenants et formateurs échangent en direct. « *Au CNED, nous croyons beaucoup à ces modèles d'hybridation, et ce bien avant la crise sanitaire.*



▲ Michel Reverchon-Billot.

© Alain Montaufer

Et nous sommes persuadés qu'ils seront un nouveau paradigme qui va durablement bousculer les modèles d'apprentissage et d'enseignement », conclut M. Reverchon-Billot. Quant aux conseils adressés aux candidats à la mobilité internationale, ce sont les mêmes que ceux qu'il donne à tous ses apprenants : faire preuve d'ouverture et d'optimisme ; être réactif et agile ; constamment se former pour être toujours performant ; innover et partir à la conquête du monde... Appréhender également la dimension culturelle et les spécificités sociales des pays vers lesquels on souhaite s'expatrier « *car un projet de mobilité c'est d'abord une expérience d'interactions avec d'autres cultures, la capacité à apprendre et à s'enrichir de l'autre. Et bien sûr se perfectionner ou apprendre de nouvelles langues avec le CNED* », souligne M. Reverchon-Billot. ♦

TROIS ENJEUX MAJEURS

Empreinte mémorielle, hybridation des dispositifs, blockchain... La politique d'innovation du CNED s'inscrit à la fois dans une vision prospective et en adéquation avec les axes stratégiques de l'établissement. C'est en ce sens que l'opérateur s'engage sur différents projets et défis innovants selon trois enjeux majeurs. Le premier est de favoriser les apprentissages en tenant compte de la diversité des apprenants. Le CNED mène actuellement une réflexion autour des techniques d'empreinte mémorielle. Cette méthode liée à l'apprentissage adaptatif, permet de personnaliser un parcours de formation en fonction du mode et du rythme d'apprentissage de chaque apprenant. Pour cela, elle utilise les traces d'apprentissages conjointement aux algorithmes et aux sciences cognitives. Le CNED construit également des dispositifs en hybridation favorisés par l'usage des outils numériques notamment mobiles. Ainsi, dans le cadre de la réforme du lycée, est offert aux élèves de terminale l'accès aux contenus via une application qui propose également des fonctionnalités de création et de partage. Enfin, les projets innovants doivent favoriser un positionnement leader dans le domaine du e-learning par une démarche d'amélioration technico-pédagogique des formations. Le CNED déploie par exemple de nouveaux outils autonomes pour la préparation aux épreuves orales et réfléchit aux usages de la blockchain dans le cadre de la certification.
En savoir plus : www.cned.fr



© Fizeles

ENTRETIEN AVEC FLORENCE DUMONTIER PÔLE EMPLOI INTERNATIONAL

« Nous avons réussi à maintenir le lien »

Pendant la crise sanitaire, Pôle emploi a assuré la continuité de ses missions de service public. L'ensemble de ses conseillers a été mobilisé pour accompagner les demandeurs d'emploi et les entreprises et répondre à distance à leurs questions et à leurs besoins. Avec le développement d'une offre de services à distance, malgré la crise du Covid-19, l'institution n'a jamais coupé les ponts avec ses usagers dans leur projet à l'étranger. Mieux, elle a pu encore plus personnaliser l'accompagnement de ces publics isolés du fait même du confinement. Entretien avec Florence Dumontier, directrice Europe et relations internationales à Pôle Emploi.

Comment s'est passée cette rentrée inédite ?

Florence Dumontier : Pôle emploi a procédé à la réouverture de ses agences en tenant compte des règles sanitaires. Pour les demandeurs d'emploi en mobilité internationale, la pandémie a finalement eu peu d'impact car nous les suivons à distance : les services sont délivrés par téléphone, e-mail, Skype ou visioconférence. Nos équipes ont réintégré les locaux et conduisent leurs activités en partie en agence et en partie en télétravail. Nous

avons constaté un léger fléchissement des entrées, car la mobilité internationale capte moins l'intérêt, il y a moins de départs avec des opportunités plus compliquées à mettre en œuvre. Par conséquent les sorties pour des emplois à l'international sont aussi un peu ralenties. Pour autant, les personnes que nous avons dans nos portefeuilles sont accrochées à leur projet. Lorsqu'un demandeur d'emploi veut partir à l'étranger, son projet lui tient souvent à cœur, suffisamment pour continuer à l'explo-



▲ Florence Dumontier.

rer même s'il peut prendre un autre job en France ou bénéficier d'une formation, le temps de concrétiser son départ.

Où en sont les offres ?

F. D. : Sur le site www.pole-emploi.fr, il y a environ 646 000 offres, et près de 2 000 pour l'étranger, aussi bien pour des postes de boulanger que d'ingénieur ; on couvre une très large palette de métiers. Parmi les demandeurs d'emploi en France, près de 70% cherchent à aller en Europe ou au Canada. Et pour l'Europe, sur le site Eures, il y a plus de 2.779.000 offres, c'est moins qu'avant le Covid où l'on approchait les quatre millions. Au Canada, les frontières sont fermées sauf pour certains secteurs. Si un employeur démontre que c'est le recrutement dont il a besoin, il pourra faire les procédures nécessaires. Les opportunités concernent les secteurs de la construction et de la santé. En Europe, la situation varie d'un jour à l'autre. Le conseil que l'on peut donner à un candidat qui souhaite partir à l'étranger,

c'est de se mettre en veille : une frontière fermée peut être ouverte le lendemain, et vice-versa. Des offres d'emploi sont disponibles par exemple au Luxembourg, en Roumanie, en Grande-Bretagne ou au Portugal. On en a même reçu pour la Finlande, la Laponie, pour les fêtes de fin d'année. Il faut aussi regarder les propositions de V.I.E (volontariat international en entreprise) sur le site de Business France. Ce ne sont pas exactement des offres d'emplois mais il y a des opportunités à saisir.

La mobilité internationale suscite-t-elle toujours le même engouement ?

F. D. : L'étranger pour les jeunes est souvent un accélérateur d'expériences. C'est vraiment quelque chose qui, en matière de compétences, va faire grandir. Il est recommandé de consulter le site du ministère des Affaires étrangères pour tous les conseils aux voyageurs. Pour certains pays, le processus d'émigration peut s'avérer compliqué. En Europe, la libre circulation des travailleurs facilite les formalités administratives. Le site www.reopen.eu, mis en place par la Commission européenne, permet de s'informer sur les conditions d'accès au pays au regard de la situation sanitaire. En fonction du pays que vous ciblez et de celui où vous résidez, vous profiterez de conseils utiles : est-ce qu'il y a une quarantaine ? Est-ce qu'il faut faire des tests ? Les informations sont actualisées quotidiennement et fiables.

Les profils ont-ils changé ?

F. D. : Il y a deux sortes de profils : ceux qui veulent rejoindre leur famille à l'étranger et cela prendra peut-être plus de temps ; et ceux qui ont le projet d'une mobilité à l'international parce que ça reste une expérience bénéfique mais dont la mise en œuvre s'avère moins souple dans le contexte actuel. À l'échelle européenne, la Commission s'engage à maintenir la libre circulation des travailleurs. Ce mouvement va continuer avec Eures, le

portail européen de la mobilité de l'emploi. Le travail de synthèse qu'il réalise quant à l'impact sur le marché du travail de chaque État membre vise à donner une visibilité sur l'ensemble des marchés du travail en Europe.

Quels sont les objectifs de Pôle emploi à l'international ?

F. D. : Aujourd'hui nous accompagnons 7400 demandeurs d'emploi qui souhaitent travailler à l'étranger et nous sommes

« L'ÉTRANGER POUR LES JEUNES EST SOUVENT UN ACCÉLÉRATEUR D'EXPÉRIENCES. »

FLORENCE DUMONTIER

en capacité d'accueillir encore plus de candidats. Un demandeur d'emploi qui envisage une mobilité professionnelle à l'étranger doit continuer à « travailler » son projet dans la durée. Il peut, en s'inscrivant à Pôle emploi, bénéficier du suivi par les équipes dédiées à l'international. Nos conseillers vont l'aider à mûrir son projet de façon à ce que, quand la frontière ouvre ou que les conditions sont réunies, il puisse partir. L'enjeu, c'est de se préparer pour l'avenir : se former aux langues, se renseigner sur le pays, décrocher des entretiens par visioconférence, etc.

Et pour ceux qui rentrent ?

F. D. : Nous déployons une offre de services pour les personnes qui reviennent en France. Elles pourront suivre des webinaires pour les sensibiliser à ce qu'est le travail en France, la question des codes de recrutement, de la pratique des réseaux. Cette offre sera accessible à ceux qui sont inscrits à Pôle emploi. Sur l'espace « Emploi Store » de Pôle emploi, le e-service « b.a.-ba du retour » donne quelques clés pour commencer à préparer son arrivée en France.

LA BELLE HISTOIRE DE JULIETTE

Elle a 39 ans. Inscrite comme demandeur d'emploi et bénéficiaire du RSA (revenu de solidarité active), elle était à la recherche d'un emploi stable. Après des études de psychologie, elle a enchaîné plusieurs postes dans des secteurs divers. Grâce à Pôle Emploi, elle a trouvé son bonheur au Luxembourg. Travailler à l'étranger, Juliette y avait pensé mais cela lui semblait inaccessible ! Son conseiller Pôle emploi l'a orientée vers l'une des sept équipes Mobilité internationale. Le suivi s'est effectué à distance, avec des contacts réguliers par téléphone, visioconférence et mail. Pendant huit mois, grâce à un accompagnement personnalisé, elle a pu préciser, construire et réaliser son projet. Sa conseillère dédiée à l'international l'a aidée à sécuriser sa recherche d'emploi : appui à la rédaction du CV, simulations d'entretiens, coaching et aide financière pour se rendre à l'entretien de recrutement qu'elle a décroché au Luxembourg. En ce début octobre, Juliette va rejoindre son nouveau lieu de travail dans une galerie d'art ancien au Luxembourg ; « l'emploi de ses rêves », selon ses propres termes ! Malgré le contexte de crise sanitaire, la remobilisation par sa conseillère Pôle emploi et la motivation de la candidate ont rendu possible ce beau projet.

Où en est-on du télétravail chez Pôle emploi ?

F. D. : Comme tous les établissements, nous réfléchissons à sa mise en œuvre, de façon plus systématique mais aussi plus organisée. Au mois de mars, tout le monde a télétravaillé dans le cadre du confinement et d'une gestion de crise sanitaire nationale. En ce qui concerne notre offre de services, nous réfléchissons pour nos usagers en étant encore plus dans la personnalisation grâce au numérique. Pour certains demandeurs d'emploi, l'accès au numérique n'est pas une chose facile. Cela nous conduit à aller au plus près des besoins de ce public et de mieux l'accompagner pour lui permettre d'accéder à ces outils. ♦

Aller plus loin : www.pole-emploi.fr



COMMISSION EUROPÉENNE

Comment se porte l'emploi en Europe ?

Frappé de plein fouet par la crise sanitaire, Eures, le réseau de coopération européenne pour l'emploi, cherche à se réinventer. Entretien avec Denis Genton, chef d'unité à la direction générale Emploi, Affaires sociales et Inclusion à la Commission européenne.

Quels pays recrutent beaucoup en ce moment ? Dans quels secteurs ?

Denis Genton: Nous n'avons pas encore une vue d'ensemble très précise mais nous y travaillons. Nous avons mobilisé le réseau Eures et travaillons avec nos collègues sur une analyse détaillée des besoins en matière de main-d'œuvre. Lancé en 1994, Eures est un réseau européen de services de l'emploi destiné à faciliter la libre circulation des travailleurs. Le réseau n'a eu de cesse que les citoyens européens puissent bénéficier des mêmes possibilités, malgré les barrières linguistiques, les différences culturelles, les obstacles bureaucratiques, la diversité des législations en matière d'emploi et le manque de reconnaissance des diplômes à travers l'Europe.

Le coronavirus ne devrait pas changer fondamentalement la donne : d'un côté les pays hôtes, l'Allemagne, le Royaume Uni, l'Espagne, l'Italie et la France, qui accueillent trois quarts des travailleurs européens « mobiles », et de l'autre côté les pays d'origine, la Roumanie, la Pologne, le Portugal, la Bulgarie et l'Italie, d'où sont issus plus de 50% de ces travailleurs. Les secteurs porteurs devraient rester ceux de la production, du commerce de gros et de détail, de la construction, de l'hébergement et des services de restauration.

Quels pays ont été selon vous les plus impactés par la crise ?

D. G.: Nous ne disposons pas encore de données précises à ce sujet mais il est



▲ Denis Genton.

© Maciej Szkopanski

clair que la crise a touché tous les pays de l'UE d'une manière sans précédent: l'impact négatif sur le PIB sera énorme et le chômage augmentera partout malheureusement. Nous pensons que le coronavirus a confirmé l'importance de la libre circulation des travailleurs au sein de l'UE lorsqu'il s'agit d'assurer l'approvisionnement en main-d'œuvre des différents États membres, fournissant ainsi l'équilibre nécessaire.

La question des travailleurs saisonniers est un bon exemple: leur contribution est essentielle à certaines périodes de l'année, et pas seulement dans les secteurs de l'agriculture et du

tourisme. La crise l'a montré et les alternatives envisagées à un moment donné n'ont pas fonctionné. Il importe donc de laisser les travailleurs saisonniers voyager et travailler, comme il importe aussi de garantir à ces travailleurs des conditions de travail décentes et une couverture sociale en bonne et due forme. La Commission vient d'adopter de nouvelles lignes directrices sur la question des travailleurs saisonniers et elle s'est aussi engagée à entreprendre toute une série d'actions avec la nouvelle Autorité européenne du travail.

Quel serait votre conseil pour tous les jeunes, actuellement en difficulté, qui souhaiteraient trouver un emploi européen ?

D. G.: Les jeunes sont souvent les plus fragiles d'entre nous et pourtant ils ont tant d'atouts: leur jeunesse naturellement, moins d'attaches que les personnes qui ont

déjà une vie familiale, pas d'hypothèque. La pandémie a clairement montré combien l'entrée sur le marché du travail était souvent difficile pour de nombreux jeunes. Nous devons agir vite.

La Commission a présenté récemment un ensemble de mesures pour les jeunes, visant à faciliter leur accès à l'emploi, l'enseignement et la formation professionnelle, y compris à travers des formations en alternance. Parmi ces mesures, une nouvelle ambition pour la garantie jeunesse. Un dispositif qui a fait ses preuves et qu'il faut continuer voire intensifier. La Commission a également présenté une stratégie européenne en

matière de compétences en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience. Cette stratégie fixe des objectifs quantitatifs ambitieux en matière de perfectionnement (amélioration des compétences existantes) et de reconversion (formation à de nouvelles compétences) à atteindre au cours des cinq prochaines années. L'amélioration des compétences numériques de base est particulièrement importante pour la transition numérique.

J'invite naturellement les jeunes Européens à s'inscrire sur le portail Eures où ils bénéficieront d'un accompagnement personnalisé et gratuit. Ils auront accès à des milliers d'offres d'emploi dans les secteurs qui les intéressent et aussi à des informations détaillées sur le marché de l'emploi du ou des pays de leur choix. Ils seront ainsi en mesure de faire les bons choix en toute connaissance de cause. Je les invite aussi à consulter la nouvelle plateforme Europass que la Commission vient de mettre en ligne, laquelle offre désormais des orientations pour la rédaction d'un CV, propose des possibilités d'emploi et d'apprentissage adaptées, fournit des informations sur les tendances en matière de compétences, et comme le portail Eures elle est disponible en 29 langues.

Comment se déroulent en général les recrutements en cette période de Covid ?

D. G. : Nous avons rencontré à plusieurs reprises nos interlocuteurs du réseau Eures pendant le confinement, lesquels sont pour l'essentiel des représentants des services publics de l'emploi. Assez rapidement, nous avons été informés que le personnel affecté aux placements européens et internationaux avait été affecté à des tâches prioritaires, comme la gestion des nouveaux dispositifs de chômage partiel. Nous travaillons actuellement à la reprise des activités du réseau Eures.

Un peu comme nous tous, qui travaillons la plupart du temps depuis la maison, organisons et participons à des réunions en ligne, les chercheurs d'emploi et les recruteurs doivent apprendre à passer des entretiens en ligne ... les conseillers Eures sont là aussi pour les accompagner.

Que mettez-vous en place pour les transfrontaliers ?

D. G. : Le coronavirus a eu un impact significatif sur notre quotidien – notre

vie familiale, sociale et professionnelle. Il a aussi eu un impact considérable sur la libre circulation des personnes et des travailleurs à l'intérieur de l'Union européenne. En première ligne, les travailleurs frontaliers, lesquels du jour au lendemain n'ont pu se rendre sur leur lieu de travail justement en raison de la fermeture des frontières.

Dans ce contexte difficile et inédit, la Commission a fait tout son possible

**« J'INVITE LES JEUNES
EUROPÉENS À S'INSCRIRE
SUR LE PORTAIL EURES
OÙ ILS BÉNÉFICIERONT
D'UN ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ
ET GRATUIT. »**

DENIS GENTON

pour préserver cette liberté fondamentale, moyennant naturellement le plein respect des contrôles sanitaires mis en place par les Etats membres. Elle donc adressé aux Etats membres des « lignes directrices » peu de temps après la fermeture des frontières internes, avec pour objectif la protection de la san-

té des citoyens, le traitement adéquat des personnes qui doivent voyager et la disponibilité des biens et des services essentiels. Les Etats membres ont donc été invités à désigner pour ces travailleurs et ces marchandises des voies prioritaires.

La situation était particulièrement difficile au début du confinement – elle s'est peu à peu améliorée et la continuité des services prioritaires a pu être assurée dans des conditions plutôt satisfaisantes.

Vous avez des conseillers pour l'emploi, pouvez-vous nous décrire leur travail ?

D. G. : Eures dispose en effet d'un réseau de 1000 conseillers environ chargés d'accompagner les chercheurs d'emploi ainsi que les entreprises tentées par une « aventure » européenne. Ces conseillers sont des spécialistes formés qui fournissent trois services de base à ces différents acteurs : information, orientation de placement. Ils ont développé une expertise spécialisée dans les questions pratiques, juridiques et administratives liées à la mobilité aux niveaux national et transfrontalier. Ils travaillent au sein des services publics de l'emploi ou au sein d'autres organisations partenaires. ♦

Le journal DES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

magazine • newsletter 7/7 • réseaux sociaux • emarketing

**Leader sur l'information pour la
mobilité internationale des Français :
actualités et services**

Abonnez-vous à notre
newsletter gratuite : en cadeau,
recevez un numéro gratuit du
Journal des Français à l'étranger



**FRANÇAIS
À L'ÉTRANGER
.FR**



Photos © DF

RÉSEAU SOLIDAIRE

Les CCI FI au chevet des entreprises françaises à l'étranger

Renforcement de la communication, de l'information et des occasions d'échanges, entraide, solidarité... Même si tout doit désormais se faire à distance dans ce contexte de crise sanitaire et économique mondiale, le rôle des Chambres de commerce et d'industrie françaises à l'international (CCI FI) auprès de leurs adhérents est encore plus crucial.

Le premier effet de cette onde de choc est l'impact économique, très brutal dans un certain nombre de cas. Mais le réseau a globalement très bien réagi face à cette situation inédite et les adhérents restent fidèles. Pour tous sans doute, le phénomène le plus marquant de cette période reste l'accélération de la digitalisation des activités et services. L'impact du digital est considérable pour le réseau des CCI FI et sera sans doute positif. « Cette crise a rapproché les équipes et les organisations, commente Renaud Bentégeat, président de CCI France International. La notion de réseau devient plus concrète et beaucoup plus forte qu'auparavant. Nous ébauchons aujourd'hui des actions ou des services à peine imaginables il y a

quelques mois, comme l'organisation de grandes conventions d'affaires mondiales associant nos communautés d'affaires. » Avec cette crise, la question des entreprises françaises de l'étranger, les fameuses « EFE », a enfin émergé et les pouvoirs publics français commencent semble-t-il à y prêter plus d'attention. Ce tissu d'entreprises qui forme une partie importante des communautés d'affaires à l'étranger, fait partie du « soft power » français. Elles contribuent souvent au commerce extérieur de la France, de même qu'à la promotion de la « French touch ». Il faut espérer que ce réseau d'entreprises, souvent de petite taille, ne se dégrade pas trop avec cette crise, car il prendrait de nombreuses années à se reconstituer. « Nous

encourageons actuellement les autorités françaises à envisager des dispositifs de soutien exceptionnel pour ces entreprises », précise M. Bentégeat.

Solidarité et entraide

Le réseau des Chambres de commerce et d'industrie françaises à l'international occupe un positionnement très particulier puisque les CCI FI sont des associations à but non lucratif, intégralement autofinancées et qu'elles ont pour finalité de créer des conditions favorables au développement des affaires entre la France et leur pays d'implantation. Elles sont à la fois orientées affaires, en permanente recherche de synergies, et sont également animées par un esprit de solidarité et d'une forme d'entraide économique

en quelque sorte. « Dans des situations de crise extrême, comme celle que nous traversons tous en ce moment, cela leur donne une importance toute particulière et un rôle central à jouer dans les communautés d'affaires qu'elles animent », explique M. Bentégeat. Les CCI FI sont par nature à la croisée des chemins entre l'offre et la demande d'emplois. Elles opèrent dans une cinquantaine de pays des services d'assistance au recrutement, ce qui en période normale nous permet de placer chaque année des milliers de personnes en recherche d'emploi. Les CCI FI aident souvent ces dernières à préciser leur projet, leur expliquent les modes de fonctionnement locaux, les préparent. « Cela se fait à travers l'organisation d'ateliers techniques, de webinaires maintenant, ou de publications spécifiques », détaille Charles Maridor, délégué général chez CCI France International.

Une implantation réussie

Ces dernières années le réseau a considérablement renforcé son action dans le domaine de l'assistance à l'implantation et au développement commercial des entreprises, à travers le développement de centres d'affaires et de toute une panoplie de services pratiques facilitant et accélérant l'installation et le développement des entreprises.

Cela constitue l'offre « LeBooster » que l'on retrouve dans un grand nombre de CCI FI aujourd'hui. Cette activité est évidemment créatrice de valeur et d'emplois. « Pour aller plus loin, nous offrons de plus en plus souvent le service de commercial à temps partagé, ajoute M. Bentégeat, un collaborateur de la chambre agit pour le compte d'une entreprise dans le pays et lui offre ainsi une capacité d'action sur place à moindre coût, en bénéficiant d'une parfaite connaissance du marché. »



▲ Charles Maridor, Délégué général CCI France International.



▲ Renaud Bentégeat, Président CCI France International.

Un des enjeux majeurs pour le réseau est d'être le mieux intégré possible et de jouer pleinement son rôle au sein du dispositif Team France Export, mis en place par les pouvoirs publics français pour aider les entreprises de France à s'internationaliser.

Des comités sectoriels

Dans le domaine de l'animation des communautés d'affaires, les CCI FI ont également renforcé leur action de terrain en développant des comités sectoriels. Il en existe près de 500 dans une soixantaine de pays. « Nous y regroupons les entreprises par affinités sectorielles ou fonctionnelles (ressources humaines, finance, juridique...), détaille M. Bentégeat, et leur permettons ainsi d'échanger des informations, de traiter des problématiques communes et de mener des actions collectives ciblées à destination des décideurs ou donneurs d'ordre locaux. Cette action est extrêmement pertinente et puissante. »

Communautés d'affaires

Les grands projets du réseau concernent le digital. « Nous faisons évoluer une grande partie de nos activités et services vers le virtuel et le distant, explique M. Bentégeat. Le Covid-19 a évidemment accéléré ce processus et la période post-pandémie ne sera plus jamais comme celle qui l'a précédée. Nous devons mieux connecter entre elles les différentes communautés d'affaires que nous animons, en particulier sur le plan régional/continental et mieux les relier aux entreprises et à l'écosystème français. » Dans une période extrêmement difficile économiquement pour le réseau, les CCI FI espèrent trouver dans le plan de relance économique du gouvernement français (100 milliards d'euros, ndlr) quelques leviers financiers nous permettant d'aller plus vite et plus loin sur ces projets qui servent in fine les intérêts des entreprises françaises et de la France. ♦

Aller plus loin :

www.ccifrance-international.org

UNE OFFRE RÉSOLUMENT TOURNÉE VERS LES JEUNES

« Nous nous efforçons d'être plus attractifs financièrement et aussi par la nature des événements proposés pour ces jeunes qui ont souvent tendance à croire que nos organisations ne sont pas faites pour eux, constate M. Maridor. Or, c'est une erreur, car intégrer une CCI FI en phase de démarrage d'une entreprise offre une opportunité de s'adapter plus rapidement à un nouvel environnement et de se constituer un réseau de

contact très utile. » La part occupée par les jeunes et les nouvelles entreprises est de plus en plus importante au sein des CCI FI, qui travaillent aussi très étroitement avec les communautés French Tech qui y trouvent conseils, contacts et expérience de l'organisation d'événements de grande ampleur. Suivant les pays, « LeBooster » peut comporter des formules flexibles sur des espaces de coworking adaptées à de jeunes entrepreneurs nomades. Un utilisateur de la formule peut passer d'un

pays à l'autre. Les CCI FI ont par ailleurs très souvent développé des formules d'adhésion adaptées aux jeunes professionnels ou aux entreprises récemment créées avec des coûts d'adhésion symboliques. L'émergence du télétravail est un fait universel et incontestable. Il est tout aussi incontestable que ce phénomène sera durable. Toutes les équipes sont passées à ce mode d'organisation. Les entreprises hébergées ont souvent suivi ce mouvement également. Mais cela reste un

mode d'organisation partiel du travail dans la plupart des cas. Le rattachement à un lieu de vie économique avec la possibilité d'interagir et de networker (réseauter), dans le cas des CCI FI et des centres d'affaires, reste nécessaire et vital. « Ce phénomène amène à repenser l'organisation des centres d'affaires et des offres de services, avance M. Maridor, en privilégiant des formules plus flexibles. Il permettra aussi d'optimiser un peu plus l'utilisation de nos installations. »

VOLONTARIAT INTERNATIONAL

Les entreprises toujours dans l'attente

Dans le cadre du plan de relance à 100 milliards d'euros annoncé début septembre, le gouvernement compte soutenir le volontariat international en entreprise (V.I.E). En effet, Business France, l'organisme en charge de ce dispositif, constate une baisse du nombre de missions de ce type proposées par les entreprises.



M. Monnier. La formule est plébiscitée tant par les jeunes que par les entreprises : Business France comptabilise près de 9 000 V.I.E en poste dans plus de 120 pays, et célébrera en novembre les vingt ans du dispositif : le programme a depuis sa création bénéficié à plus de 80 000 jeunes. Depuis le 1^{er} mai 2020, Business France permet aux entreprises françaises de faire démarrer une mission V.I.E en France, pour une durée maximale de six mois par année de volontariat avant l'affectation dans le pays. Cette période est utilisée pour renforcer la formation et l'intégration du volontaire dans l'entreprise.

Des formes très variées

L'accès au V.I.E n'est pas limité par un quota : ce sont les entreprises qui proposent des missions aux candidats. « Bien entendu, notre objectif est d'augmenter le nombre d'offres disponibles, détaille M. Monnier. C'est pourquoi Business France a un rôle essentiel de promotion de la formule. Car nous dénombrons encore un trop grand nombre d'entreprises exportatrices non-utilisatrices de la formule, alors que c'est le moment de mettre en place un relais permanent à l'étranger ou de renforcer les équipes des filiales car les voyages d'affaires vont être très limités pendant une période indéfinie. » Aux côtés de Business France, les Régions, les membres de la Team France Export, les conseillers du commerce extérieur, l'Apec et Pôle emploi – pour ne citer qu'eux – font également la promotion de la formule. Le recours à un V.I.E peut prendre des formes très variées : prospection commerciale, animation d'un réseau de distributeurs, renforcement ou formation d'équipes locales, accompagnement d'un contrat ou d'un chantier, contrôle qualité... Et les profils germanophones sont aujourd'hui très recherchés ! ♦

Aller plus loin : www.businessfrance.fr

Tous les pays européens, le Canada, la Corée du sud et la Tunisie sont actuellement accessibles. Ce groupe de pays représente 60% des missions V.I.E. Ceux qui étaient en poste en Chine, Hong Kong, Taïwan ont également pu retourner dans leur pays de mission. Pour les autres destinations, les demandes sont traitées au cas par cas par Business France en lien avec le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (CDCS). Depuis juillet, plus d'une centaine de V.I.E ont cependant pu rejoindre leur pays d'affectation dans le cadre de cette procédure. « Les entreprises sont dans l'attente d'une clarification de la situation et nous constatons une baisse du nombre d'offres de mission publiées en ligne, reconnaît Christophe Monnier, directeur du V.I.E à Business France, l'organisme qui gère la relation volontaires/entreprises. Nous le déplorons car la reprise des affectations est très nette aujourd'hui :

plus de 500 nouvelles missions V.I.E ont ainsi démarré en septembre, ce qui montre que la confiance revient. » Afin d'accélérer cette reprise, le gouvernement a inclus le V.I.E dans les mesures de soutien aux entreprises prévues par le plan de relance export : un « chèque relance V.I.E » de 5000€ sera versé aux PME et ETI bénéficiaires, en plus des aides accordées par les Régions. Business France se fixe un objectif de 3 000 missions V.I.E supplémentaires.

Une formule plébiscitée

Business France suit l'évolution de la situation sanitaire en lien étroit avec le CDCS qui valide les pays dans lesquels les V.I.E peuvent à nouveau se rendre. « Pour ceux dont le pays d'affectation n'est pas encore ouvert, nous avons permis le démarrage de mission en France, possibilité que de nombreuses entreprises ont saisie pour mieux former leurs jeunes volontaires avant leur départ », explique



© Sven Hansche

LE QATAR, L'HISTOIRE D'UN SUCCÈS QUI DÉRANGE

Yves Kerlidou

Depuis son indépendance en 1971, le Qatar a connu un véritable miracle économique grâce à sa production pétrolière et surtout gazière. De manière croissante, ce petit pays du golfe Persique a aussi joué un rôle considérable au plan géopolitique, s'affranchissant progressivement de l'hégémonie de ses voisins émiratis et saoudiens et endossant un rôle prépondérant dans l'arbitrage des conflits du Moyen-Orient. Loin des visions manichéennes, des raccourcis et des idées reçues, cet ouvrage propose un portrait fouillé du Qatar avec ses particularités économiques, culturelles et religieuses, s'attachant à déconstruire méthodiquement les attaques infondées dont il fait trop souvent l'objet. Réalisé par Yves Kerlidou, fin connaisseur de la région et de ses ressorts secrets, avec le concours de Malik Boumediene, docteur en droit en droit public et maître de conférence, cet autre regard sur le Qatar vient nourrir une réflexion nouvelle sur un pays et une région aux contours toujours plus complexes.

ÉDITIONS TDME – TOUR DU MONDE DE L'EMPLOI

Prix de vente numérique : 5.99 €

Disponible en version numérique au format ePub

Distribution Numilog : Amazon, Fnac, Apple iBookstore

Yves KERLIDOU

LE QATAR

L'HISTOIRE D'UN SUCCÈS
QUI DÉRANGE

Editions TDME

COUVERTURE SOCIALE

La CFE au centre de la mobilité internationale

Plus que la simple sécurité sociale des expatriés, la caisse des Français de l'étranger permet à ses assurés de cotiser pour leur retraite et propose des services comme le tiers payant hospitalier. Créé il y a plus de quarante ans, l'organisme a aussi une mission d'information, en particulier auprès des jeunes toujours plus nombreux à se lancer hors de nos frontières.



© PHOTOREO Michal Bednarek

Le cœur des missions de la CFE consiste à prendre en charge les remboursements d'assurance-maladie et maternité de ses clients, mais pas seulement. « Nous proposons bien d'autres prestations, comme les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, d'accident de travail ou de maladie professionnelle, détaille Éric Pavy, directeur général de la CFE. De plus, nous sommes le seul organisme qui permette aux salariés vivant à l'étranger de continuer à cotiser pour leur retraite de base en France, dans les mêmes conditions que s'ils travaillaient en France! »



▲ Éric Pavy.

Au-delà de ces activités, l'organisme développe aussi des services comme le tiers payant hospitalier, qui permet de bénéficier d'un réseau de soins hospitaliers de qualité, le plus souvent sans avance de frais, dans une trentaine de pays à ce jour. La CFE conduit également une politique d'action sanitaire et sociale en faveur de ses clients rencontrant des difficultés à financer leurs soins ou équipements de santé malgré les remboursements existants. Plus généralement, la CFE joue un rôle de conseil aux Français de l'étranger en matière de Sécurité sociale depuis 1978.

Des tarifs attractifs

La CFE est une caisse de Sécurité sociale. En tant que service public, elle vise donc l'équilibre de nos comptes et non le profit. « Pour les particuliers, nous proposons aujourd'hui des tarifs qui ne dépendent plus, pour chaque produit, que de la tranche d'âge et d'une couverture solo ou famille, précise Éric Pavy. Nous ne majorons jamais les primes en fonction de la consommation de soins et encore moins de l'état de santé. Nous ne demandons d'ailleurs pas à nos clients de remplir un questionnaire médical lors de l'adhésion. » Pour les jeunes, l'organisme a mis en place un produit qui rencontre un vif succès, JeunExpatSanté, qui donne droit à une couverture santé dans le monde entier à partir de 90 € par trimestre. L'une des missions de la CFE est en effet de sensibiliser ce public à la nécessité d'être correctement assurés pour leur santé. « Quand on est jeune, on est parfois inconscient des aléas qui peuvent toucher tout un chacun... constate M. Pavy. Et pourtant, à partir du moment où on ne réside plus en France, les droits à la sécurité sociale sont immédiatement coupés ! On me signale régulièrement des situations dramatiques de Français partis sans s'assurer correctement et qui, suite à une maladie ou un accident, se retrouvent dans l'incapacité de financer les soins dont ils ont besoin dans leur pays de résidence ! »

Une assurance Covid-19

Dans une période évidemment marquée par la pandémie coronavirus, la CFE a lancé cette année un produit spécifique, Covid19ExpatSanté, encore ouvert à la souscription jusqu'à la fin de l'année, qui permet de s'assurer uniquement pour les soins liés à la Covid. La pandémie a effectivement perturbé le flux des expatriations, mais la tendance de fond au développement de la mobilité internationale est un phénomène de longue durée et on peut s'attendre à une reprise dans les mois ou années qui viennent. « Parallèlement, ajoute M. Pavy, nous avons étendu le réseau d'établissements acceptant le tiers payant hospitalier, ou encore mis en place à titre expérimental des "référénts CFE" dans trois pays, clients experts qui nous aident à mieux faire connaître la CFE et conseiller les expatriés qui recherchent une assurance adaptée à leurs besoins. » Pour la période à venir, l'organisme travaille en priorité sur l'amélioration de la relation client et la qualité de service, ainsi que l'extension de la mise à disposition de cartes Vitale pour les soins en France de ses clients. ♦

En savoir plus : www.cfe.fr



© Yuganov Konstantin

CLEISS

Le relais d'information incontournable

Quel régime de Sécurité sociale en Italie ? Devrai-je volontairement cotiser pour mon assurance santé en Thaïlande ? Quels seront mes droits à la retraite en France si j'ai travaillé en Espagne ? Maladie, prestations familiales ou chômage... Le Cleiss (Centre des liaisons européennes et internationales de Sécurité sociale), établissement public national, est l'interlocuteur unique pour renseigner tout candidat à une mobilité internationale sur la continuité de sa protection sociale à l'étranger et outre-mer. Il assure la liaison entre les organismes français, les institutions étrangères de Sécurité sociale, les assurés et les entreprises pour la bonne application des règlements européens et des accords internationaux de sécurité sociale.

Les règlements européens concernent les 27 États de l'UE, auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Les conventions bilatérales et décrets de coordination signés par la France concernent eux une quarantaine d'États et territoires. Via son site Internet, le Cleiss informe les assurés (retraités, travailleurs, étudiants, inactifs) et les employeurs sur la continuité des droits en matière de protection sociale

lorsqu'ils sont en situation de mobilité internationale : maladie, prestations familiales, chômage, retraite, invalidité. Il fournit également une description des régimes de sécurité sociale, des taux de cotisations et des systèmes de santé qui s'appliquent dans les États avec lesquels la France a un accord en la matière. «*Le Cleiss est aussi point de contact national pour les soins de santé transfrontaliers, ajoute sa directrice, Armelle Beunardeau. À ce titre, il délivre toute information*

relative aux droits et obligations en matière de soins de santé à l'étranger (accès et prise en charge). Au-delà des informations publiées sur son site, le Cleiss répond aux questions des particuliers et employeurs. »

Continuité des droits

Quelle que soit sa destination, avant le départ, il est primordial de bien se renseigner sur le régime de Sécurité sociale du pays d'accueil. En UE/EEE/Suisse, tous les risques sont coordonnés. Il y a donc une continuité des droits à protection sociale lors du passage du régime français au régime étranger, en respectant toutefois certaines formalités et délais. Chaque État de l'Union européenne a son propre système de sécurité sociale. Il n'y a pas d'harmonisation à l'échelle européenne. Toutefois, les règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale prévoient des mécanismes qui permettent aux citoyens qui se déplacent en UE de ne pas perdre leurs droits aux prestations sociales. Pour chaque motif de mobilité (vacances, travail, recherche d'emploi, retraite, etc.) et chaque risque de la Sécurité sociale, des règles et démarches spécifiques s'appliquent. «*Si l'on quitte définitivement la France, il faut en aviser tous les organismes de protection sociale et fournir sa nouvelle adresse à l'étranger*», précise Mme Beunardeau. Pour l'assurance-maladie, il convient de transmettre à sa caisse

DES ACCORDS, POUR QUOI FAIRE ?

Ce sont des instruments juridiques signés entre deux États. Ils servent à coordonner les législations de Sécurité sociale entre la France, par exemple, et son pays partenaire, afin de garantir aux personnes en situation de mobilité un maximum de droits à protection sociale. Ils s'adressent aux ressortissants qui séjournent ou résident hors de l'État dans lequel elles sont affiliées, ou aux personnes qui partent travailler dans l'État partenaire, ou encore qui ont travaillé dans les deux États signataires. Ils permettent notamment : de lever les clauses de résidence, ou des conditions de stage, pour l'accès aux prestations ; de totaliser les droits, notamment en tenant compte des périodes d'activité accomplies dans l'autre État, lors du calcul de la retraite ; de bénéficier éventuellement du statut de travailleur détaché, permettant d'exercer temporairement son activité dans l'autre pays, pour le compte de son employeur, tout en restant affilié dans l'État habituel d'emploi ; de bénéficier des mêmes droits et obligations que les nationaux du pays d'affiliation, ce qu'on appelle le principe d'égalité de traitement ou de non-discrimination.



DES VIDÉOS POUR MIEUX COMPRENDRE

Le Cleiss a publié mi septembre trois nouvelles vidéos sur sa chaîne YouTube*. Ces trois animations expliquent simplement des mécanismes de coordination souvent complexes. Elles répondent à trois questions récurrentes d'assurés en mobilité au sein de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, ou en Suisse :

- Si je suis détaché(e) par mon entreprise dans un pays de la zone UE-EEE-Suisse, et que ma famille m'accompagne, mes prestations familiales françaises sont-elles « exportables » ?
- De retour en France après une expatriation dans un Etat de l'UE-EEE-Suisse, où j'ai travaillé et ouvert des droits au chômage, mes allocations peuvent-elles « me suivre » en France ?
- De retour en France après une expatriation dans cette même zone, comment s'affilier ou se réaffilier à la Sécurité sociale ?

* <https://bit.ly/3j09HvB>



© Yuganov Konstantin

en France le formulaire « Déclaration de transfert de résidence hors de France » et lui rendre les cartes Vitale et éventuelles CEAM de tous les membres du foyer. Dans le cadre d'une expatriation (de longue durée), les assurés ne sont plus affiliés à la Sécurité sociale française et cotisent au régime du nouveau pays d'accueil. Des formulaires permettant d'assurer la continuité des droits ou d'éviter des délais de carence peuvent être à demander suivant les accords de sécurité sociale et les situations. « *Globalement, explique la directrice du Cleiss, les candidats à l'expatriation doivent se renseigner sur les systèmes de protection sociale et de santé locaux pour déterminer s'ils estiment utile de contracter une assurance santé privée ou de cotiser volontairement à l'assurance-vieillesse de la CFE (qui n'exonère pas des cotisations obligatoires dans le pays d'accueil).* »

Point de contact national pour les soins de santé transfrontaliers

Confié au Cleiss en 2015, le PCN a pour mission d'informer les particuliers comme les professionnels de santé sur les droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, notamment en ce qui concerne la prise en charge des soins programmés à l'étranger. Les PCN ont été mis en place suite à la directive européenne 2011/24 du 9 mars 2011, relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers. Cette directive vise à garantir la mo-

bilité des patients et la libre prestation de services de santé, faciliter l'accès aux soins de santé transfrontaliers sûrs et de qualité, encourager la coopération entre États membres, et clarifier le droit des patients en la matière. Les dispositions prévues par la directive sont applicables dans les États de l'UE et de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège). Les patients concernés par cette directive sont les citoyens de l'UE et de l'EEE, leurs familles, ainsi que, sous certaines conditions, les ressortissants d'États tiers. Les

QUELLE QUE SOIT SA DESTINATION, IL EST PRIMORDIAL DE SE RENSEIGNER SUR LE RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PAYS D'ACCUEIL.

soins visés sont ceux qui sont dispensés ou prescrits dans un État membre autre que l'État membre d'affiliation. Le PCN apporte des réponses individualisées et informe les assurés sur : l'accès aux soins et leur remboursement, leur qualité et sécurité, les presta-

taires habilités, les procédures juridiques et administratives en cas de dommages, les mentions nécessaires sur les prescriptions de médicaments ou de dispositifs médicaux, ou encore les coordonnées des PCN à l'étranger... Le site du Cleiss propose de nombreux contenus sur les soins transfrontaliers, notamment un dossier complet et une série de questions-réponses. ♦



Une couverture santé pour tous les expatriés !



Des tarifs attractifs adaptés à votre situation !



La CFE couvre tous vos besoins : **assurance santé, indemnités journalières, accident du travail, maladies professionnelles et/ou retraite.** C'est la seule assurance qui vous permet de maintenir vos droits à la Sécurité sociale, pendant votre expatriation et lors de votre retour définitif.



Nos atouts :

- › Prise en charge des **frais de santé liés à la Covid-19** du dépistage à l'hospitalisation en taux ou en forfait de la facture réelle.
- › Une adhésion à tout moment de votre expatriation, délai de carence de 21 jours maximum.
- › Tiers payant hospitalier pris en charge à 100 % dans 31 pays.
- › Pas de questionnaire médical.

Pour en savoir plus, contactez-nous : infoexpat@cfe.fr

RETRAITE À L'ÉTRANGER

La CNAV toujours à vos côtés

Environ 6% des nouveaux retraités en 2018 ont effectué une partie de leur carrière à l'étranger et 8,6% perçoivent une retraite hors de France. L'Assurance retraite verse chaque mois des retraites dans près de 180 pays. Questions aux experts de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).



© Daniel Myjones

Peut-on percevoir sa retraite à l'étranger ?

Oui, partout dans le monde. Attention, cependant, si en plus de votre retraite, vous percevez des prestations non contributives comme l'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) ou l'ASI (Allocation supplémentaire d'invalidité), ces prestations sont soumises à condition de résidence en France. Elles ne vous seront plus versées si vous vous établissez à l'étranger. À votre retour, vous pourrez déposer une nouvelle demande.

Quelles sont les démarches à effectuer avant le départ ?

Il est impératif de signaler votre nouvelle adresse aux caisses de base et complémentaires qui versent votre retraite. En effet, la CSG, la CRDS et la CASA (Contribution de solidarité pour l'autonomie) ne sont pas prélevées sur les retraites versées à l'étranger. En revanche, une cotisation d'assurance maladie de 3,2% est susceptible d'être

prélevée sur votre retraite selon votre situation. Vous pouvez signaler tout changement par courrier, en n'oubliant pas de mentionner votre numéro de Sécurité sociale.

Et pour la santé ?

Pour obtenir la prise en charge des soins dans votre pays de résidence, vous devez être titulaire d'une retraite

du régime général et vivre à long terme dans un pays de l'Union européenne ou dans un pays ayant signé une convention comportant des dispositions en matière de droit aux soins de santé avec la France. Si vous remplissez ces deux conditions, vous pouvez faire une demande d'attestation de droit aux soins de santé auprès de l'organisme de Sécurité sociale de votre pays de résidence. Cette attestation, une fois validée, vous permettra de vous faire rembourser vos frais de santé par l'intermédiaire du régime de votre pays de résidence.

Et une fois installé ?

Vous recevrez à échéance régulière un justificatif d'existence. Quelle que soit votre nationalité, vous devez faire compléter ce document par une autorité locale compétente de votre pays de résidence (mairie, commissariat...) et le renvoyer à la caisse qui verse votre retraite. Désormais, avec le service en ligne « Transmettre mon certificat de vie », vous pouvez recevoir et transmettre votre certificat de vie à toutes vos caisses de retraite, en une seule fois. Il est important de renvoyer ce document dans les délais pour que le paiement de votre retraite ne soit pas suspendu. ♦

Aller plus loin :

www.lassurance-retraite.fr

PLUS DE 36 MILLIONS D'ASSURÉS COUVERTS

L'Assurance retraite est le régime de base des salariés du secteur privé, des travailleurs indépendants, des contractuels de droit public et des artistes-auteurs. Au-delà du versement des retraites, l'Assurance retraite développe son offre de service pour tous les assurés et mène une action sociale en direction des plus fragiles. Créé en 1945, le régime de retraite porte toujours les valeurs de solidarité qui ont inspiré ses fondateurs. Basée sur le principe de la répartition – les cotisations des actifs financent les retraites –, elle a d'abord été le régime de la retraite de base des travailleurs salariés (régime général). Depuis le 1^{er} janvier 2018, elle a été étendue aux professions indépendantes (commerçants, artisans, professions libérales, autoentrepreneurs). Aujourd'hui, elle couvre environ 78% des assurés et verse 66% des retraites dans les régimes de base de la Sécurité sociale. Le versement mensuel des retraites reste la mission centrale de l'Assurance retraite. Depuis 2016, elle met en œuvre une « garantie de versement » : si l'assuré a transmis son dossier complet au moins quatre mois avant sa date de départ à la retraite, il bénéficie de son premier versement dès le mois qui suit son départ, en France comme à l'étranger.

RETRAITE À L'ÉTRANGER

Salariés expatriés et retraite complémentaire

Travailler à l'étranger tout en conservant ses régimes de retraite français, dont le régime Agirc-Arrco, c'est possible. À condition de cotiser auprès d'une caisse de retraite complémentaire. Selon votre statut, détaché(e) ou expatrié(e), vous continuerez à obtenir des points de retraite complémentaire.



© Daniel Myjones

Selon le principe de territorialité de la protection sociale, le salarié en poste à l'étranger ne devrait plus relever du système de retraite français. Néanmoins, des mesures protectrices ont été adoptées. Celles-ci diffèrent en fonction du statut de celui qui travaille à l'étranger : salarié «détaché» ou salarié «expatrié». Un salarié est détaché quand son entreprise est implantée en France et l'envoie temporairement en mission hors de France. Il conserve alors sa protection sociale française.

Le salarié et son employeur continuent donc à cotiser comme si le salarié travaillait en France.

Un salarié est expatrié quand il est envoyé à l'étranger par son entreprise pour une mission de longue durée, ou quand il a quitté la France pour travailler pour une entreprise implantée hors de France. Il reste affilié à l'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire auxquels cotisent 23 millions de salariés du secteur privé. Un salarié

expatrié doit d'abord être affilié aux régimes de retraite obligatoires de protection sociale du pays dans lequel il travaille, au même titre que ses ressortissants. Il a cependant la possibilité de conserver en plus si nécessaire tout ou partie de la protection sociale française en souscrivant des assurances volontaires auprès de la Caisse des Français de l'étranger (CFE) et, pour la retraite complémentaire, auprès, soit de son institution de retraite Agirc-Arrco actuelle, soit auprès de Malakoff Humanis International Agirc-Arrco dédiée à l'expatriation. En tout état de cause, il obtiendra des points Agirc-Arrco en contrepartie de ses cotisations aux mêmes conditions d'acquisition que sur le territoire français.

Retraités à l'étranger : la nécessité du certificat de vie

La retraite Agirc-Arrco, une fois à la retraite, est calculée selon le nombre de points acquis au cours de sa carrière et elle est perçue quelle que soit sa nation-

alité et son pays de résidence. Pour les allocataires résidant hors de France, il est nécessaire toutefois de régulièrement informer ses caisses de son existence (les droits étant interrompus en cas de décès). Au cours de sa carrière, un assuré cotise généralement à trois ou quatre régimes de retraite différents, d'où l'importance pour les organismes de travailler à une mutualisation des données de leurs assurés et de travailler aux moyens d'automatiser le partage d'informations avec les administrations étrangères en charge de l'enregistrement des décès : ces dispositifs se mettent en place progressivement en Europe.

Grâce à un nouveau service lancé en octobre 2019, les retraités à l'étranger qui sont interrogés n'ont plus à fournir qu'un seul certificat de vie par an pour l'ensemble de leurs régimes de retraite et peuvent également faire cette démarche en ligne. À savoir, en cas de décès, le conjoint survivant, à condition de ne pas se remarier, perçoit une réversion à sa demande. Pour mieux informer et orienter, l'Agirc-Arrco a renforcé son service en ligne des Experts retraite (<https://lesexpertsretraite.agirc-arrco.fr>), ouvert à tous et très utile pour les expatriés, via lequel ils peuvent poser leurs questions à des conseillers retraite pour notamment s'informer sur les règles et démarches à suivre. Ce service a été particulièrement sollicité lors de la crise du Covid-19. En effet, les résidents à l'étranger, soit environ 1,6 million de personnes, ont été dans l'impossibilité de retourner leur certificat de vie : un délai supplémentaire leur a été accordé entre mars et juin pour la présentation de ce justificatif, qui demeure aujourd'hui impératif pour continuer à verser des retraites. Ainsi les formulaires reçus par les expatriés en juillet sont attendus en octobre prochain. ♦

Aller plus loin : www.agirc-arrco.fr

FRANÇAIS DU MONDE, LA CHRONIQUE DE FRANCE INFO

DIFFUSION LE DIMANCHE À 7H24 ET 10H54

Parfums d'aventure

Ils ont franchi le pas, animés par une soif de découverte, des idées originales, une motivation sans faille... Ils rencontrent parfois quelques écueils, mais la réussite est souvent au bout du chemin.

Les banques internationales ont toujours la cote à Dubaï

Dans une zone toujours dynamique malgré le Covid-19, les investisseurs cherchent à placer leurs avoirs à l'étranger, en particulier en Europe, pour les protéger des soubresauts de la crise économique qui menace le Moyen-Orient. Quand survient une crise, les clients recherchent toujours la sécurité, constate François-Xavier Bautmans, directeur Moyen-Orient pour une grande banque luxembourgeoise à Dubaï. Malgré la crise du Covid-19, son activité ne faiblit pas : « Nos clients cherchent à placer de l'argent en dehors des Émirats, dans un endroit sûr, tout en profitant des opportunités de marché. » Le Français admet que la crise va obliger Dubaï, dont l'économie est majoritairement basée

sur l'industrie des loisirs et du tourisme, à se réinventer, comme la ville-État l'a fait lors de la crise de 2010. « Le bon côté, témoigne-t-il, c'est que la zone est très dynamique et beaucoup plus agile que l'Europe. Un grand virage a déjà été pris vers le digital, qui fait que le pays va être propulsé vers le futur. » Les Émirats sont d'ailleurs engagés dans un ambitieux programme spatial et ont déjà envoyé plusieurs fusées dans l'espace à des fins d'expériences. À 45 ans, le Français, né à Paris, vit depuis 2007 dans les Emirats. « À l'époque, je m'ennuyais un peu en Suisse, se souvient-il. Je regardais vers les pays émergents et les nouvelles zones en train de bouger d'un point de vue financier. Mon choix s'est porté sur les Émirats, où j'ai eu aussi l'opportunité professionnelle de venir. » Il reconnaît toutefois qu'à la survenue de la pandémie, la réaction des autorités a été radicale : « Il y a eu des coupes importantes dans les ministères et les administrations qui employaient pléthore de gens plus ou moins



présents dans les bureaux. Chez Émirates (la compagnie aérienne nationale, ndlr), 30% des emplois ont été supprimés au moment où les avions ont été cloués au sol. Mais dans six mois, ils réembaucheront quand ils voleront à nouveau. C'est un peu saignant mais ils ont une grande capacité à s'adapter. »
Lui écrire : fx.bautmans@bil.com



Covid-19 : le Chili hésite encore

Après cinq mois de confinement très strict, les autorités de ce vaste pays d'Amérique latine retardent la réouverture de leurs frontières. Sinistré, le secteur du tourisme, attend avec impatience le retour des voyageurs étrangers. Comme en témoigne cette Française. Elle n'a pas enregistré une seule réservation depuis plus de deux mois et même avec la réouverture des frontières, Émilie Ricordeau sait bien que le retour à la normale au Chili n'est pas pour demain : « C'est vrai que les gens sont frileux, reconnaît-elle, mais on en voit quand même qui ont envie de marquer le coup pour un voyage de noces, un anniversaire ou une autre date importante. Ce genre de voyage à l'autre bout du monde reste dans l'esprit des gens. Cela risque de diminuer en nombre mais pas de disparaître. » À cause du Covid, la petite agence est passée de quatre à deux personnes. En attendant la fin de cette traversée du désert comme elle l'appelle, Émilie Ricor-

deau et la directrice de l'agence arrivée, elle, il y a cinq ans de Belgique, planchent sur de nouveaux circuits encore plus à l'écart de la foule, comme l'extrême nord du pays, à la frontière avec le Pérou et la Bolivie : « Bien sûr, les voyageurs ont envie de voir les immanquables du Chili, mais on essaie de leur montrer ces sites-là de façon différente, hors des sentiers battus, à pied, à vélo, de façon douce, écologique et sécuritaire. » D'autant que les vastes étendues du Chili sont adaptées à ce genre de tourisme tout en distanciation sociale : « C'est un pays très peu peuplé avec énormément de grands espaces où il est possible de passer deux semaines de vacances sans croiser presque personne, notamment dans l'immense désert d'Atacama où le plus grand flux ce sont les voyageurs, peu nombreux actuellement. Même en Patagonie, tout au sud, il y a très peu d'habitants et des immensités de pampas et de glaciers très peu peuplés. »
Lui écrire : emilie@travelcoachchile.com

Entreprises : en Italie, l'union fait la force

On est encore loin de voir le but du tunnel, mais pour Denis Delespaul, président de la Chambre de commerce française en Italie, la reprise économique dans la péninsule ne se fera qu'au prix d'une collaboration plus forte entre entreprises européennes.

Près de 2 000 entreprises françaises sont présentes en Italie, représentant 250 000 emplois, en particulier dans la banque (BNP Paribas, Crédit Agricole), l'énergie (EDF, Edison), l'agroalimentaire (Lactalis, Parmalat), le luxe évidemment (LVMH et Kering), les télécommunications (Vivendi, Iliad), de distribution (Carrefour, Kiabi, Decathlon, Leroy Merlin). L'automobile est aussi très représentée en attendant la création du groupe Fiat-Peugeot, ou la construction navale avec le rachat par le groupe Fincantieri des chantiers de l'Atlantique à Saint-Nazaire. Car pour Denis Delespaul, ce sont surtout les sociétés à capitaux franco-italiens qui vont se sortir le plus rapidement de cette crise inédite : « Ces groupes sont plus forts, déjà sur le pays, mais sont généralement internationaux. Elles disposent de fonds propres et



de moyens plus importants qu'une société franco-française. Les PME et PMI italo-italiennes sont très exportatrices et donc très faibles quand d'un seul coup tout s'est arrêté. On sait qu'une partie va faire faillite parce qu'il va leur manquer ces fameuses liquidités. » Président de la Chambre de commerce France Italie depuis quatre ans, le Français assure que des opportunités existent même aujourd'hui de l'autre côté des Alpes : « L'Italie est un

pays industriel, incomparable à l'Espagne ou au Portugal pour les pays méditerranéens. Il y a un vrai savoir-faire dans le luxe, l'industrie mécanique de précision, le design et le mobilier, dans le nord du pays, mais pas seulement. Et ces entreprises vont avoir besoin de collaboration, parce que la vraie leçon de l'après-crise, c'est que quand on est plusieurs, on est plus fort. »

Lui écrire :

denis.delespaul@bnpparibas.com

Et si le coronavirus donnait aux Texans le goût de cuisiner ?

En évitant les restaurants pour cause de pandémie, et grâce aux cours d'une Française, les habitants de Dallas prennent le pouvoir dans leur cuisine. Dans la capitale mondiale du barbecue et du hamburger, on part de loin, admet Isabel Mota : « Tout se passe ici autour de la viande ! » La Française vit depuis trois ans en famille à Dallas. Elle a ouvert une école de cuisine où les amateurs se pressent : « Il y a les gens influencés par cette cuisine européenne et française qui ont envie d'en savoir plus pour la faire à la maison et ceux qui ont juste envie de s'amuser en famille. » En se promenant dans les rues et les parcs de Dallas, on constate en effet que de plus en plus de gens prennent soin d'eux, avance Isabel Mota : « Il y a deux extrêmes : les gens qui sont encore dans l'Amérique d'il y a quelques années avec le fast-food, et l'autre extrême, des Américains qui vont faire du sport tous les jours ou qui vont à la salle. » Les Texans découvrent aussi l'intérêt de s'approvisionner pas trop loin de chez soi : « Il y a des fermes partout autour de Dallas. À 15/20 minutes de voiture, vous êtes dans des fermes de myrtilles, de légumes et même de lait cru, ce qui n'est pas rien aux États-Unis ! » Surfant sur le succès de ses cours de cuisine, Isabel Mota a créé des « baking mix », des sachets de préparations culinaires où il n'y a plus qu'à ajouter l'eau, le lait, les œufs ou le beurre pour terminer la recette, et dont les Américains raffolent. La mayonnaise a vite pris : « Je me suis dit pourquoi ne pas faire ça pour les produits emblématiques français comme les crêpes, les madeleines, les macarons, les quatre-quarts et le fondant au chocolat qui sont des produits très simples pour nous mais qui paraissent ici très compliqués. » Ces petits sachets magiques sont désormais distribués dans une quinzaine de grandes surfaces bio à Dallas.

Lui écrire : isabel@myfrenchrecipe.com



8.30 franceinfo
Salhia Brakhlia
et Marc Fauvelle
reçoivent
ceux
qui font
l'actu.



© Christophe Abramowitz/Radio France

franceinfo:
radio . web . tv canal 27

Et tout est plus clair .

LA CROISADE POUR L'EMPLOI EN EUROPE

Vos meilleurs partenaires !

Anticipant la fin de cette longue parenthèse sanitaire, pourquoi ne pas commencer à préparer votre mobilité internationale ? Pour la mener à bien, nous vous proposons une revue de détail de destinations européennes* passées au banc d'essai. Mais avant toute chose – quelle que soit votre destination, votre recherche d'emploi, de stage ou de création d'entreprise –, petit rappel de vos meilleurs alliés pour mener à bien votre projet.

Pôle emploi International

Quelle que soit votre expérience professionnelle, des conseillers spécialisés vous aident à trouver un emploi, à construire un CV selon les normes du pays d'accueil, à vous préparer à l'entretien d'embauche, etc.). Pour accéder à ces services, il est nécessaire d'être citoyen de l'UE, d'être inscrit auprès d'un service public de l'emploi et d'être à la recherche d'un contrat de six mois au moins. Pour les moins de 35 ans, cela peut-être un stage ou un contrat d'apprentissage. www.pole-emploi.fr/international
(Lire aussi p. 20)

Le réseau Eures

Plus de 2,8 millions d'offres d'emploi étaient disponibles sur le site début octobre ! Trop souvent méconnu, le portail européen sur la mobilité de l'emploi (Eures, de l'anglais *European Employment Services*) – inauguré en 1994 et qui compte environ mille conseillers spécialisés dans l'information, l'orientation et le placement – est destiné à faciliter la libre circulation des travailleurs. Il prodigue aussi des informations précieuses sur le marché et les règles du travail dans 31 pays européens. <https://ec.europa.eu>
(Lire aussi p. 22)

Le site Europass

Il vous permet de créer un dossier complet de candidature. Composé de cinq documents, il met en valeur vos compétences à l'international. Vous choisissez votre pays de destination, vous complétez le dossier avec vos informations, vous êtes prêt à postuler ! <https://europa.eu/europass/fr>

Le programme Erasmus +

Depuis sa création en 1987, le programme Erasmus s'est très largement étoffé, notamment en devenant Erasmus + en 2014. Trente-quatre pays sont maintenant partenaires de ce programme aujourd'hui ouvert aux apprentis, étudiants, enseignants, demandeurs d'emplois, professionnels... Erasmus + soutient financièrement une large gamme d'actions et d'activités dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport. Il permet d'une manière générale aux jeunes de moins de 30 ans, avec ou sans diplôme, de séjourner à l'étranger pour développer leurs compétences et renforcer leur employabilité. <https://info.erasmusplus.fr>
(Lire aussi p. 10)

Le Volontariat international en entreprise (V.I.E)

Ce dispositif, excellent levier d'accès à l'emploi, permet aux jeunes de 18 à 28 ans d'exercer une mission dans une entreprise française à l'étranger. Pour candidater, vous devrez créer votre profil sur le site Civiweb.com. Business France, l'organisme en charge de ce dispositif, vous conseille et vous accompagne sur l'ensemble des étapes de mise en place de la mission et pendant toute sa durée. www.businessfrance.fr
(Lire aussi p. 26)

Le réseau CCI FI

Avec quelque 126 chambres de commerce et d'industrie françaises présentes dans le monde et des dizaines de milliers d'entreprises adhérentes, le réseau CCI France International est LE partenaire qui vous ouvre les portes des marchés où toutes ces entreprises sont implantées. Ce réseau, qui offre une expertise unique, fait aussi partie de la Team France Export, large dispositif qui renforce la place de la France à l'international. www.ccifrance-international.org
(Lire aussi p. 24)



* D'autres destinations ainsi que des fiches pays du monde entier sont à retrouver sur www.francaisaetranger.fr



Allemagne

Le secteur industriel occupe toujours une place importante dans l'économie allemande, à hauteur de 22% de son PIB (contre 15% en moyenne au niveau européen). Mais comme dans tous les pays avancés, c'est le secteur des services qui offre les meilleures opportunités d'emploi.

Sur le marché de l'emploi, le pays est en recherche d'ingénieurs, particulièrement dans la construction mécanique et automobile, l'électrotechnique, la construction, l'informatique et les télécommunications. En 2018, le site spécialisé deutschland.de, partenaire du ministère allemand des Affaires étrangères, établissait ce classement des dix métiers les plus recherchés en Allemagne : développeurs et programmeurs de logiciels; électroniciens et électriciens; infirmiers et aides-soignants; analystes et conseillers en informatique, économistes,

gestionnaires; chargés de clientèle, conseillers clientèle, chargés de compte; manœuvres industriels; chargés et assistants de distribution; responsables des ventes et responsables produits; architectes et ingénieurs du bâtiment.

OÙ TRAVAILLER

L'Allemagne est un pays fédéral, tout n'est donc pas centralisé dans la capitale, Berlin. Bon nombre d'autres villes méritent d'être prospectées comme Stuttgart (Bade-Wurtemberg), berceau allemand de l'automobile. Francfort-sur-le-Main

(Hesse), troisième ville d'affaires d'Europe, est un pôle financier incontournable. Bonn (Rhénanie-du-Nord-Westphalie) concentre un grand nombre d'emplois d'ingénieurs en informatique. Hambourg, la grande ville portuaire du Nord, s'appuie sur des secteurs tels que la logistique, l'aérospatial, la construction navale, mécanique, et plus globalement l'économie maritime. À noter que potentiellement, c'est la Bavière, au sud-est du pays, qui présente les meilleures opportunités d'emploi compte tenu de son faible taux de chômage. C'est le cas de la capitale de ce *land*, Munich.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

Si vous êtes un Français frontalier de l'Allemagne, le Pôle emploi de la Région Grand Est propose un programme qui permet de chercher un emploi à la fois en France et en Allemagne. L'agence accompagne les demandeurs d'emploi dans la réalisation d'un dossier de candidature selon les standards allemands ou français et publie votre profil en Allemagne et en France via la double inscription. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de l'agence fédérale pour l'emploi (*Bundesagentur für Arbeit*) qui met à disposition une brochure d'information pour les étrangers.

Quelques sites sont à consulter pour aller plus loin :

www.connexion-emploi.com ;
www.monster.de ; www.jobware.de ;
www.simplyhired.de ; de.indeed.com ;
www.jobpilot.de ; www.kimeta.de

POUR LES JEUNES

En Allemagne, tous les jeunes, ou presque, passent par des périodes d'apprentissage. C'est un excellent moyen de rentrer sur le marché du travail car beaucoup d'employeurs ne se contenteront pas des seules expériences françaises. L'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj) apporte une aide précieuse. Pôle emploi a en outre lancé une initiative spécifique en Allemagne pour les moins de 35 ans. En coopération avec la Bundesagentur für Arbeit (BA), le service public de l'emploi allemand, l'organisme français propose des stages de six à douze semaines dans une entreprise allemande. Sur les 160 personnes qui ont déjà pu bénéficier du dispositif, 98% ont décroché un contrat d'apprentissage ou d'embauche suite à ce stage. Le dispositif prévoit également des aides financières pour le déménagement ou pour se rendre à un entretien d'embauche.

Pour les jeunes frontaliers, la Région Grand Est, en partenariat avec l'Union européenne (UE), a créé le dispositif « Réussir sans frontières ». Cette initiative propose des offres de stage, d'apprentissage et même d'emploi. Par ailleurs, l'Université franco-allemande (www.dfh-ufa.org/fr) organise chaque année à Strasbourg le Forum franco-allemand dédié à la formation et au recrutement. Ce salon est prévu cette année les 20 et 21 novembre.

ENTREPRENDRE

Chaque *land* possède son propre système de soutien aux entreprises. Il est par exemple possible de savoir comment investir dans le Bade-Wurtemberg sur un site dédié (www.bw-invest.de/). La plateforme fédérale qui gère les investissements étrangers en Allemagne est Germany Trade & Invest (www.gtai.de/). Vous trouverez des informations très détaillées sur les secteurs porteurs en Allemagne, les écosystèmes locaux et le contexte des affaires sur le site: <https://www.gtai.de/gtai-en/invest/business-location-germany>. Vous aurez également accès à des conseils utiles sur le site de Business France (www.businessfrance.fr). Il y a un guichet unique (*Gewerbeamt*) qui permet de s'inscrire dans son *land*, ce guichet s'occupant de contacter tous les organismes nécessaires en cas de création d'entreprise. Il existe huit différents types de statuts juridiques. Pour créer une société, il faut rédiger ses statuts puis l'immatriculer au registre de commerce (*Handelsregister*). Le délai moyen est de six semaines.

La fiscalité des sociétés en Allemagne est particulièrement attractive puisque l'impôt les concernant n'est que de 15% (+5,5% de l'IS en tant que supplément de solidarité, instauré pour le financement de la réunification...). À l'IS s'ajoute une taxe professionnelle (*Gewerbesteuer*) dont le taux dépendra de la commune (comptez entre 14 et 16% sur les bénéficiaires). Il n'y a donc pas, contrairement à la France, d'impôt dit « de production » qui serait dû avant même de réaliser le premier euro de bénéfice. Il est aussi possible de travailler en tant qu'indépendant après avoir demandé un numéro d'identification fiscale (*Steuernummer*) au bureau local des impôts de ta commune.

Parmi les secteurs les plus porteurs, la sous-traitance automobile est un classique. D'autres sont aussi des garanties d'excellence : la construction de machines, la chimie-pharma,

l'électrotechnique et l'alimentaire. D'autres encore sont moins connus mais tout aussi dynamiques. Citons par exemple les spiritueux (l'Allemagne est le premier marché importateur au monde de spiritueux), l'habitat-décoration (dans les créneaux haut de gamme) et la plasturgie (le pays est deuxième producteur mondial de matières plastiques).

En Allemagne, les périodes d'apprentissage sont un excellent moyen de rentrer sur le marché du travail. L'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj) apporte une aide précieuse.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Nul besoin de visa ni de permis de travail pour vous installer en Allemagne si vous êtes citoyen européen. Il est obligatoire de vous déclarer auprès des administrations compétentes (*Bürgeramt*) de sa commune de résidence et de son quartier dans un délai de quatorze jours après votre emménagement. Une attestation de séjour peut vous être délivrée soit par le Landratsamt, soit par la mairie (*Rathaus*). Un nouvel arrivant doit également faire une demande de carte d'imposition (*Lohnsteuerkarte*) auprès de la mairie. Pour plus de renseignements sur les formalités à remplir, le site de l'ambassade d'Allemagne à Paris est une mine d'informations, tout comme celui du Centre d'information et de documentation de l'ambassade d'Allemagne (Cidal).

Attention, les temps partiels sont très nombreux (plus du quart des salariés) et le sous-emploi est fréquent. Un salaire minimum a été mis en place en 2014 et s'élève depuis le 1^{er} janvier 2020 à 9,35 € brut de l'heure. Il y a un minimum légal de vingt jours de congés payés pour une semaine de cinq jours.

La communauté française sur Facebook

De nombreux groupes de Français vivant en Allemagne sont présents sur la Toile. À titre d'exemple, celui des « Français de Berlin » compte plus de 15 000 membres. Au-delà de FB, le site France-Allemagne.fr est une ressource très intéressante.



Bruxelles

© Ttstudio

Belgique

La Belgique est au carrefour des échanges politico-commerciaux en Europe. Grâce à sa proximité avec l'Hexagone, c'est la quatrième destination où les Français sont le plus nombreux.

Impossible d'évoquer la Belgique sans mentionner son rôle dans l'administration des organes de l'Union européenne, et donc des emplois qui en découlent. Sa capitale, Bruxelles, est le siège de la Commission européenne, du Conseil de l'UE et du Conseil européen et des commissions parlementaires. Avec son aéroport international et plusieurs gares, Bruxelles est aussi une ville très active, l'un des principaux centres de décision mondiaux et est en constante recherche de compétences dans le milieu des lobbys et de la finance. De nombreux sièges de grands groupes sont installés dans la capitale belge. Parmi les professions

en tension, la Belgique recrute aussi des experts en cybersécurité, des professionnels des « big data », de la santé, dans les métiers du marketing, de la logistique et dans les ressources humaines.

OÙ TRAVAILLER

La Belgique reconnaît plusieurs langues officielles, le français, le néerlandais ainsi que l'allemand. Par conséquent, le critère de la langue peut évidemment être un argument pour favoriser une région plutôt qu'une autre. En Wallonie, région francophone au sud de la Belgique, les offres d'emploi se concentrent sur

les grandes villes telles que Charleroi, Liège, Namur ou Mons. Si vous avez la chance de parler flamand ou néerlandais, la région de la Flandre, au nord du pays, offre davantage d'opportunités avec un taux de chômage plus faible qu'en Wallonie. Elle peut compter sur de grandes villes dynamiques comme Anvers, Gand, Bruges ou Courtrai. Entre les deux régions, au centre du pays, se trouve la Région de Bruxelles-Capitale. C'est sans doute la plus dynamique et celle qui concentre le plus d'offres d'emploi. Officiellement, la capitale est bilingue, mais on y parle principalement français. Cependant, il se peut que de nom-

breuses offres d'emploi demandent la maîtrise du français et du néerlandais. En tant que Français, le fait de ne pas parler néerlandais n'est pas rédhibitoire à condition d'avoir une bonne maîtrise de l'anglais.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

De nombreuses offres d'emploi sont tournées vers les secteurs de la construction, des transports et de la logistique. Les groupes de la grande distribution comme Colruyt ou Lidl recrutent aussi dans l'ensemble du pays. Quelque 73% des emplois sont cependant à dénicher dans les activités de services telles que la vente, le commerce, l'enseignement ou la santé.

En Belgique il n'y a pas une seule agence nationale d'emploi, celle-ci diffère selon la région. Dans la région wallonne, adressez-vous au Forem (www.leforem.be). Dans la région flamande, rendez-vous au VDAB (www.vdab.be). Actiris (www.actiris.be, www.actiris.brussels/fr) est l'organisme en charge de la Région de Bruxelles-Capitale.

Sur le site Emploi Belgique (<https://emploi.belgique.be/fr>), vous aurez accès également de nombreuses informations concernant le droit du travail, des études du marché belge, les initiatives en cours, les aides disponibles.

Vous trouverez par ailleurs de nombreuses offres sur ces sites : www.monster.be/fr ; www.jobijoba.be/offre-emploi ; www.jobat.be/fr ; www.stepstone.be/fr..

POUR LES JEUNES

Le réseau Infor Jeunes (<https://inforjeunes.be>), présent dans de nombreuses villes belges, vous apportera des renseignements sur l'emploi, les formations proposées aux jeunes.

Il est simple d'effectuer un stage en Belgique. Les Français doivent simplement remplir un document justifiant que celui-ci se déroule dans le cadre de leurs études. Les secteurs qui accueillent le plus de stagiaires en Belgique sont ceux de la banque, de la santé, des médias et des services sociaux et juridiques. Les stages ne sont en général pas rémunérés.

Bruxelles, ville très active et l'un des principaux centres de décision mondiaux, est en constante recherche de compétences dans le milieu des lobbys et de la finance.

ENTREPRENDRE

Au carrefour de l'Europe et trilingue, la Belgique est un point stratégique pour lancer son entreprise. Pour entreprendre, vous pouvez bien sûr vous tourner vers la Chambre de commerce France Belgique (www.ccifrancebelgique.be) qui propose de nombreux outils pour favoriser votre implantation dans le pays, peut vous aider dans certaines démarches administratives, notamment en termes d'embauche de personnel, peut aussi vous louer des bureaux avec de nombreux avantages (cuisine, salle de réunion, mobilier neuf). Enfin la chambre de commerce organise régulièrement de nombreux événements qui peuvent vous être fort utiles.

L'agence pour l'emploi wallonne donne également, sur son site internet (<https://emploi.wallonie.be>), des outils et démarches à suivre pour créer son entreprise. Rien ne vous empêche de prendre rendez-vous pour consulter un conseiller en création d'entreprise qui vous informera et guidera tout au long des démarches.

Par ailleurs, la filiale Carrefour Emploi Orientation (CEO) du Forem existe spécialement pour accompagner chaque nouvelle personne souhaitant créer son entreprise. Le CEO organise également des animations spéciales pour vous aider à analyser le marché, les besoins, et quelles aides peuvent vous être accordées. Son site internet donne tous les détails et précise le calendrier des événements.

Enfin, le site du gouvernement fédéral belge (www.belgium.be) est également une ressource utile. À titre d'exemple, vous pourrez y retrouver toutes les lois, de nombreux renseignements administratifs, les démarches et aides disponibles.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

En tant que membre de l'Union européenne, il ne vous sera pas demandé de visa. En revanche, si vous souhaitez rester plus de trois mois, il est important de se présenter auprès de la commune de votre lieu de résidence pour y déposer une demande d'attestation d'enregistrement, muni d'une pièce d'identité valide. Le titre délivré est valable cinq ans au maximum. Il permet, en outre, d'obtenir un numéro national. Ce dernier est utilisé par les administrations publiques, des organismes publics ou privés, les notaires... Au-delà des cinq ans, vous recevrez un visa de résident permanent. Si vous êtes chômeur, il est important de s'inscrire auprès des agences d'emploi. Cela vous permettra de bénéficier de tous les services de formation et d'appui à la recherche d'emploi, mais aussi de pouvoir accéder aux droits sociaux (chômage, soins de santé, allocations familiales, etc.).

Les démarches administratives pour s'installer dans le pays sont plutôt simples pour un Français, ne serait-ce qu'en raison de la langue commune. La semaine de travail est de 39 h par semaine, et 24 jours de congés payés par an. Globalement, le coût de la vie est moins élevé qu'en France. Si vous voulez scolariser vos enfants, l'enseignement primaire et secondaire est gratuit. L'organisation de l'enseignement est décentralisée au niveau des communautés, garantes de l'application du pacte scolaire (la recherche de la vérité, l'objectivité scientifique, l'ouverture, la tolérance...).

Pour s'inscrire à l'université, aucun visa n'est demandé aux étudiants français qui souhaitent poursuivre leur cursus en Belgique. En revanche, une fois sur place, se faire recenser auprès de sa commune de résidence est nécessaire. La Belgique est réputée pour proposer des cursus moins sélectifs qu'en France dans certaines disciplines (vétérinaire, kinésithérapeute, orthophoniste...) mais tout aussi qualifiants !

La communauté française sur Facebook

Le groupe des « Étudiants français à Bruxelles » compte plus de 10 000 membres.



Lisbonne

© Valerija Polakovska / Shutterstock.com

Portugal

Le Portugal n'est pas seulement attractif pour les retraités venus de l'étranger, et notamment les Français. Le pays offre de réelles opportunités d'emploi, à condition d'identifier quelques secteurs spécifiques.

Le secteur tertiaire portugais contribue à plus de 76% du produit intérieur brut (PIB), il emploie les deux tiers de la population active. Plus largement, le gouvernement a identifié une liste de secteurs à développer prioritairement. On y retrouve les biotechnologies, les secteurs électrique et électronique, la chimie à forte valeur ajoutée, les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC), et même l'agro-industrie. Sans surprise, les activités liées au tourisme et à la restauration restent aussi porteuses, notamment dans des régions à découvrir comme la vallée du Douro et

son vignoble réputé au nord du pays, ou encore l'Alentejo, qui couvre une grande partie de la moitié sud du Portugal.

OÙ TRAVAILLER

Deux grandes villes sont incontournables dans le Nord. Braga, élue capitale européenne de la jeunesse en 2012, se distingue par sa vie universitaire dynamique. Porto, à l'économie dynamique, a tiré une partie de sa richesse de la commercialisation du vin qui porte son nom. Elle est la deuxième agglomération du pays après Lisbonne. La région de l'Algarve est

celle où le tourisme est le plus développé, attirant des milliers de visiteurs chaque année. De nombreux emplois sont à pourvoir dans la région, surtout dans l'hôtellerie, la restauration ou les activités de loisirs connexes, en particulier dans les villes d'Albufeira ou Lagos. Mais la région la plus active économiquement reste celle de Lisbonne. La capitale du pays est très dynamique avec de nombreuses entreprises influentes et des organismes de recherche scientifique et technologique reconnus internationalement. Elle est en outre un point nodal pour le transport routier, ferroviaire, aérien, portuaire et fluvial.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

L'Observatório do Emprego e Formação Profissional (OEFPP), l'institut pour l'emploi et la formation professionnelle, est un outil important. L'inscription à cet organisme n'est pas obligatoire pour consulter les offres d'emploi. Elle est cependant indispensable pour percevoir les allocations de chômage ou pour bénéficier d'une formation. La presse est encore utilisée par beaucoup d'entreprises au Portugal pour informer sur les postes disponibles. L'hebdomadaire *Expresso* (<https://expresso.pt>) est ainsi un vecteur d'offres d'emploi. Son supplément, *Expresso Emprego*, publié le samedi, en contient jusqu'à une vingtaine de pages. Cette publication est surtout destinée aux cadres, consultants ou dirigeants. Vous pouvez consulter le *Diário de Notícias* (www.dn.pt). Fondé à Lisbonne en 1864, c'est le plus ancien quotidien généraliste portugais. À noter également, le *Correio da Manhã* (www.cmjornal.pt), quotidien de type tabloïd. La Chambre de commerce France-Portugal (www.ccilf.pt) propose aussi des offres sur son site. Vous pourrez facilement y accéder, tout en bénéficiant d'un suivi de la chambre qui simplifiera les démarches administratives. Enfin, les sites suivants diffusent également des offres d'emploi : CareerJet; Iago-ra; Ihipo ; Goabroad ; cursusmundus

POUR LES JEUNES

Généralement, les stages au Portugal peuvent aller d'un mois à un an. La plupart du temps, les stages de courte durée (moins de quatre mois) ne sont pas rémunérés. Si le stage est effectué dans le cadre d'un programme spécifique, une convention préalable est signée par les différentes parties. Si le stagiaire ne perçoit aucune indemnité, la convention n'est pas obligatoire mais reste fortement recommandée. Pour trouver des stages, vous pouvez vous rendre sur le site de la Chambre de commerce France-Portugal (voir paragraphe précédent). Un autre site propose de nombreux stages et donne des conseils sur la manière de prospecter: <https://emprego.sapo>.

[pt/sapo-emprego-universitarios-estagio.htm](http://sapo-emprego-universitarios-estagio.htm) – attention, il est entièrement en portugais. Signalons également le programme « Pessoa », fruit du Partenariat Hubert Curien franco-portugais (www.campusfrance.org/fr/pessoa). Il est mis en œuvre au Portugal par la Fondation pour la science et la technologie (FCT – département des relations européennes, bilatérales et internationales). Le dispositif veut développer les échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les laboratoires de recherche des deux pays en favorisant les nouvelles coopérations. Il concerne tous les domaines scientifiques, y compris les sciences humaines et sociales.

ENTREPRENDRE

Le Portugal attire de nombreux entrepreneurs pour son faible coût de la main-d'œuvre et de la vie en général. Le pays possède également une importante zone d'influence dans les pays lusophones (Brésil, Angola, Mozambique). Enfin le bon niveau de qualifications des Portugais en général reste un bon argument. Il est possible de lancer son entreprise dans de nombreux domaines – immobilier, artisanat, tourisme et restauration - ou encore de créer une start-up, notamment à Lisbonne, très active sur les nouvelles technologies. Pour entreprendre, il est obligatoire de se fournir un NIF, le numéro d'identification fiscal, obligatoire pour réaliser de nombreuses opérations courantes. Pour entreprendre, vous pouvez également vous tourner vers la CCI Luso-Française (www.ccilf.pt) qui propose de nombreux outils pour vous aider à vous implanter au mieux dans le pays et accompagne les démarches de création et de domiciliation de sociétés. Par ailleurs, l'association Entreprendre (<https://entreprendre.pt>) peut vous intéresser. En devenant membre, vous pourrez avoir accès à de nombreuses informations et contacts de la communauté franco-phone au Portugal. Sur son compte Facebook, vous pourrez également retrouver des offres d'emploi ainsi que des événements organisés à l'ambassade de France sur le thème de l'entrepreneuriat au Portugal.

La capitale du pays est très dynamique avec de nombreuses entreprises influentes et des organismes de recherche scientifique et technologique reconnus internationalement.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Le Portugal étant membre de l'Union européenne, les ressortissants français qui désirent y séjourner plus de trois mois et moins d'un an n'ont besoin que d'un titre de séjour provisoire ; pour demeurer plus d'une année, il faudra par contre demander une carte de séjour. La demande doit être faite dans les trois mois de son arrivée au service des étrangers et des frontières de son lieu de résidence. L'autre démarche à faire si l'on décide de vivre au Portugal, est d'obtenir un numéro fiscal portugais (*Número de Contribuinte*), vous en aurez besoin pour beaucoup de choses comme ouvrir un compte en banque. Il faudra vous rendre à l'*Autoridade Tributária e Aduaneira* du lieu de votre domicile ou de votre lieu de travail et sur simple présentation d'une carte d'identité ou d'un passeport et d'un justificatif de domicile. La semaine de travail peut aller de 39h à 48h en fonction de l'accord trouvé avec votre employeur. Le salaire minimum est de 700 euros (*relevé au 1^{er} juillet 2019*). C'est peu, mais évidemment à mettre en rapport avec le coût de la vie, globalement moins élevé qu'en France. L'exception réside néanmoins dans les énergies telles que l'électricité ou l'essence où les prix sont beaucoup plus élevés. À titre de comparaison, le prix de l'électricité au Portugal est de 0,228€/Kw contre 0,162 €/Kw en France (*source : Eurostat*).

La communauté française sur Facebook

Le groupe des « Français de Lisbonne » compte plus de 18 000 membres.



Luxembourg

© Pocholo Calapre

Luxembourg

Le Luxembourg attire la communauté française avec son marché du travail très dynamique. Cette présence est décuplée par les nombreux transfrontaliers qui vivent en France mais travaillent dans le Grand-Duché.

Le Luxembourg est trilingue, il reconnaît le français, l'allemand et le luxembourgeois comme langues officielles. Dans certains domaines, la maîtrise d'une langue spécifique est cependant indispensable, c'est notamment le cas du secteur de l'aide à la personne où la connaissance du luxembourgeois est indispensable. Dans les secteurs des affaires et de la finance, de la banque et de l'industrie, l'anglais est principalement utilisé, mode de communication courant lorsque des salariés de plusieurs nationalités travaillent ensemble. Les travailleurs transfrontaliers génèrent un flux très important aux heures de pointe. Ainsi, la région Grand Est et le Luxembourg

tendent d'élaborer des solutions pour désengorger les routes. Parmi les projets en cours figure le renforcement du système ferroviaire entre les deux pays. L'objectif est d'augmenter les capacités de transports de 10 000 à 20 000 places de train aux alentours de 2030. La solution du covoiturage est aussi possible, avec notamment l'application CoPilote, une plateforme de covoiturage développée par le Grand-Duché.

OU TRAVAILLER

Les principaux employeurs se trouvent dans les services financiers et l'assurance. Les secteurs de

l'aérospatial, de la logistique, de l'équipement automobile, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des sciences de la vie sont également très dynamiques. Les Français sont également présents dans les domaines du transport et de l'entreposage, les activités immobilières et au sein des institutions internationales où l'on retrouve de nombreux jeunes diplômés.

Selon le Réseau d'étude sur le marché du travail et de l'emploi (Retel), les secteurs qui créent le plus d'emplois sont la santé humaine et l'action sociale ; les

activités spécialisées, scientifiques et techniques ; le commerce, la réparation d'automobiles et de motocycles ; les activités financières et de l'assurance ; l'information et de la communication ; la construction ; l'hébergement et la restauration.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

Le dispositif Eures Grande Région est spécialisé dans la recherche de travail transfrontalière. Si vous souhaitez habiter en France mais travailler au Luxembourg, il peut vous aider à effectuer vos démarches administratives ou vous renseigner sur le marché du travail sur place. Il peut également vous accompagner pour constituer votre dossier de candidature.

Il est également possible de se rendre sur le portail de l'emploi luxembourgeois (<https://adem.public.lu/fr>) où vous retrouverez de nombreuses offres d'emploi. Vous pouvez également consulter la presse écrite, notamment le samedi, dans le *Républicain Lorrain* et le *Luxemburger Wort*. Il est également important de considérer les réseaux sociaux. Au Luxembourg, de nombreuses entreprises publient leurs offres d'emploi sur des sites tels que LinkedIn ou Viadeo. Certains secteurs utilisent beaucoup les réseaux sociaux pour effectuer leurs recrutements. C'est le cas notamment de l'informatique, de l'ingénierie, des ressources humaines (RH), de la vente et du marketing. Par ailleurs, le groupe Jobs au Luxembourg (<https://fr.jobs.lu>) compte 66 000 membres et poste très régulièrement des offres d'emplois à pourvoir sur place.

Voici quelques sites supplémentaires qui diffusent des offres d'emploi : www.moovijob.com ; www.monster.lu ; www.jobfinder.lu ; www.jobs.lu ; www.essentiel.lu ; www.lesfrontaliers.lu

Pour les transfrontaliers, le site « Frontaliers Grand Est » peut vous être fortement utile. Soutenu par la Commission européenne, il donne des indications concernant le droit du travail, la protection sociale et la fiscalité du travailleur frontalier. De plus, le dispositif a récemment créé une chaîne YouTube décryptant les démarches administratives, le tout d'une manière assez ludique et très didactique.

POUR LES JEUNES

En partenariat avec l'Union européenne, un dispositif d'apprentissage transfrontalier a spécialement été développé avec le Luxembourg. Il permet à chaque Français ou Luxembourgeois de 16 à 25 ans d'effectuer une formation théorique dans un CFA en France, et une formation pratique dans une entreprise luxembourgeoise. Le site « Frontaliers Grand-Est » précise toutes les démarches à suivre et donne les contacts à démarcher en cas de questions particulières. Il est à noter que l'hôtellerie ou la restauration recherchent particulièrement de jeunes recrues. Pour améliorer vos compétences ou votre dossier de candidature, vous pouvez également vous rendre sur le site « Emploi-store ». Cette filiale du Pôle emploi peut vous aider à parfaire votre candidature.

ENTREPRENDRE

Pour attirer de nouveaux investisseurs, le gouvernement a octroyé des subventions aux PME dans le commerce de détail, la restauration et l'hôtellerie via la Société nationale de crédit à l'investissement. Les entreprises qui démarrent une activité au Luxembourg sont par ailleurs exonérées d'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt commercial à hauteur de 25% pendant huit ans. Le plan éco-technologies du gouvernement a en outre permis la création d'une zone dédiée aux entreprises liées aux activités de développement durable afin qu'elles aient un accès facilité aux infrastructures et aux services qui leur sont nécessaires. Pour installer votre entreprise dans le Grand-Duché, vous pouvez vous faire aider par la Chambre française de commerce et d'industrie au Luxembourg. Celle-ci vous fournira de nombreux conseils sur le marché, ses règles et les secteurs en développement. En devenant membre vous pourrez par ailleurs accéder à de nombreux événements tels que des webinaires, conférences ou repas d'affaires qui peuvent vous aider à étendre votre réseau sur place.

Le site « Frontaliers Grand Est » a récemment créé une chaîne YouTube décryptant les démarches administratives, le tout d'une manière assez ludique et très didactique.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Les citoyens de l'Union européenne n'ont pas besoin de visa pour s'installer au Luxembourg. Ils n'ont pas non plus besoin d'un permis de travail. En revanche, au bout de trois mois, ils devront obtenir une attestation d'enregistrement auprès de leur mairie. Pour cela, il leur faudra fournir un contrat de travail ou une promesse d'embauche, ou sinon il faudra prouver avoir de quoi vivre pour rester dans le pays. Le titre de séjour permanent s'obtient au bout de cinq années de présence sur le territoire.

La durée légale de travail à temps plein ne peut excéder huit heures par jour et quarante heures par semaine. Le nombre de congés annuels est de vingt-cinq jours par an. Le salaire moyen annuel est de 50453 euros, soit le plus élevé des pays de l'OCDE.

L'impôt sur le revenu est retenu à la source par l'employeur.

Les contribuables non-résidents réalisant au moins 90% de leurs revenus au Luxembourg sont assimilés fiscalement aux contribuables résidents sur demande. Les tranches d'imposition sont très nombreuses, et ponctionnent jusqu'à 42% des revenus.

Par ailleurs, il y a beaucoup de possibilités de déductions et des exonérations, par exemple sur les heures supplémentaires, le travail de nuit, les capitaux d'assurance-vie, une partie des rentes viagères...

La communauté française sur Facebook

Le groupe « Sortir & vivre au Luxembourg » compte plus de 1 000 membres.



Dublin

© anyalvanova

Irlande

L'Irlande est l'une des économies les plus ouvertes au monde. C'est une destination populaire pour de nombreux Français, présents majoritairement à Dublin, et à Cork, au sud du pays.

Le pays est très tourné vers le monde et dépendant du commerce international. Le critère de la langue est bien sûr la première condition à remplir pour accéder à un poste et la maîtrise de l'anglais est évidemment incontournable, même si, officiellement, l'irlandais est considéré comme la première langue officielle. Cette maîtrise de l'anglais, et si possible d'une autre langue, est d'autant plus nécessaire au regard du lien de l'Irlande avec les échanges internationaux, sur le plan du commerce ou des échanges financiers.

OÙ TRAVAILLER

Le pays est en demande de professions médicales, scientifiques (chimistes, biochimistes) et d'ingénieurs. L'Irlande recherche également des chefs de projet dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des développeurs. Son lien avec la finance internationale est aussi vecteur d'emplois potentiels.

Certains secteurs sont des niches, par exemple dans le domaine de la fabrication de dispositifs médicaux qui recrutent des techniciens spécialisés (dispositifs injectables pour diabé-

tiques, lentilles de contact...). Les plus gros recruteurs restent cependant les entreprises internationales qui ont installé leurs sièges européens en Irlande. Ces entreprises – Yahoo, Google, Facebook, Twitter – se sont implantées dans le pays pour sa fiscalité avantageuse. Elles cherchent principalement des ingénieurs ou des commerciaux. Ces grands groupes recrutent également de nombreux profils francophones tout au long de l'année sur des postes de commerciaux, supports ou en marketing. Les Français travaillent en outre dans le tourisme, qui reste un secteur im-

portant de l'économie irlandaise. Enfin, de nouveaux secteurs développent aujourd'hui leurs activités, comme celui de la valorisation des déchets, de l'agri-agro (agriculture et agroalimentaire), ou encore des jeux vidéo.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

Vous pouvez consulter les services de Pôle emploi en France pour trouver des offres en Irlande. En tant que ressortissant de l'Espace économique européen (EEE), vous avez par ailleurs accès gratuitement aux services de l'agence de l'emploi irlandais (JobIreland.ie) qui donne accès à de nombreuses offres d'emploi.

Vous pourrez également trouver offres d'emploi et des conseils sur les sites suivants : Irish Jobs; Indeed; Career Jet; LinkedIn; Hays Recruitment; Sigmar Recruitment; Department of Business, Enterprise and Innovation; CPL jobs.

Enfin, pour toutes informations supplémentaires, la Chambre de commerce France-Irlande dispose d'une page spécifique qui répond aux principales questions des Français arrivant dans le pays. La Chambre organise également des journées d'implantation.

POUR LES JEUNES

Si vous souhaitez effectuer un stage ou un apprentissage en Irlande, il faudra passer par *The Further Education and Training Authority* (www.solas.ie), autorité pour la formation continue. Ce dispositif gère le suivi des apprentis et accompagne les jeunes souhaitant effectuer un stage en entreprise. Si le monde anglophone vous intéresse, vous pouvez vous renseigner sur le dispositif du Centre d'échanges internationaux (CEI). L'organisme propose des stages ou des échanges dans des pays anglo-saxons, orientés spécialement pour les jeunes. Il propose des conseils pratiques, offres d'emploi ou de stage en Irlande. Ce dispositif prévoit tout un suivi, propose des stages, des cours d'anglais et même un hébergement. Il est à noter que ce dispositif est payant, les stages découverts peuvent aller de deux à huit semaines pour un coût allant de 400 à 2 300 euros pour l'offre complète.

ENTREPRENDRE

Avec le Brexit en toile de fond, l'Irlande se tourne de plus en plus vers le continent européen pour son commerce extérieur. La France, par sa position géographique, peut se révéler devenir un très bon partenaire économique. Ici, la création d'une société est très peu coûteuse (moins de 400€), elle s'effectue en à peu près une semaine, il n'y a aucun capital à prévoir, déposer et libérer, et il n'y a pas de taxe professionnelle. Les start-up sont une option soutenue : elles se voient proposer en Irlande des formules simplifiées lors de leur création, le statut d'auto-entrepreneur est également attractif, l'impôt sur les sociétés est seulement à 12,5%... Le pays offre également un cadre fiscal intéressant pour la propriété intellectuelle – la *Knowledge Development Box* –, qui propose un taux d'imposition de 6,25%.

Les entreprises françaises ne s'y sont d'ailleurs pas trompées puisqu'elles sont près de trois cents à avoir ouvert une filiale en Irlande. Elles ont investi les secteurs de l'assurance, l'industrie pharmaceutique, l'agroalimentaire, la finance et les infrastructures.

Pour installer votre entreprise en Irlande, vous pouvez de nouveau vous faire aider par la CCI France-Irlande. Celle-ci vous fournira de nombreux conseils sur le marché, ses usages et les secteurs en développement. Le dispositif peut également vous aider à effectuer vos démarches administratives pour faciliter votre installation dans le pays. La chambre de commerce sert également d'intermédiaire entre votre entreprise et des experts locaux qui pourront vous aider à vous développer. Elle dispose également d'une panoplie d'outils tels que l'organisation de voyages d'affaires, des programmes de rendez-vous personnalisés ainsi qu'un service d'implantation. Enfin, deux organismes locaux proposent des aides à la création d'entreprise, l'office national pour

la promotion et le développement de l'investissement direct étranger (www.idaireland.com) et l'organisme irlandais chargé du développement du commerce et de la technologie (www.entreprise-ireland.com). Au total, ce sont plus de 170 aides gouvernementales qui ont été délivrées aux start-up et aux PME en Irlande, y compris des subventions locales.

Les plus gros recruteurs restent les entreprises internationales qui ont installé leurs sièges européens en Irlande. Elles cherchent des ingénieurs ou des commerciaux.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Les citoyens européens n'ont pas besoin de visa pour s'installer en Irlande, ni de permis de travail. Il faut néanmoins posséder un numéro personnel pour le service public (PPS) qui vous servira dans l'ensemble des démarches à suivre. Pour rester en Irlande au-delà de trois mois, vous devrez avoir un emploi ou prouver que vous avez des ressources suffisantes pour vivre.

La semaine de travail peut aller de 39 à 48 heures en moyenne pour un salaire minimum de 1656,20 euros (*source Eurostat au 1^{er} juillet 2019*). Il est également assez facile de se loger en Irlande, sauf à Dublin où les prix des logements flambent en raison du manque de logements vacants. En général, les appartements sont loués meublés. Les colocations sont fréquentes, à Dublin il faut compter 600 euros mensuels pour une chambre dans un appartement commun, le double pour un studio. Il est à noter que ces prix sont des estimations basses. En 2020, Dublin est devenue la ville la plus chère en Europe pour les loyers.

La communauté française sur Facebook

Le groupe « Les Français de Dublin » compte plus de 16 000 membres. Il existe des groupes plus généraux, comme celui des Français expatriés en Irlande qui réunit plus de 18 000 personnes.



Pays-Bas

Destination multiculturelle, les Pays-Bas accueillent de nombreuses nationalités. Au-delà de la capitale Amsterdam, les opportunités d'emploi ou de création d'entreprise sont réelles dans ce pays à la fibre libérale.

Les grandes villes telles que Utrecht, La Haye, Rotterdam, Eindhoven, ou encore Maastricht accueillent bon nombre d'entreprises internationales. Elles constituent un grand hub multilingue. Les possibilités d'investissement sont aussi intéressantes pour les étrangers qui peuvent profiter des compétences techniques néerlandaises. Le pays présente une grande ouverture sur le monde, soutenu par les performances du port international de Rotterdam.

OÙ TRAVAILLER

Afin de maximiser vos chances de trouver un emploi, il est conseillé de se tourner vers la région de Randstad, conurbation qui regroupe les villes d'Amsterdam, Utrecht, La Haye et Rotterdam. De grandes instances supranationales y sont présentes, comme la Cour pénale internationale (TPI) à La Haye, le Centre européen de technologie spatiale (Estec) à Noordwijk, ou encore un département de l'Office européen des brevets (OEB) à Ryswick, au sud de La Haye. De grands groupes actifs dans le pays, comme Shell, Total ou Philips

peuvent être demandeurs de main-d'œuvre étrangère et qualifiée. Les secteurs qui recrutent sont ceux des services, soins, commerces, institutions financières, ainsi que tout ce qui concerne les nouvelles technologies (NTC, éco-technologies...). L'industrie néerlandaise est très concurrentielle au niveau mondial, surtout dans le domaine de la chimie et de l'industrie agro-alimentaire. Vous pouvez également vous tourner vers le secteur du tourisme. Le pays accueille onze millions de touristes par an et possède l'un des plus forts taux de musées au mètre carré au monde.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

Les moyens habituels sont de mise, recherche dans les journaux, sur les sites internet, envois de candidatures spontanées, prise de rendez-vous avec le département des ressources humaines des multinationales.

Le travail temporaire est ici un système très au point. N'hésitez pas à y avoir recours, d'autant que son statut juridique est consolidé et qu'il permet au bout d'une année d'être embauché par l'entreprise de travail temporaire.

L'agence néerlandaise pour l'emploi s'appelle l'UWV Werkbedrijf.

Elle peut vous aider dans votre recherche d'emploi, même si vous êtes étranger. L'organisme peut vous donner des conseils, des informations et d'autres formes d'aide (cours, tests psychologiques, etc.). Les *uitzendbureaus* (agences de recrutements) et les *headhunters* (professionnels de la recherche d'emploi) sont également une bonne piste.

La chambre de commerce France Pays-Bas (www.cfci.nl) peut vous aider à trouver un emploi dans le pays. Il est aussi possible de s'adresser directement à la CCI qui possède du personnel qualifié pour vous accompagner tout au long de votre recherche d'emploi. Avenir Emploi Pays-Bas (www.aveniremploi.nl) est par ailleurs une fondation spécialement créée pour aider les Français installés aux Pays-Bas à trouver un emploi. Gérée uniquement par des bénévoles, l'association organise de nombreux événements tels que des « cafés de l'emploi » ou différentes conférences. Le site France Personnel Pays-Bas (<https://france-personnel.nl/fr/travailler-aux-pays-bas>) est également intéressant. Surtout tourné vers le secteur du tourisme, il vous accompagne dans la recherche d'un emploi et donne des conseils sur les habitudes et coutumes du marché du travail néerlandais. Plus directement vous pouvez consulter les sites locaux de grands groupes français, c'est le cas par exemple de L'Oréal ou Air France. Enfin, vous pouvez consulter ces quelques sites qui proposent des offres d'emploi, tels que Monsterboard, Indeed et LinkedIn.

POUR LES JEUNES

Les ressortissants européens n'ont nul besoin de permis de travail ou de permis de résidence pour faire un stage aux Pays-Bas, mais si ce stage se prolonge sur plus de quatre mois, il faut faire enregistrer sa présence auprès de la mairie la plus proche de son domicile.

Seuls les étudiants et les personnes déjà salariées dans leur pays d'origine qui viennent aux Pays-Bas pour acquérir des compétences supplémentaires sont habilités à faire un stage dans le pays.

Certains candidats effectuant un stage aux Pays-Bas dans le cadre d'une formation diplômante sont également éligibles. Pour faciliter votre échange, vous pouvez vous tourner vers le Réseau franco-néerlandais (<http://nlfr.eu>). Créé pour promouvoir la mobilité européenne, le dispositif permet l'obtention de bourses et dispose d'un véritable réseau dans les universités hollandaises. Il organise également des prix ou différents marathons, ce qui peut donner un véritable coup de projecteur sur un de vos projets.

ENTREPRENDRE

L'économie néerlandaise est, comme évoqué précédemment, parmi les plus ouvertes au monde et son environnement fiscal pour les sociétés internationales est devenu encore plus attractif, en grande partie grâce au taux d'imposition sur les sociétés, à un niveau bien en dessous de la moyenne de l'Union européenne (UE). La position géographique stratégique du pays est une porte d'entrée sur les marchés européens et ses infrastructures de communications et de transport sont très performantes. Pour vous aider lors de votre implantation, vous pouvez faire appel à la CCI France Pays-Bas qui dispose d'une équipe spécialement conçue pour vous accompagner tout au long de votre implantation dans le pays. De l'analyse du marché à l'aide au recrutement de personnel, le dispositif est fait pour simplifier l'installation d'une entreprise française aux Pays-Bas. Il peut également effectuer les démarches administratives pour vous simplifier la tâche. En tant qu'entrepreneur français installé aux Pays-Bas vous pouvez

aussi consulter le site internet de la Fondation Avenir Emploi (www.aveniremploi.nl), géré par des bénévoles. Vous pourrez vous faire aider dans vos démarches administratives et étendre votre réseau dans le pays.

De grands groupes actifs dans le pays – comme Shell, Total ou Philips – peuvent être demandeurs de main-d'œuvre étrangère et qualifiée.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Si vous souhaitez rester aux Pays-Bas plus de trois mois, en tant que ressortissant de l'UE vous n'avez pas besoin de visa ni de permis de travail, mais vous devez vous inscrire auprès du service néerlandais d'immigration et de naturalisation. Il convient également de respecter scrupuleusement la législation locale, très rigoureuse en cas d'abus ou de fraude (en matière fiscale par exemple).

Tout nouvel arrivant doit s'inscrire à la mairie de son lieu de résidence. Il lui sera alors remis un numéro permettant d'ouvrir un compte en banque, d'acheter une voiture, etc. Bien que les impôts soient prélevés par l'employeur aux Pays-Bas, il est impératif de les déclarer chaque année afin de les ajuster. Les tranches d'imposition s'appliquent à trois types de revenus : ceux liés au travail et au logement (taux variable selon le salaire et l'âge), ceux liés à la participation dans un capital (25%) et enfin les revenus de placement et d'épargne (30% du rendement forfaitaire capital net). Les expatriés aux compétences rares sur le marché local peuvent prétendre à une exemption de taxe de 30% de leur salaire. Pour cela, il faut que l'employeur effectue une requête auprès des autorités fiscales dans les quatre mois suivant le début de l'activité.

La communauté française sur Facebook

Le groupe « French People in Amsterdam » compte plus de 17 000 membres.



Madrid

Espagne

Après la récession de 2009 à 2013, l'économie espagnole s'était remise sur les rails jusqu'en 2019. Mais à l'instar de ses voisins européens, le pays doit aujourd'hui compenser les conséquences de la crise sanitaire, notamment sur l'emploi. Malgré cela, des opportunités existent.

Avec une dette publique qui a dépassé les 100% du PIB selon les chiffres communiqués en août dernier par la Banque d'Espagne, l'économie espagnole sera l'une de celles qui paiera le plus lourd tribut à la crise du Covid-19 au sein de la zone euro. Une situation due notamment au poids du tourisme dans la richesse annuelle nationale. Pour autant, si l'on ne peut déconnecter la question de l'emploi de la situation macro-économique, des secteurs qui étaient en recherche de compétences

restent toujours à explorer, une façon également de s'inscrire dans cette relance qui passera forcément par la création de nouveaux emplois.

OÙ TRAVAILLER

Des secteurs comme ceux du marketing, des nouvelles technologies (création d'applications pour dispositifs mobiles, recherche et développement sur les dispositifs électroniques...), du e-commerce et de l'informatique font partie des domaines où de bonnes

compétences peuvent déboucher sur un emploi. C'est le cas aussi des spécialistes des énergies renouvelables, en corrélation le plan énergétique mis en place par le ministère de l'Industrie pour accroître la production d'énergie hydraulique et éolienne. Malgré la conjoncture qui ne s'y prête guère, le tourisme et la restauration ne sont pas à négliger, acteurs d'un incontournable rebond dès que la crise sanitaire sera dépassée. Madrid, Barcelone et Valence sont les villes qui recrutent le plus d'expatriés. À Barce-

lone, les secteurs les plus favorables à l'emploi sont potentiellement ceux des technologies de l'information et de la communication, de la biotechnologie, de la mobilité durable ou encore de l'aéronautique. Dans la capitale du pays, le tourisme, l'automobile, les services financiers, l'industrie ou encore le nucléaire sont les secteurs les plus dynamiques.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

Pour trouver un emploi dans le pays n'hésitez pas à vous rendre dans les agences pour l'emploi, nationales ou provinciales (*Oficinas de empleo*).

En plus d'y trouver des offres d'emploi, vous pourrez recevoir des conseils et de l'aide pour entreprendre vos démarches administratives : www.sepe.es/HomeSepe

La chambre de commerce franco-espagnole (www.lachambre.es/fr.html) propose également quelques offres d'emploi sur son site. L'association Service emploi des Français en Espagne (www.emploi-espagne.org) diffuse aussi des propositions d'emploi. Depuis son site internet vous pourrez directement consulter les offres disponibles. Enfin, vous pourrez trouver des offres d'emploi sur les sites suivants : www.opcionempleo.com ; www.monster.es ; www.iagora.com

POUR LES JEUNES

Les stages sont courants en Espagne et l'on en distingue deux formes : le *beca de practicas* s'inscrit dans le cadre d'une formation universitaire ou professionnelle. Il n'existe pas d'indemnité minimum pour ce type de stage, vous devrez donc la négocier avec l'entreprise qui vous accueillera. Le *contrato laboral de practicas* est un stage qui se réalise une fois votre diplôme universitaire ou professionnel validé. Il ne s'inscrit donc pas dans votre cursus. Sa durée doit être comprise entre six mois et deux ans. La loi prévoit une rémunération minimale progressive : vous serez rémunéré au moins 60% du salaire minimum la première année et 75% la deuxième année. Il faut être âgé de 18 à 30 ans et avoir obtenu votre diplôme d'enseignement supérieur depuis moins de cinq ans avant le début de la période de stage pour pouvoir accéder à un tel contrat de stage.

Si vous souhaitez vous faire aider dans vos démarches administratives, vous pouvez faire appel à France Espagne Éducation (www.francespaigne-education.net). De la recherche d'université aux conseils pratiques pour vivre en Espagne, l'organisme peut se révéler utile. Pour 75 euros de frais de dossier vous avez accès à un véritable accompagnement, depuis votre projet d'étude à votre installation en Espagne. Vous pourrez aussi trouver des offres de stage sur les sites suivants : jobs-stages.letudiant.fr ; www.spain-internship.com

ENTREPRENDRE

Pour entreprendre, vous pouvez vous tourner vers la chambre de commerce franco-espagnole. Cette association, qui a son siège pour l'Espagne à Madrid et compte huit délégations sur le territoire (Bilbao, Malaga, Palma, Séville, Tenerife, Valladolid, Valence, Saragosse), propose de nombreux outils pour favoriser votre implantation dans le pays et accompagne les démarches de création et de domiciliation de sociétés. La CCI peut vous aider dans certaines démarches administratives, mais aussi pour recruter du personnel. Le dispositif peut également vous aider à louer des bureaux. Enfin la chambre de commerce organise régulièrement de nombreux événements qui peuvent vous être utiles. Le gouvernement espagnol a choisi d'accorder diverses incitations aux investisseurs comme des subventions, des avantages fiscaux, un accès préférentiel au crédit... S'y ajoutent des aides régionales, les 17 communautés autonomes possédant chacune leurs systèmes d'incitations. Vous pourrez les découvrir sur ce site : www.ipyme.org.

Par ailleurs, des avantages fiscaux sont accordés pour la recherche et le développement (de 25% à 42% des dépenses, les dépenses étant plafonnées à 3 millions d'euros – 5 millions dans certains cas exceptionnels –, ainsi que pour l'innovation technologique de produits existants (12% des coûts). Des baisses sur les cotisations fiscales peuvent aussi être accordées aux entreprises qui embauchent des femmes dans des secteurs où elles sont sous-représentées. Des zones

franches sont aussi très attractives, comme celle de la Grande Canarie. Il existe des subventions publiques pour les entrepreneurs comme le crédit fourni par l'ICO (*Instituto de Crédito Oficial*), une banque publique qui finance les projets d'investissement des travailleurs indépendants.

Malgré une conjoncture peu favorable actuellement, le tourisme et la restauration ne sont pas à négliger, acteurs d'un incontournable rebond dès que la crise sanitaire sera dépassée.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Depuis 2003, vous n'avez plus besoin de vous inscrire au registre central des étrangers si vous êtes ressortissant d'un des pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen et exercez une activité salariée ou indépendante, et si vous êtes étudiant. Attention, il faudra toutefois demander le NIE (numéro d'identification pour étranger), indispensable pour ouvrir un compte bancaire ou encore acheter un bien immobilier. Pour l'obtenir vous devrez prendre rendez-vous à la préfecture de votre ville. Ce rendez-vous peut s'obtenir en ligne auprès du ministère des Finances espagnol (www.hacienda.gob.es). Les documents à présenter pour l'obtention de votre NIE vous seront alors communiqués.

Vous pourrez également vous inscrire au recensement municipal (*empadronamiento*), qui donne accès aux prestations sociales espagnoles et permet de participer aux élections municipales espagnoles et aux élections européennes. L'inscription se fait à la mairie (*ayuntamiento*) ou dans les mairies de quartier (*padrón municipal*) des grandes villes. Si vous résidez en Espagne plus de 183 jours par an vous serez considéré comme résident fiscal espagnol et devrez y payer vos impôts. Pour cela vous aurez besoin de votre NIE.

La communauté française sur Facebook

Le groupe « Français à Madrid » compte 22 000 membres.



Berne

© Photo SK

Suisse

Cadre de vie et salaires attractifs concourent à l'engouement pour ce pays qui a bâti son succès dans les secteurs de la finance, de la banque, des assurances et des technologies de pointe.

La Suisse, qui compte plus de huit millions d'habitants dont deux millions sont des expatriés, se place toujours au premier rang mondial en termes de fortune par habitant selon l'étude Global Wealth Report réalisée en 2019. Le pays connaît une situation de plein-emploi mais son attractivité rend ce marché très concurrentiel. Genève est une place financière forte au même titre que Zurich, et compte beaucoup de fonctionnaires internationaux. La zone entre Genève et Schaffhouse est appelée « l'arc horloger » en raison de la prédominance

de cette activité, tandis que le secteur chimie/bio/pharma prédomine dans les régions de Berne/Bienne, Bale et Zurich. La Suisse est aussi le premier pays d'accueil de travailleurs frontaliers résidant en France. En 2019 ils étaient plus de 176 000. À ce titre, vous pouvez vous tourner vers le Groupement transfrontalier européen (GTE) qui diffuse obtenir des informations sur le marché de l'emploi et les conditions de travail dans ce pays (sites de recherche d'emploi et agences de placement, conventions collectives, conseils pratiques, etc.).

OÙ TRAVAILLER

Les opportunités professionnelles sont réelles dans les secteurs de la finance, de la bancassurance, de l'industrie pharmaceutique, de l'informatique, du BTP ou encore de la chimie. Compte tenu de l'aspect concurrentiel de l'accès à l'emploi lorsqu'on vient de l'étranger, votre niveau de qualification sera bien sûr déterminant. Globalement, les employeurs du pays recherchent aussi constamment de nouveaux profils dotés de connaissances techniques de haut niveau dans les

Les opportunités professionnelles sont réelles dans les secteurs de la finance, de la bancassurance, de l'industrie pharmaceutique, de l'informatique, du BTP ou encore de la chimie.

secteurs des télécommunications, de l'industrie extractive, de l'énergie et de l'industrie manufacturière. Mais des professionnels comme les chefs de cuisine ou les infirmières sont aussi recherchés. D'une manière générale, les professions médicales ont une belle carte à jouer en Suisse, ainsi que les informaticiens et les ingénieurs.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

Vous serez aidé dans votre recherche en passant par des cabinets de recrutement si vous avez beaucoup d'expérience ou un profil particulièrement recherché, et par les offices de placement régionaux (www.espace-emploi.ch). Il est à noter que toutes les démarches peuvent s'effectuer en français (mais la pratique de l'allemand et parfois du suisse allemand est indispensable dans la partie alémanique). Si vous voulez approfondir votre connaissance du marché du travail suisse et de ses habitudes, vous pouvez consulter le site Travailler en Suisse (www.travailler-en-suisse.ch). Il donne de nombreux conseils pratiques qui peuvent vous aider à préparer votre installation. Ne négligez pas non plus les réseaux sociaux comme Xing (spécialisé dans le marché germanophone), Facebook ou LinkedIn. De plus en plus d'entreprises ont recours aux réseaux pour rechercher de nouvelles têtes. Par ailleurs, de nombreux sites internet diffusent des offres pour les prétendants à l'emploi en Suisse. Citons par exemple : <https://neuvoo.ch> ; www.googleadservices.com Il est également possible de trouver des offres d'emploi sur «jobup.ch», le site numéro 1 en Suisse romande, ou encore job.ch et jobtic.ch

POUR LES JEUNES

Pour effectuer un stage en Suisse vous devrez être âgé de 18 ans minimum et 35 ans maximum. Vous pourrez faire votre stage si vous êtes universitaire, mais également si vous évoluez dans un cursus professionnel. Votre stage ne pourra pas dépasser dix-huit mois. La rémunération n'est pas encadrée par la loi. Sa durée avoisine les 42 heures par semaine. Pour les jeunes transfrontaliers, le site Info Jeunes Auvergne-Rhône-Alpes (www.info-jeunes.fr) peut vous être utile. Que vous souhaitiez faire un stage, une formation ou trouver un emploi, l'organisme vous donne les étapes à suivre et les papiers à remplir. Son esthétique ludique rend la lecture très fluide et agréable.

ENTREPRENDRE

Selon l'office fédéral de la statistique suisse, 99% des entreprises présentes sur le territoire sont des PME. Attention, vous ne pourrez pas prendre place dans tous les secteurs, certains d'entre eux étant réglementés. Vous pourrez créer une société sous la forme d'une raison individuelle, une société en nom collectif et en commandite, une société à responsabilité limitée ou une société anonyme. Vous êtes obligés d'enregistrer votre entreprise auprès de l'administration fédérale des contributions car votre entreprise sera soumise aux impôts. Chaque canton fournit des aides différentes, soit dans le cadre de votre business plan, de votre recherche de locaux, dans le conseil du statut juridique de l'entreprise, dans la mise en relation avec des partenaires... Pour entreprendre, vous pouvez vous tourner vers la Chambre de commerce et d'industrie France-Suisse (www.ccifs.ch). Cette organisation, qui est également le premier réseau d'affaires franco-suisse avec plus de 700 entreprises membres, propose de nombreux services pour vous aider à vous développer au mieux dans ce pays et vous accompagne de l'ingénierie de votre projet d'implantation en Suisse jusqu'à l'enregistrement de votre société au registre du commerce. Enfin la CCIFS organise régulièrement de nombreux événements qui peuvent vous être fort utiles pour développer votre réseau et obtenir de précieuses informations. Aussi,

de nombreux dispositifs à l'échelle locale existent. Business France (www.businessfrance.fr) organise par exemple de nombreux événements sectoriels à destination des entrepreneurs français et propose des services d'accompagnement commercial (prospection, étude de marchés...).

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Nul besoin de posséder un visa pour entrer sur le territoire. Néanmoins, il vous faudra demander une autorisation de travail (permis de séjour L = autorisation de séjour de courte durée; B = autorisation de séjour de longue durée) auprès de votre commune de domicile si vous résidez plus de trois mois. Les demandeurs d'emploi peuvent quant à eux séjourner trois mois sans autorisation. Il existe plusieurs types d'autorisation, en fonction de la durée de votre contrat de travail, du fait que vous soyez salarié ou investisseur, si vous êtes transfrontalier (permis G pour les travailleurs frontaliers) L'expatrié doit en outre déclarer son arrivée à la commune dans les quatorze jours suivant son arrivée en Suisse et avant de commencer à travailler. N'oubliez pas que les « navetteurs » sont très nombreux en Suisse et que vous pouvez aussi travailler en Suisse sans y résider. Après avoir trouvé une offre d'emploi, il faut postuler avec un CV. Chaque pays ayant ses codes, il est important de bien respecter certains critères. Le dossier de candidature suisse doit être compilé dans un seul et même document PDF avec : CV, lettre de motivation, diplômes, certificats de travail des précédents emplois (différents de la France car rédigés et signés par l'employeur avec une appréciation sur la qualité du travail fourni, il s'agit d'un élément très important) et lettres de recommandation. Enfin, attention, le prix du logement est élevé en Suisse, c'est d'ailleurs l'une des raisons qui explique le grand nombre de transfrontaliers.

La communauté française sur Facebook

Le groupe « Français en Suisse » rassemble quelque 10 000 membres.



Rome

© cge2010

Italie

La proximité géographique et culturelle entre nos deux pays facilite l'intégration des Français chez nos voisins transalpins.

Les Français présents dans la Botte trouvent des emplois en particulier dans les PME, dynamiques dans les secteurs de la métallurgie, de l'agroalimentaire, du textile et des machines-équipements. L'Italie présente un réseau de PME très dense, essentiellement des entreprises employant moins de dix salariés, souvent dirigées par des groupes familiaux. La France est le premier investisseur étranger en Italie. Les quelque 2000 entreprises françaises présentes emploient près de 255 000 personnes.

OÙ TRAVAILLER

Les secteurs porteurs sont ceux de l'agro-alimentaire, de la santé

et du bien-être, des TIC et du développement durable. C'est d'ailleurs dans le secteur de l'énergie que l'Italie a le plus investi ces dernières années en développant les énergies renouvelables, en particulier le solaire. Les Français sont recherchés pour travailler comme commerciaux, assistants de direction, comptables, contrôleurs de gestion, mais aussi dans la restauration, l'enseignement et l'informatique. Les entreprises qui recrutent sont :

- des petites et moyennes entreprises françaises qui recrutent leurs premières équipes sur le sol italien. Elles ont besoin de personnel commercial bilingue afin de suivre

les clients les commandes sur le territoire italien, et de pouvoir communiquer avec la production ou la direction en France pour le suivi.

- des filiales de grands groupes français présents depuis longtemps sur le territoire italien, qui ont des équipes RH locales. Leur personnel est bien souvent presque entièrement local italien, mais la maîtrise de la langue française est importante pour certaines fonctions spécifiques qui ont des contacts et des réunions fréquents avec la maison-mère française. .
- des entreprises italiennes qui exportent et travaillent avec la France. Les besoins sont dans ce cas surtout portés sur des profils

de relations clients et assistants commerciaux basés en Italie qui doivent être en mesure de suivre les clients français et de gérer les aspects logistiques.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

L'aide à la recherche d'emploi est confié aux collectivités locales, il est donc recommandé d'effectuer votre recherche par province (www.borsa-lavorolombardia.net ; www.romalavoro.net...). Sinon, Cliclavoro (www.cliclavoro.gov.it), le site du ministère du Travail, de la Santé et des Politiques sociales, diffuse des annonces en ligne.

La Chambre de commerce France Italie (CCI France-Italie) propose aussi des offres sur son site. Vous pourrez facilement y accéder, tout en bénéficiant d'un suivi de la chambre qui simplifiera les démarches administratives. Si vous habitez dans la région lyonnaise, la chambre de commerce italienne à Lyon propose quelques offres d'emploi à pourvoir en Italie. Il existe aussi un nombre important de portails privés dont les plus utilisés sont Monster, Infojobs et Randstad.

POUR LES JEUNES

Les stages ne sont pas toujours conventionnés, cela dépend de la province où on s'installe. Pour un stage en Italie de moins de trois mois, il faut s'enregistrer auprès du commissariat de police et remettre la déclaration de présence. Pour un stage de plus de trois mois, cette démarche doit être réalisée auprès de la mairie de son lieu de résidence. Aucune rémunération n'est prévue par la loi pour le stagiaire qui peut cependant bénéficier d'une indemnisation. Si vous souhaitez avoir d'avantages d'informations, vous pouvez également consulter le site de « Eurodesk ». Le dispositif informe et accompagne les jeunes dans leurs projets à l'étranger. De nombreuses offres de stage ou d'alternances sont disponibles sur le site internet. Il aide également dans la recherche d'aides financières (programmes européens, bourses nationales et régionales) quel que soit votre projet.

ENTREPRENDRE

Il y a plus de 2 000 entreprises françaises présentes en Italie. Elles évoluent dans des secteurs aussi diversifiés que l'agro-alimentaire, la grande distribution, les banques, le transport, l'énergie...

Les sociétés formées avec des capitaux étrangers bénéficient du même régime fiscal et des mêmes aides financières que les sociétés nationales.

Le gouvernement soutient l'IDE via des crédits d'impôt, dont 25% pour les investissements privés dans la R&D (50% pour les projets avec des universités ou des instituts de recherche) et 15% pour les investissements dans les machines et les biens d'équipement. Un soutien public supplémentaire est accordé aux nouveaux investissements dans la fabrication et la R&D, en particulier dans les régions du Sud. Il y a en outre une déduction totale de la taxe locale sur les coûts salariaux des salariés embauchés de façon permanente. Une extension de incitations fiscales accordées aux start-up technologiques et aux PME innovantes. Le site www.sitoeng.ice.it de l'Agence italienne de commerce propose des guides intéressants sur l'investissement et la création d'une entreprise dans le pays.

Vous pouvez également vous tourner vers la CCI France-Italie (www.chambre.it). Cette organisation propose de nombreux outils pour vous aider à vous implanter au mieux dans le pays et accompagne les démarches de création et de domiciliation de sociétés. La CCI travaille principalement avec les petites et moyennes entreprises françaises qui recrutent leurs premières équipes sur le sol italien. « Ces entreprises ont en général besoin d'une assistance de A à Z pour la totalité du recrutement puisqu'elles n'ont pas d'équipes RH en Italie et ne parlent pas italien », explique Marie-Laure Belin, responsable du pôle Développement & Animation commerciale à la chambre de commerce franco-italienne.

La France est le premier investisseur étranger en Italie. Les quelque 2 000 entreprises françaises présentes emploient près de 255 000 personnes.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Comme dans tous les États de l'Union, il est assez simple de s'installer dans un autre pays européen. En Italie, au-delà d'un séjour de trois mois, il est nécessaire de s'inscrire auprès de l'état civil de sa commune pour demander un permis de résidence. Les salariés doivent fournir une déclaration d'engagement d'embauche ou leur contrat de travail, tandis que les travailleurs indépendants doivent présenter leur numéro de TVA et la preuve de leur inscription au registre professionnel. En outre, il est quasi indispensable de disposer d'un numéro d'identification fiscale (*codice fiscale*) pour payer son impôt, acheter un téléphone portable, louer un appartement... Il faut en faire la demande auprès de son consulat général.

Le temps de travail est de 40 heures par semaine et les congés sont de 26 jours ouvrables. Il n'y a pas de salaire minimum fixé par la loi. Le revenu moyen en Italie est de 1 580 €/mois. Il est possible de scolariser ses enfants dans une école italienne et il pourra bénéficier de cours gratuits de langue afin de faciliter son adaptation. Plusieurs établissements français accueillent les élèves de la maternelle jusqu'au bac, comme le lycée Chateaubriand et l'Institut Saint-Dominique à Rome, l'école Alexandre-Dumas à Naples, le lycée Stendhal à Milan, le lycée Jean-Giono à Turin ou l'École franco-italienne à Florence. L'EsaBac permet aux élèves italiens et français d'obtenir simultanément deux diplômes à partir d'un seul examen : l'*Esame di Stato* italien et le baccalauréat français.

La communauté française sur Facebook

Il existe de nombreux groupes Facebook regroupant les Français installés en Italie. Parmi eux, le groupe « Francophones à Rome » compte plus de 5 000 membres.



© Sina Eitmer Photography

Danemark

Le Danemark se distingue par un marché du travail extrêmement flexible. En contrepartie, le principe de « flexisécurité » favorise l'accès à la formation continue et offre des garanties en termes de protection sociale.

Juste avant la pandémie, le Danemark connaissait une situation de quasi plein-emploi, au point d'être confronté à terme à un possible manque de main-d'œuvre. Depuis, l'économie locale et son marché de l'emploi ont été forcément impactés comme tous les pays du monde. Le pays reste très ouvert sur le monde : généralement, pour trouver un emploi, seule une très bonne maîtrise de l'anglais vous sera demandée. Cependant, avoir des bases en danois peut bien sûr vous donner une

avance sur vos concurrents ; d'ailleurs, le pays subventionne des cours de danois pour les étrangers.

OÙ TRAVAILLER

Les entreprises danoises embauchent des salariés étrangers à condition qu'ils aient de l'expérience et des compétences spécifiques. Pour vous aider dans votre recherche d'emploi, les job centers et les programmes d'accompagnement spécifiquement conçus pour aider les conjoints d'expatriés vous

seront d'un grand secours. Vous pouvez par exemple vous tourner vers le Spouse programme mis en place par le Job Centre Copenhagen International. Si vous habitez hors de la capitale, vous pouvez vous tourner vers Work in Denmark (www.workindenmark.dk) qui organise des coachings et workshops gratuits pour une période de six mois. Mais attention, la concurrence entre expatriés est rude ! Le Danemark se distingue aussi en tant que premier producteur mondial d'éoliennes, 85% des volumes pro-

duits étant exportés. Les principaux secteurs d'activité sont la chimie, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie. Le pays cherche aussi des spécialistes bien formés, en particulier dans les secteurs informatique, industriel et biomédical. Grand exportateur de produits agricoles, il accueille également une main-d'œuvre saisonnière pour travailler dans l'une de ses 55000 fermes.

Pour trouver un emploi vous pouvez vous tourner vers des plus petites villes telles que Aalborg (au nord du Jutland, péninsule formant la partie continentale du Danemark) ou Esbjerg (sud-ouest du Jutland, bordant la mer du Nord), voire dans la deuxième ville du pays, Aarhus (côte est de la péninsule), où le marché du travail est moins compétitif qu'à Copenhague.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

En tant que ressortissant d'un pays de l'Union européenne, vous avez le droit de vous inscrire à l'équivalent du Pôle emploi danois. Cet organisme dispose de 14 antennes situées dans les différents départements et d'un certain nombre d'agences locales. Le site www.job.jobnet.dk reprend l'offre des centres danois pour l'emploi sur Internet.

Le site www.workindenmark.dk aide aussi les ressortissants étrangers à trouver un emploi, qu'ils soient ou non déjà installés au Danemark. Cet organisme public organise des séminaires d'aide à la recherche d'emploi et des cours mettant l'accent sur l'aspect culturel de la vie au Danemark, ceci en anglais.

Il est aussi possible de consulter quelques titres de presse : *Jyllands Posten* (www.jyllands-posten.dk), *Berlingske Tidende* (www.b.dk) et *Politiken* (www.politiken.dk). Par ailleurs, ne négligez pas le recours aux agences d'intérim et de recrutement. Également, depuis 2013, la chambre de commerce franco-danoise (www.dansk-fransk.dk) propose un service gratuit de recrutement qui a pour but de mettre en relation des entreprises avec des demandeurs d'emplois et/ou de stages français et francophones. Vous pourrez ainsi trouver des offres d'emploi, mais aussi vous faire accompagner dans vos démarches administratives.

POUR LES JEUNES

Deux statuts vous permettent d'effectuer un stage au Danemark : les « internships » ou « traineeships », stages traditionnels, ainsi que les « projets collaboration » où vous développez un projet en particulier avec l'entreprise. Au niveau de l'emploi, le salaire minimum est défini selon des accords relatifs à votre secteur d'activité et votre domaine d'étude. Le permis de travail ne sera délivré que pour la période spécifiée dans le contrat de stage. Il n'excédera pas un an et pourra être renouvelé une fois. La durée d'un stage ne peut excéder 24 mois. Une convention est indispensable entre votre établissement d'enseignement supérieur, l'entreprise danoise et vous-même. Pour trouver un stage, de nombreux sites : www.nyidanmark.dk, www.eures.dk. Vous pouvez également vous rendre sur le site de la chambre de commerce franco-danoise. Cette dernière organise de nombreux événements pour les jeunes. Tous les jeunes entre 20 et 35 ans peuvent participer, le dispositif organise notamment des visites d'entreprises, des soirées networking cocktails, des événements sportifs ou enfin des événements culturels. Une bonne manière de développer son réseau sur place.

ENTREPRENDRE

Le Danemark a l'avantage d'être géographiquement bien situé, porte naturelle vers les pays scandinaves et la région baltique. Propice à l'environnement des affaires, la Banque mondiale l'a classé quatrième (sur 190 pays) dans son classement Doing Business 2020. Près de 150 filiales d'entreprises françaises au Danemark emploient actuellement 13 000 personnes. Les secteurs les plus représentés sont les nouvelles technologies de l'information (NTIC), les services aux entreprises et aux particuliers, l'industrie (électronique, verre, BTP, transports...), l'énergie et l'environnement (Copenhague ambitionne de devenir la première ville à atteindre la neutralité carbone d'ici 2022) et les produits alimentaires.

Le taux de fiscalité sur les sociétés est relativement faible (22%) et les expatriés peuvent bénéficier d'un régime fiscal spécial durant trois ans (avec un impôt autour de 33%, ce qui est beaucoup moins que pour les Danois). La TVA est de 25%, les impôts sur les

dividendes vont de 0 à 27%, les intérêts sont taxés de 0 à 22% et les royalties à 22%. Pour entreprendre, vous pouvez également vous tourner vers la CCI France-Danemark. Cette organisation propose de nombreux outils pour vous aider à vous implanter au mieux dans le pays et accompagne les démarches de création et de domiciliation de sociétés.

Les principaux secteurs d'activité sont la chimie, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie. Le pays recrute aussi dans les secteurs informatique, industriel et biomédical.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

À l'arrivée, il faut procéder à son enregistrement au Registre national de la population (*Folkeregister*) en vue d'obtenir son numéro d'identification personnel (*CPR-nummer*). Tous les citoyens résidents sur le territoire danois sont enregistrés et possèdent un numéro à dix chiffres. Dans un délai de deux semaines environ, vous recevrez à votre domicile votre carte nationale d'assurance-maladie (*sygesikringskort*) où figure votre « CPR ». La carte est non seulement indispensable pour obtenir une couverture sociale mais aussi pour toute autre démarche de la vie courante telle qu'ouvrir un compte en banque, obtenir un numéro de téléphone... En tant que citoyen de l'Union européenne, le permis de travail n'est pas nécessaire. Le marché du travail danois est principalement régi par des accords collectifs entre les partenaires sociaux. Le temps de travail hebdomadaire normal d'un employé à plein-temps est de 37 heures. Il est à noter que si vous avez déjà trouvé un emploi avant votre arrivée, vous pouvez vous rendre sur le portail officiel pour les étrangers pour obtenir plus facilement un permis de séjour.

La communauté française sur Facebook

Le groupe « Français à Copenhague » compte plus de 4 000 membres.



© Feel good studio

Autriche

L'Autriche a bâti son succès sur un réseau dense de petites et moyennes entreprises ancrées sur des marchés de niches à haute valeur ajoutée, généralement familiales.

Les secteurs de l'innovation, de la recherche et du développement de l'économie verte, tout comme l'économie numérique, restent propices aux investissements et aux opportunités d'emploi, avec de nombreuses PME tournées vers l'Europe centrale. Les plus dynamiques d'entre elles se trouvent dans les secteurs de l'alimentaire et de l'agriculture (spécialement l'élevage de bovins et la viticulture). Le pays peut s'enorgueillir d'un dispositif d'apprentissage performant : 84% des 25-64 ans sont diplômés, et des opportunités sont

aussi proposées pour les diplômés français (au premier rang desquels, évidemment, ceux qui maîtrisent la langue allemande).

OÙ TRAVAILLER

L'emploi se trouve principalement dans les cinq premières villes autrichiennes : à Vienne, la capitale à l'est du pays, ainsi qu'à Graz (*land* de Styrie, au sud-est), Linz (Haute-Autriche, au nord-ouest) Innsbruck (région alpine du Tyrol, à l'ouest) et Salzbourg (un peu plus à l'est, près de la frontière

allemande). Le pays mise beaucoup sur les exportations (les technologies environnementales, l'énergie renouvelable, l'agriculture, le matériel médical, les biens de consommation). Il y a aussi des offres d'emploi dans le secteur de la vente-distribution, du contrôle de gestion-comptabilité, ainsi que dans les professions techniques (ingénieurs et techniciens). L'Autriche étant un pays assez étendu avec des zones reculées, certaines régions manquent aussi de main-d'œuvre qualifiée dans l'artisanat (plomberie, électricité, maçonnerie, menuiserie...).

Du fait de sa position centrale, et donc en liaison avec l'Europe de l'Est et de l'Ouest, l'Autriche a de gros besoins dans le secteur de la logistique qui est d'excellente qualité.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

Le moyen le plus efficace est de se rapprocher des services de l'agence pour l'emploi (*Arbeitsmarktservice*) avec cependant une condition, être enregistré comme chômeur en Autriche (donc d'y avoir travaillé au minimum six mois) ou être inscrit au chômage en France. La chambre de commerce franco-autrichienne (CCI France Autriche www.cdfa.at/?lang=fr) ne dispose pas en soi d'un service emploi mais centralise offres et demandes chez un prestataire extérieur – la société Servithink (www.servithink.at) – depuis 2009 dont le créateur, Franck Runge, est aussi membre du directoire de la CCFA et conseiller du commerce extérieur. Ainsi, le dispositif EFA (Emploi Francophone en Autriche www.servithink.at) répond aux besoins des candidats francophones sur place et des entreprises françaises ou francophones. Un autre moyen de trouver un job est de prendre directement contact avec les PME qui représentent plus de deux tiers des emplois autrichiens. Elles sont souvent familiales, industrielles et axées sur des marchés de niche à haute valeur ajoutée. Les PME recherchent le plus souvent des profils d'assistants de direction ou des technico-commerciaux. Les jeunes femmes au pair françaises sont aussi recherchées. Enfin, les futurs expatriés qui s'installent en Autriche peuvent également s'appuyer sur plus de 300 entreprises françaises implantées dans le tissu économique local (chiffre d'affaires cumulé supérieur à 6 milliards d'euros) du fait du système autrichien d'imposition des sociétés avantageux.

POUR LES JEUNES

Il n'y a pas de cadre légal en Autriche pour les stages (*Praktikum*). Cependant lorsqu'un stage est obligatoire (inscrit dans une formation professionnelle par exemple), il n'est généralement pas rémunéré. D'autres stages peuvent aussi s'effectuer à la fin des études. Dans ce cas, le sta-

giaire signe un document qui devra stipuler les conditions du stage (durée, rémunération...).

Trouver un stage n'est pas chose facile. Il faut consulter les annuaires d'entreprises, en particulier les entreprises françaises implantées en Autriche, les chambres consulaires en Autriche (www.wko.at), la chambre de commerce franco-autrichienne (www.cdfa.at) et le service économique de l'ambassade de France en Autriche. Si vous êtes étudiant, vous pouvez aussi consulter le dispositif de France Alumni (www.francealumni.fr). La branche autrichienne propose de nombreux conseils sur le pays, ainsi que des offres d'emploi.

ENTREPRENDRE

Les investissements français sont principalement dans le secteur des services aux entreprises (60%). Les services financiers concentrent, eux, 11% des investissements. Au niveau fiscal, les bénéficiaires sont soumis au taux d'imposition unique de 25%. Les entreprises bénéficient de nombreuses possibilités d'abattement (pas de taxe d'apprentissage, déduction des frais de formation, des apprentis, des pertes...). Elles ont droit au crédit d'impôt recherche qui leur est versé en liquide. L'exonération pour la formation peut atteindre jusqu'à 20% dans le cadre de mesures de formation professionnelle et/ou continue d'un salarié. Il est donc facile et très avantageux de créer son entreprise en Autriche.

Pour obtenir des aides, le premier guichet auquel s'adresser pour les services du gouvernement est le portail en ligne (oesterreich.gv.at). Plus de 90% des entreprises en Autriche l'utilisent. Le portail de services aux entreprises (USP) (www.usp.gv.at/Portal.Node/usp/public) du gouvernement fédéral autrichien offre, lui, un accès à tous les sites du gouvernement et aux informations pertinentes concernant les entreprises comme les allocations de l'agence autrichienne de promotion de la recherche (*Forschungsförderungsfonds*, FFG). L'*Austria Wirtschaftsservice* (AWS) rassemble et distribue toutes les aides financières gouvernementales. Le réseau d'affaires de la chambre de commerce franco-autrichienne (www.cdfa.at/?lang=fr) est lui aussi

un partenaire incontournable pour tous les investisseurs potentiels. L'organisme vous oriente vers des prestataires privés extrêmement compétents pour vous accompagner tout au long de votre implantation dans le pays. Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre directement sur le site internet de la chambre de commerce qui donne tous les détails ou prendre contact avec sa directrice Céline Garaudy : garaudy@ccfa.at.

Certaines régions manquent de main-d'œuvre qualifiée dans l'artisanat (plomberie, électricité, maçonnerie, menuiserie...).

CONTEXTE ADMINISTRATIF

En tant que citoyen européen, il n'y a pas d'obligation d'avoir un visa ni d'un permis de travail pour s'installer et travailler en Autriche. Il faut cependant, pour tout séjour supérieur à trois mois, remplir une déclaration de résidence (*Meldezettel*) dans les trois jours qui suivent votre arrivée, auprès de la mairie du nouveau lieu de résidence. Le formulaire peut être obtenu gratuitement sur place par la commune, sur internet ou encore être acheté dans un bureau de tabac (*trafik*). Sans oublier, enfin, de demander un certificat d'inscription (*Meldebestätigung* ou *Anmeldebescheinigung*) dans les quatre mois suivant la déclaration de résidence.

Le temps de travail (*Arbeitszeitgesetz*) moyen en Autriche est de huit heures par jour sur une base de quarante heures par semaine avec cinq ou six semaines de congés annuels (suivant les conventions du secteur). Les salaires sont en moyenne plus élevés qu'en France, mais sans minimum légal. Le salaire minimum dépend de la branche d'activité, mais en moyenne, un cadre perçoit plus de 67 000 €/an.

La communauté française sur Facebook

Le groupe « Les Français(es) à Vienne/Autriche » compte près de 7 000 membres.



Stockholm

© Misterviad

Suède

Adepte d'une stratégie risquée au plus fort de la crise sanitaire, la Suède, qui peut compter sur des finances publiques saines et une économie diversifiée, sera probablement le pays européen le moins impacté économiquement au terme de l'exercice 2020.

La Suède peut s'enorgueillir d'un niveau de vie élevé, et si la réputation du modèle politique et social suédois n'est plus à faire, le véritable potentiel du marché domestique est trop souvent sous-estimé alors que les consommateurs suédois sont dotés de l'un des plus hauts pouvoirs d'achat d'Europe. La capitale, Stockholm, construite sur 14 îles reliées par 59 ponts, n'a cessé de se développer tout en s'internationalisant. En revanche, si l'environnement naturel du pays est souvent somptueux, son climat

est rigoureux, avec des journées très courtes en hiver. La Suède est aussi une destination riche culturellement, ses architectes et créateurs design jouissent d'ailleurs d'une notoriété internationale.

OÙ TRAVAILLER

Selon des études concordantes, le pays devrait avoir des difficultés dans les années à venir à trouver suffisamment de ces jeunes diplômés parmi sa population pour répondre à la demande des entreprises. Il

s'agit en particulier les métiers de la santé (médecins, infirmières en psychiatrie, gériatrie, pédiatrie, radiologie ou infirmières de services d'urgence), mais aussi les ingénieurs et les techniciens dans l'exploitation minière et la métallurgie. Les autres secteurs qui recrutent sont l'enseignement, les métiers de l'informatique (développeur de logiciels), les analystes, etc. Il existe aussi une demande dans des professions requérant un savoir-faire manuel : métiers du bâtiment, chefs cuisiniers, etc. En Suède, plus de 400

entreprises françaises sont présentes dans le pays, dans l'agroalimentaire, le transport, l'énergie, le développement durable, la santé et les biotechnologies. Cela représente autant d'opportunités à saisir.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

Les ressortissants des pays de l'Union européenne bénéficient des mêmes services pour l'emploi que les citoyens suédois. On peut consulter les emplois sur internet, dans les journaux ou s'adresser aux agences nationales pour l'emploi : *Arbetsförmedlingar*. Le site Internet de cette agence pour l'emploi (www.arbetsformedlingen.se) est le plus utilisé. Attention, les annonces sont le plus souvent rédigées en suédois. L'agence offre également un service d'informations générales et d'assistance au numéro suivant : +46 (0)771 416 416. Pour trouver un emploi, il est aussi possible de se tourner vers les sociétés d'intérim ou de recrutement comme *Kompetensföretagen* (www.kompetensforetagen.se). La Chambre de commerce France-Suède (www.ccf.fr) propose un service ressources humaines : offres d'emploi, recrutement, collecte de CV, et plusieurs ateliers de formation et de sensibilisation pour trouver un poste. En Suède, les candidatures spontanées sont courantes. Elles sont une preuve de votre motivation. Ainsi il est même conseillé de téléphoner au directeur des ressources humaines d'une entreprise pour demander quels profils sont recherchés. Le CV doit être bref et faire une page au maximum.

POUR LES JEUNES

Même si la plupart des Suédois parlent anglais, ne pas connaître le moindre mot de la langue locale peut s'avérer pénalisant lorsqu'on sollicite un stage. Pour les ressortissants de l'UE, l'enseignement est gratuit, mis à part le coût d'un droit d'inscription peu élevé. En Suède, la plupart des universités sont gérées par l'État. Il existe une vingtaine d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur dans le pays. Pour s'inscrire dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur, il faut normalement avoir l'équivalent

du baccalauréat en Suède ou à l'étranger. Des connaissances préalables dans une ou plusieurs matières sont presque toujours exigées. Les services d'orientation des universités suédoises sont en contact avec les entreprises pour trouver des lieux de stages. Il est possible aussi pour les étudiants de contacter directement les entreprises pour présenter leur candidature, les plus grandes entreprises ont même des programmes de stage.

ENTREPRENDRE

Grâce à son environnement politico-économique stable, la Suède occupe le dixième rang du classement *Doing Business 2020* de la Banque mondiale, qui évalue les pays où il est le plus aisé de réaliser des affaires. L'impôt sur les sociétés est l'un des plus bas d'Europe. Le pays pratique l'exonération de participation, autorise la déduction fiscale totale pour les intérêts et n'a pas de règles de capitalisation strictes. L'économie est ouverte, diversifiée (spécialisée dans des secteurs à fort potentiel comme les produits high-tech et l'économie durable) et extrêmement compétitive. Le pays possède de très nombreuses structures d'aides aux PME sur l'ensemble de son territoire, ainsi qu'un grand centre pour les entrepreneurs, le *NyforetagarCentrum* (www.nyforetagarcentrum.com). Les centres pour les entrepreneurs cofinancés par les communes (il y en a plus de 200) proposent de nombreux contacts de professionnels et conseillers pour aider les futurs entrepreneurs dans la création de leur entreprise, des séminaires, des cours gratuits... Les régions peuvent aussi subventionner des entreprises avec des montants différents selon la région. Pour entreprendre, vous pouvez également vous tourner vers la Chambre de commerce France-Suède qui offre de nombreux outils pour favoriser votre implantation dans le pays : voyages d'études (*Learning Expedition*), listes d'entreprises, réseau d'avocats et de comptables franco-suédois pour la création d'entreprise, recrutement de collaborateurs en Suède, hébergement dans le « french corner », domiciliation postale et téléphonique, et gestion salariale déléguée.

Plus de 400 entreprises françaises sont présentes dans le pays, dans l'agroalimentaire, le transport, l'énergie, le développement durable, la santé, les biotechnologies. Ce sont autant d'opportunités à saisir...

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Un passeport ou une carte d'identité en cours de validité permettent de séjourner jusqu'à trois mois si vous êtes ressortissant de l'UE. Aucun besoin non plus de permis pour travailler. Vous pouvez vous installer dans le pays avant d'entreprendre les démarches nécessaires pour trouver un emploi. Votre famille est autorisée à vous rejoindre si tous sont membres ou citoyens d'un pays de l'UE. Si votre séjour dépasse 90 jours, chacun doit alors se faire enregistrer auprès de l'agence suédoise de migration (*Migrationsverket*). Il faudra aussi vous adresser au bureau local du *Skatteverket* (l'administration des impôts), car il faut se procurer un numéro d'état civil si vous êtes salarié (*personnummer*) ou un numéro de coordination si vous êtes demandeur d'emploi (*samordningsnummer*). Votre numéro d'état civil, d'identité ou de coordination est personnel et indispensable pour toutes les formalités quotidiennes en Suède, il vous servira dans toutes vos démarches avec les administrations ou encore pour l'ouverture d'un compte bancaire. En contrepartie du « modèle suédois » attrayant, la fiscalité est ici très élevée (par exemple la TVA sur les biens et services s'élève à 25%). Si vous êtes étranger, travaillant pendant six mois au maximum dans une entreprise installée sur le sol suédois, votre employeur devra prélever l'impôt prévu sur votre salaire et le reverser à l'État. Cet impôt s'élève à 25% du revenu total.

La communauté française sur Facebook

Le groupe « Les Français en Suède » compte près de 6 000 membres.



© Michele Urzi

Pays baltes : Lituanie, Lettonie, Estonie

Situés à l'est de la mer Baltique, ces trois États sont membres de l'Union européenne depuis mai 2004. Ils ont aussi en commun un haut degré de formation et peuvent compter sur des infrastructures de qualité.

- **La Lituanie** est le plus grand et le plus peuplé des pays Baltes, avec 2,7 millions d'habitants. Nation accueillante, elle encourage la diversité multilingue (environ 80% des jeunes parlent anglais) et multiculturelle, avec une ouverture vers toutes les origines ethniques.

- **La Lettonie**, quant à elle subit un vieillissement de sa population, avec des besoins au niveau des professions intermédiaires. Au début de l'année 2020 la plupart des emplois disponibles en Lettonie (79%) étaient de ce type.

- **L'Estonie** est un petit pays, avec une superficie légèrement infé-

rieure à celle de la région Bourgogne-Franche-Comté. Sa densité est aussi très faible (27 hab/km² contre 117 hab/km² en France). Le pays compte à ce jour seulement quelques centaines de Français inscrits au registre consulaire.

- Pour ces trois destinations, qu'il s'agisse de votre recherche d'emploi ou de tout renseignement sur une implantation entrepreneuriale, n'hésitez pas à contacter les chambres de commerce françaises dans ces pays (Lituanie: www.cci-fr.lt/fr, Lettonie: hello@ccifl.lv, Estonie: info@ccfe.ee).

OÙ TRAVAILLER

- **Lituanie** : Les principales opportunités d'embauche concernent le secteur des nouvelles technologies. Les ingénieurs restent très recherchés. Plus largement, les secteurs économiques porteurs sont l'énergie, les transports, les biotechnologies et l'agroalimentaire.

- **Lettonie** : Les professions hautement qualifiées ne représentent que 9% de l'ensemble de postes vacants enregistrés, mais à moyen et à long terme, c'est en direction de ce type d'emplois que la demande augmentera principalement. Les secteurs

qui offrent le plus de possibilités d'emploi sont le commerce de gros et de détail, l'industrie manufacturière et la construction.

• **Estonie** : Les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois sont les services d'hébergement et de restauration, l'industrie, l'éducation, la santé et les services sociaux. Le secteur énergétique durable est aussi en plein boom. Le transport et la logistique, la biotechnologie et les services financiers recrutent également.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

• **Lituanie** : De nombreux sites internet proposent des emplois en lignes, comme Glassdoor (www.glassdoor.fr). Pôle emploi International dispose également de son propre réseau d'offres.

• **Lettonie** : L'interlocuteur incontournable est le service national de l'emploi letton (www.nva.gov.lv). Il offre des services, des conseils et de l'aide aux demandeurs d'emploi ou aux entreprises à la recherche de main-d'œuvre.

• **Estonie** : Des offres d'emploi pour les expatriés sont disponibles sur le site Work in Estonia (www.workinestonia.com). Un autre site estonien de référence (www.cvonline.com/jobads/estonia) est disponible en anglais. L'agence estonienne pour l'emploi (www.tootukassa.ee) publie des offres et fournit des conseils. Les salons sont aussi des lieux où les entrepreneurs recrutent, le plus important étant celui de Teeviit (www.teeviit.ee) à Tallinn.

POUR LES JEUNES

• **Lituanie** : Il existe 47 établissements supérieurs, 23 universités dont 9 privées et 24 collèges dont 11 privés. Pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur, vous devez être titulaire du baccalauréat et passer un examen d'entrée en fonction de la branche dans laquelle vous désirez étudier. Par ailleurs, les études lituaniennes ont un certain coût, prévoyez en moyenne 1 300 €/an en licence et 2 300 €/an en master.

• **Lettonie** : La Lettonie compte une cinquantaine d'établissements universitaires. Les frais de scolarité sont fixés librement par chaque établissement, de 1 600 €/an en moyenne pour beaucoup de bachelors, à 15 000 euros pour un diplôme

en odontologie et 26 000 euros pour un MBA.

• **Estonie** : La pratique du stage n'est pas très ancrée dans la culture estonienne. Toutefois, le pays est ouvert au programme Erasmus +, et les universités locales sont à la pointe en matière de numérique et de cybersécurité.

Pour ces trois destinations, n'hésitez pas à contacter les Chambres de commerce françaises présentes dans ces pays.

ENTREPRENDRE

• **Lituanie** : Le pays trône le haut du classement Doing Business 2020, à la 11^e place et en quatrième position des pays européens, juste derrière le Danemark, la Suède et la Norvège. La création d'une société peut se faire entre 5 et 15 jours seulement.

Les Lituaniens ont des solides compétences en nouvelles technologies, ce qui rend le pays idéal pour lancer une start-up.

• **Lettonie** : De gros efforts sont consentis pour attirer les entreprises, et particulièrement les start-up. On trouve par exemple beaucoup d'incubateurs de création à Riga où le réseau wifi est d'ailleurs de qualité et totalement gratuit. Le gouvernement a mis en place plusieurs types de subventions destinées aux jeunes entrepreneurs en devenir via l'Agence de garantie de la Lettonie. Il existe même un organisme d'Etat chargé d'aider les start-up à se financer dénommé Altum.

• **Estonie** : L'Estonie est un eldorado pour l'entrepreneuriat – il n'est pas nécessaire de résider dans le pays pour y créer une entreprise, il est possible d'y être *e-résident*. Il existe des sociétés estoniennes spécialisées sur ces questions. Globalement, le secteur dans lequel investir est le numérique, les jeunes Estoniens étant particulièrement bien formés.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Comme dans la totalité des pays de l'UE, aucune démarche n'est nécessaire pour un séjour inférieur à trois mois dans ces trois pays baltes. Pour séjourner plus de 90 jours, vous devez faire la demande d'un permis de séjour permanent auprès des services des migrations des pays concernés.

• En **Lituanie**, l'impôt sur le revenu est fixé à 15% quel que soit le niveau de rémunération. La TVA est quant à elle fixée à 21%. Du côté des entreprises, l'impôt sur les sociétés est fixé à 15%, avec une exception pour les petites sociétés. Les entreprises dont le revenu annuel ne dépasse pas 300 000 euros et qui emploient moins de 10 salariés bénéficient d'une exonération totale pour la première année d'activité et taux réduit à 5% par la suite. Les dividendes sont imposés à hauteur de 15%, sauf pour les petites entreprises mentionnées plus haut dont les dividendes ne sont pas taxés.

• En **Lettonie**, l'impôt sur le revenu est progressif en fonction des tranches de revenus, comme en France. Les revenus inférieurs à 20 000 euros par an sont imposés à 20%, puis à 23% jusqu'à 62 800 euros par ans, et à 31,4% au-delà de ce montant. Du côté des entreprises, la Lettonie s'approche du paradis fiscal. Il n'existe pas d'impôt sur les sociétés et les bénéficiaires ne sont pas taxés non plus. La seule charge qui pèse sur les sociétés est la taxation des bénéficiaires distribués et des revenus réputés distribués, à 20%.

• En **Estonie**, pour les personnes physiques, deux types d'imposition sont à retenir: 26% pour les résidents et 15,5% pour les non-résidents. C'est du côté de l'imposition des personnes morales que l'Estonie est particulièrement intéressante. En effet, il n'existe pas d'impôt sur les sociétés, et plus encore, l'imposition sur les bénéfices ne concerne que les dividendes. Et encore, cette imposition fixe (*flat tax*) de 20% est parmi les plus faibles en Europe.

La communauté française sur Facebook

Lituanie : « Français de Lituanie » : 1 200 membres.

Lettonie : « Français à Riga » : plus de 700 membres.

Estonie : « On parle français à Tallinn » : plus de 2000 membres.



Royaume-Uni

En dépit du Brexit, le Royaume-Uni reste une puissance incontournable. Son marché du travail est caractérisé par sa flexibilité et sa fiscalité est source d'intérêt pour les entrepreneurs et les investisseurs.

En 2018, 147 506 Français étaient inscrits au Registre des Français établis hors de France (principalement à Londres et Édimbourg, en Écosse). Cependant ils seraient plus de 300 000 Français à y résider sans forcément être inscrit au registre consulaire. La diaspora française est majoritairement jeune, plus du tiers des inscrits ont entre 25 et 40 ans. Les secteurs à fort potentiel sont ceux de l'hôtellerie et de la restauration, de l'enseignement, de la recherche scientifique (chimie, pétrochimie), du commerce, de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information, et de la finance.

OU TRAVAILLER

La City oblige, Londres est un véritable vivier d'emplois dans la finance. D'autres secteurs tout aussi traditionnels portent le dynamisme du pays, comme celui des hydrocarbures (même si le Royaume-Uni a vu sa production chuter, BP et l'anglo-néerlandais Shell restent des entreprises de grande envergure internationale) ou du BTP (qui pourrait être boosté par les chantiers de rénovation du réseau routier et le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse qui devrait relier Londres au centre et au nord de l'Angleterre...).

Les employés français sont régulièrement recherchés dans l'hôtellerie et la restauration, la recherche scientifique, le commerce, les nouvelles technologies de l'information et les industries liées à l'environnement. Le pays fait également figure de leader dans le secteur des TIC et des logiciels ainsi que dans celui de l'éolien off-shore. En revanche, il ne faut pas s'y tromper, si le chômage reste peu élevé au Royaume-Uni, c'est en partie dû à la flexibilité du marché du travail et à des emplois parfois sous-payés.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

Il est préférable de chercher un emploi avant de partir, surtout si l'on recherche un emploi qualifié. Parmi les sites d'emploi intéressants figurent www.french-resources.co.uk ; www.fish4.co.uk ; www.jobserve.com ; www.reed.co.uk ; www.adzuna.co.uk. Il est également possible de se rapprocher du service de l'emploi britannique (www.gov.uk), ou de consulter les offres des grands quotidiens britanniques, en particulier ceux du *Guardian* (www.jobs.guardian.co.uk). Le *National Careers Service* a par ailleurs mis en place un service téléphonique francophone pour aider à la recherche d'emplois : (0)800 093 1115 (numéro vert). Le gouvernement britannique met lui aussi à jour régulièrement sa liste d'emplois qui sont en pénurie.

POUR LES JEUNES

Si vous souhaitez effectuer un stage au Royaume-Uni, il ne devra pas dépasser un an. Vous aurez le choix entre quatre types de stage :

- Le *Sandwich and industrial placements* est un stage rémunéré en entreprise pour une période donnée. Il est pris en compte dans le cursus universitaire.
- Le *Work-based project* est un stage en entreprise obligatoire sur une mission donnée.
- Le *Work placement* est un temps de travail rémunéré ou non intégré au cursus universitaire.
- Enfin, *Internship* désigne un stage dans une grande entreprise pendant six à douze semaines.

Vous pourrez trouver un stage et avoir accès à beaucoup d'informations en vous inscrivant sur le site : www.expatunited.com. Il est par ailleurs possible de contacter directement les entreprises françaises via la chambre de commerce en Grande-Bretagne (www.ccfgb.co.uk) ou le centre Charles-Péguy (www.centrecharlespeguy.wordpress.com). Si le monde anglophone vous intéresse, vous pouvez vous renseigner sur le dispositif du Centre d'échanges internationaux (CEI). L'organisme propose des stages ou des échanges dans des pays anglo-saxons orientés spécialement pour les jeunes. Il propose des

conseils pratiques, offres d'emploi ou de stage, y compris en Irlande. Ce dispositif prévoit un suivi, propose des stages, des cours d'anglais et même un hébergement. Il est à noter que ce dispositif est payant, les stages découverte peuvent durer de deux à huit semaines pour un coût allant de 400 à 2 300 euros pour l'offre complète.

ENTREPRENDRE

Le Royaume-Uni fait tout pour attirer les entrepreneurs. En seulement 24 heures, vous pouvez créer l'équivalent d'une SARL, et pour y enregistrer une succursale d'une entreprise pré-existante, il faudra plutôt compter quatre semaines. Rappelons que le pays occupe toujours le premier rang européen en termes de flux d'investissements directs étrangers (IDE) entrants.

L'impôt sur les entreprises est de 17%, ce qui est également intéressant. Les secteurs où les opportunités d'investissement sont les meilleures sont les énergies renouvelables, les technologies de l'information et de la communication, les industries créatives (musique, cinéma, théâtre, design, etc.), ou encore l'industrie du luxe et la distribution. En ce qui concerne l'investissement, il existe un département au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce (www.invest.great.gov.uk) qui propose ses services pour informer les sociétés étrangères au sujet des aides qu'elles peuvent percevoir et les aider à s'installer et se développer au Royaume-Uni. À noter, les *Patent Boxes* permettent de bénéficier d'un régime de taxation moindre (en l'occurrence 10%, contre 19% habituellement) sur les bénéfices générés par des inventions brevetées au Royaume-Uni, et il existe d'autres incitations pour les entreprises qui investissent dans la recherche et développement, notamment *R&D Expenditure Tax Credit*. La fondation du Prince's Trust aide les jeunes à créer leur propre entreprise en Angleterre. Elle leur accorde des prêts, assure des prestations de conseil pour le démarrage et la croissance de l'entreprise, accompagne les activités de commercialisation... Des plans de capital-risque sont également attrayants pour aider les petites et moyennes entreprises à se

développer. L'*Enterprise Investment Scheme* et le *Venture Capital Trust* offrent des allègements fiscaux pour investir dans des petites entreprises britanniques.

Pour entreprendre, votre partenaire privilégié demeure bien sûr la Chambre de commerce française de Grande-Bretagne – surtout dans le contexte du Brexit – qui propose de nombreux outils pour vous aider à vous implanter au mieux dans le pays et accompagne les démarches de création et de domiciliation de sociétés. Force de conseils pour étudier et approcher le marché, la CCI peut vous aider dans certaines démarches administratives, comme embaucher du personnel.

Pour entreprendre, votre partenaire privilégié reste la Chambre de commerce française de Grande-Bretagne, particulièrement dans le contexte du Brexit.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Avec les conséquences du Brexit, de nombreuses démarches administratives ont changé. De manière générale, si vous êtes déjà installé au Royaume-Uni avant le 31 décembre 2020 et que vous comptiez y rester, il faut remplir une demande de *pre-settled status*. La démarche, gratuite en ligne, vous permettra ensuite d'obtenir un statut de résident permanent (*settled status*). Une fois ce statut obtenu, vous pourrez rester dans le pays aussi longtemps que vous voulez. Enfin, avant de postuler aux différentes offres d'emploi, il faut s'assurer que votre *curriculum vitae* respecte les coutumes du pays. Il n'est pas rare que les CV britanniques s'étendent sur deux pages, cela permet de bien aérer la présentation. En outre, faites bien attention à distinguer l'anglais britannique de l'anglais américain.

La communauté française sur Facebook

Le groupe « Les Français à Londres » compte environ 15 000 membres.



Oslo

© Damien VERRIER

Norvège

Cette destination offre de belles perspectives d'emploi. Avec un taux de chômage relativement bas et un climat social serein, le pays reste à la pointe dans de nombreux domaines.

La maîtrise du norvégien est de plus en plus déterminante dans les processus de recrutement. Des entreprises peuvent même demander de suivre des cours de langue si vous êtes embauché. Certains types de visa requièrent également des cours de langue. Un visa de résident permanent, par exemple, vous oblige à suivre 300 heures de cours de norvégien, même si une très bonne maîtrise de l'anglais peut suffire dans certains secteurs (énergie, informatique...).

OÙ TRAVAILLER

Les secteurs dans lesquels vous aurez des chances de trouver un emploi sont ceux du tourisme, de la pêche, de la médecine (médecins, dentistes, infirmières, aides-soignants...) ou encore de l'informatique. Toutes les compétences liées à l'exploitation des hydrocarbures (ingénieurs, géologues et géophysiciens...) et au développement de l'énergie verte ainsi que les mécaniciens et les techniciens sont également assez recherchés.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

Si vous êtes déjà sur place, l'agence norvégienne pour l'emploi et les services sociaux (NAV), née de la fusion de trois grandes administrations norvégiennes, ainsi que les agences d'intérim peuvent vous aider dans vos recherches et vous prodiguer des conseils.

Vous trouverez également des offres d'emploi sur les sites suivants : tjenester.nav.no ; jobs.thelocal.com ; www.adecco.no ; www.manpower.no ; www.finn.no ; www.karrierestart.no

POUR LES JEUNES

Le statut de stagiaire est peu reconnu en Norvège et il est difficile de trouver des offres. Vous pouvez toutefois essayer de contacter les entreprises internationales ou la Chambre de commerce franco-norvégienne (CCFN) qui propose chaque semestre, pour son bureau d'Oslo, un stage de six mois, sous convention en marketing-communication. Il est également possible de contacter le réseau international IAESTE (www.iaeste-france.fr) pour des stages techniques.

ENTREPRENDRE

La Norvège s'appuie sur une économie forte. La main-d'œuvre est qualifiée et polyglotte, les secteurs bancaires et financiers robustes, mais aussi la stabilité politique et le bon fonctionnement des services publics en font un pays idéal pour investir ou créer son entreprise. Les investissements dans les biens de consommation, les technologies de l'information, la construction ou encore les services offrent également de belles opportunités. Une mise en garde s'impose toutefois: les coûts salariaux sont élevés et la situation géographique isolée du pays peuvent générer des coûts importants (pour la logistique, les transports ou encore les télécommunications). Si vous avez besoin d'aide pour créer votre entreprise, la ville d'Oslo dispose d'un centre d'information destiné aux créateurs d'entreprise (www.oslo.kommune.no/skatt-og-naring/salg-servering-og-skjenking/). Pour vous aider dans votre implantation, n'oubliez pas non plus de faire appel à la Chambre de commerce franco-norvégienne (www.ccfm.no).

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Vous n'aurez besoin ni de visa ni de permis de travail en tant qu'Européen. Il vous faudra tout de même vous enregistrer auprès de la police de votre commune, ce qui vous permettra d'obtenir un numéro d'identification permanente (*fødelnummer*) ou temporaire (*D-nummer*). Ils s'obtiennent auprès du centre pour les travailleurs étrangers et sont indispensables pour la plupart des formalités (ouvrir un compte bancaire, s'acquitter de ses impôts...). Il faut environ quatre semaines pour les obtenir. Le système d'imposition est un peu complexe. La Chambre de commerce franco-norvégienne peut vous renseigner ou vous mettre en relation avec l'un de ses membres pour vous accompagner.

La communauté française sur Facebook

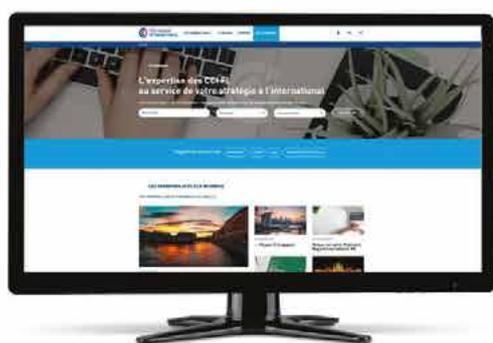
Le groupe « Les Français qui vivent en Norvège » compte près de 4 000 membres.



Vous avez un projet à l'international ?



Notre réseau de **126** CCI Françaises à l'International
présentes dans **95** pays est à votre disposition !



Besoin d'informations ?

Avec **LE KIOSQUE** accédez à

- + de 55 000 articles
- + de 400 évènements
- des infos sectorielles
- des opportunités d'affaires
- des témoignages d'entreprises...



Helsinki

© Oleksiy Mark

Finlande

Grâce à son implantation numérique à la pointe et à sa fiscalité très avantageuse, la Finlande présente de nombreux atouts économiques.

Le pays abrite un écosystème de PME reconnues pour leurs innovations dans le secteur de l'économie digitale, des jeux vidéo, des centres de données pour le *cloud*. L'économie finlandaise est fortement dépendante de ses échanges extérieurs qui représentent 40% du PIB. 60% de ses échanges sont orientés vers les pays de l'UE, dont un quart pour la Suède et l'Allemagne. Ce pays compte de grandes multinationales très actives sur les marchés tiers, parmi lesquelles Kone, Konecranes, Metso, Nokia, Stora Enso, UPM ou encore Wärtsilä.

OÙ TRAVAILLER

La Finlande propose de hauts salaires, un haut niveau de sécurité de l'emploi et de bonnes conditions de travail qui peuvent attirer nombre de candidats. Comme d'autres nations du nord de l'Europe, ce pays va devoir faire face à une pénurie de main-d'œuvre lorsque toutes les générations de baby-boomers seront parties à la retraite. Le manque de personnels dans le secteur des services à la personne et de la santé se fait d'ores et déjà sentir. Ces deux secteurs sont par conséquent à fort

potentiel. En revanche, peu d'emplois sont accessibles à qui ne connaît pas du tout le finnois. De fait, les autorités et bon nombre d'employeurs proposent aux immigrants et à leurs familles des programmes d'apprentissage de la langue.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

Les sites de *Business Finland* (www.businessfinland.fi) et *TE-palvelut* (www.te-palvelut.fi) offrent d'excellents conseils sur la marche à suivre pour trouver un emploi en Finlande. Les deux sites suivants : *tyomarkkintori* et *workinfinland* sont les principales plateformes d'offres d'emploi. Enfin, on peut faire une reconnaissance d'équivalence de diplômes sur le site du *Finnish National Agency for Education* (www.oph.fi). À noter que la culture de travail finlandaise a certaines spécificités qu'il conviendra de maîtriser rapidement. Les entreprises locales sont, par exemple, peu hiérarchisées, les collègues s'interpellent rapidement par leur prénom et les collaborations franches et ouvertes ont une réelle importance.

POUR LES JEUNES

La pratique des stages en entreprise se fait dans le cadre d'échanges entre les établissements d'enseignement supérieurs, d'accords bilatéraux ou de programmes, comme le programme d'échanges IAESTE (<https://iaeste.org>) qui organise des stages pour les étudiants scientifiques. Par ailleurs, le site Infoninland comporte une rubrique concernant les possibilités d'études en Finlande.

ENTREPRENDRE

La Finlande dispose de nombreux points forts à même d'attirer les entrepreneurs. Sa main-d'œuvre est hautement qualifiée, son économie valorise l'innovation et son contexte politique et social est stable. Un de ses autres facteurs d'intérêt est sa position stratégique au centre de la zone dynamique formée par la Russie, la Scandinavie et les pays baltes, ainsi que son penchant pour la haute technologie, la recherche et le développement.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Pour séjourner moins de trois mois en Finlande en étant citoyen d'un pays de l'Union européenne, une pièce d'identité valide suffit. Pour une période plus longue, la procédure est plus ardue. Il faut posséder un logement pour se déclarer résident, mais ce n'est pas suffisant. Il faut également disposer soit d'un contrat de travail, soit de ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins, soit d'une autorisation pour regroupement familial. De plus, il est également nécessaire de faire une demande d'enregistrement du droit de séjour pour le citoyen de l'Union européenne à l'Office national pour l'immigration. Cette demande doit être déposée dans les trois mois suivant votre arrivée.

La communauté française sur Facebook

Le groupe « Les Français de Finlande » compte environ 4 000 membres.



Pologne

Longtemps considéré comme un pays fournisseur de main-d'œuvre pour le reste de l'Europe, la Pologne dispose aujourd'hui de nouveaux arguments pour attirer les travailleurs et investisseurs étrangers.

La Pologne est la huitième plus grande économie de l'Union européenne (UE) et fait partie des pays qui ont les taux de croissance les plus élevés du continent. Le marché polonais, fort de ses 38 millions de consommateurs, est l'un des plus importants de l'Union. La situation géographique du pays, au centre de l'Europe et au carrefour de ses principales voies de communication, lui permet d'exporter des marchandises vers tous les pays européens.

OÙ TRAVAILLER

Selon les dernières données disponibles, juste avant la crise sanitaire, les nouveaux emplois sont créés surtout dans les petites entreprises employant jusqu'à 9 personnes (43,3%). Les offres d'emplois se trouvent principalement dans le domaine de la transformation industrielle, mais également dans le commerce, la réparation automobile, ainsi que le transport et la gestion des entrepôts.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

Il existe de nombreux sites internet qui rassemblent des offres d'emploi en Pologne, comme Careers in Poland (www.careersinpoland.com). D'autres annonces sont disponibles sur www.iagora.com ; www.indeed.fr ; <https://fr.jooble.org> ; sans oublier le réseau LinkedIn. Pôle emploi dispose également de son propre réseau d'offres. L'un des bons réflexes à adopter est aussi de se rapprocher des associations de résidents français en Pologne, comme par exemple Varsovie Accueil (www.varsovieaccueil.pl).

POUR LES JEUNES

La Pologne dispose de nombreux établissements d'enseignements supérieurs de qualité. Beaucoup d'entre eux dispensent même leur cours en anglais, même si ces formations sont payantes, contrairement à celles prodiguées en polonais. Le pays est aussi porté sur l'accueil et les échanges entre étudiants, avec de nombreux programmes de coopéra-

tion. Une agence gouvernementale se consacre même intégralement à ces questions et elle dispose d'un site internet extrêmement complet (<https://nawa.gov.pl>) avec une version anglaise.

ENTREPRENDRE

Plus d'un millier d'entreprises françaises sont présentes en Pologne, employant, selon différentes estimations, près de 200 000 personnes ; la main-d'œuvre polonaise est pour sa part de plus en plus qualifiée. Le pays offre aux entreprises étrangères un certain nombre d'incitations. L'une des nombreuses possibilités est de localiser l'investissement dans une des quatorze zones économiques spéciales (ZES) destinées à l'exercice d'une activité économique à des conditions spéciales et préférentielles. Elles offrent aux nouveaux investisseurs des exonérations fiscales attractives ou des opportunités d'emploi.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Si vous êtes citoyen de l'Union européenne, il vous sera facile de vous installer en Pologne car vous n'aurez pas besoin de visa. Les ressortissants des pays membres de l'UE, ainsi que les membres de leur famille sont également dispensés du permis de travail. Le système fiscal en Pologne est progressif, plus le revenu est élevé, plus le taux d'impôt que vous devrez payer est élevé. Il existe actuellement deux taux d'imposition différents : 18% pour les revenus annuels ne dépassant pas 85 528 zlotys (environ 19 000 euros) et 32% pour tous les revenus perçus au-delà de cette somme. De leur côté, les sociétés sont majoritairement imposées à 19%. Mais ce prélèvement tombe à seulement 9% pour les entreprises qui en sont à leur première année d'activité ou dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros l'année précédente.

La communauté française sur Facebook

Le groupe « La French Zone en Pologne » compte près de 5 000 membres.



Roumanie

En se rapprochant à marche forcée des autres économies européennes, la Roumanie offre de nombreuses possibilités, tant aux travailleurs qu'aux entrepreneurs étrangers.

Depuis son adhésion à l'UE en 2007, la Roumanie fait tout son possible pour s'aligner sur les modèles économiques occidentaux, au-delà des clichés qui l'ont parfois dépeinte comme « l'usine de l'Europe ». Désormais, presque deux fois plus de travailleurs roumains sont employés dans le secteur des services (3,4 millions) que dans celui de l'industrie (1,8 million).

OÙ TRAVAILLER

L'économie roumaine repose sur le secteur agricole, l'exploitation des ressources énergétiques comme le gaz, le pétrole, le lignite et l'hydroélectricité, le tourisme (sur la mer Noire), l'industrie métallurgique, la pétrochimie et la mécanique. Cette belle santé économique est due aux excellentes relations commerciales avec le reste des membres de l'UE, qui représentent 76,7% des exportations (principalement vers l'Allemagne, l'Italie et la France) et 74,6% des importations en 2018. À noter également la forte présence de multinationales dans le pays, autre facteur endogène à cette bonne dynamique.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

L'un des premiers réflexes pour trouver un travail en Roumanie consiste à s'adresser à la Chambre française de commerce, d'industrie et d'agriculture en Roumanie (www.ccifer.ro). Cet organisme saura trouver de bons placements ou simplement prodiguer des conseils avisés à ceux qui veulent se lancer dans l'aventure. De nombreux sites internet proposent également des emplois en lignes, comme sur iAgora (www.iagora.com/?lang=fr) par exemple. Sans oublier que l'un des meilleurs moyens pour trouver rapidement du travail est de se constituer un réseau de connaissances sur place.

POUR LES JEUNES

Il existe 56 établissements publics d'enseignement supérieur et de nombreux établissements privés, dont 37 sont accrédités. Pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur, vous devez être titulaire du baccalauréat (qui doit être reconnu

au centre de reconnaissance des diplômes roumains) et avoir une connaissance suffisante du roumain. L'une des spécialités du pays est l'enseignement des métiers liés à la santé. Faire des études de médecine en Roumanie est assez courant pour les étudiants ayant échoué par deux fois à la première année commune aux études de santé (Paces).

ENTREPRENDRE

Les Roumains ont une excellente expertise en IT (industrie et technologies) et en télécommunications. Par ailleurs, le coût du travail reste suffisamment bas pour être intéressant pour un entrepreneur. Ces avantages poussent notamment les Français à y lancer leurs entreprises. Il existe déjà plus de 2 400 entreprises françaises en Roumanie, ce qui constitue un réel avantage pour trouver des interlocuteurs, voire un réseau d'entrepreneuriat. En outre, l'imposition sur les sociétés n'est guère élevée, pas plus que la taxation des dividendes.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Comme dans la totalité des pays de l'UE, il n'est pas nécessaire de faire la moindre démarche pour un séjour inférieur à trois mois. Il suffit d'être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité. Pour séjourner plus de 90 jours, vous devez solliciter la prolongation de votre droit de séjour auprès de l'office roumain pour l'immigration. Pour obtenir cette prolongation, vous devez justifier soit d'un emploi, soit de pouvoir subvenir financièrement à vos besoins ou soit d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur roumain. Si vous remplissez une de ces conditions, l'Office vous remettra un permis de travail valable entre un et cinq ans.

La communauté française sur Facebook

Le groupe « Français en Roumanie » compte plus de 4 000 membres.



CORINE MANDJOU

VIVRE AILLEURS

SAMEDI - DIMANCHE 6H22 (HEURE DE PARIS)

Le rendez-vous de l'expatriation

La radio mondiale en français et 16 autres langues





République tchèque

Important carrefour d'affaires au cœur de l'Europe centrale, la République tchèque est aussi le pays le plus industrialisé de l'UE, ce secteur contribuant à près de 40% du PIB national.

Le secteur automobile occupe une place prédominante dans ce poids de l'industrie dans l'économie tchèque, avec notamment la marque historique Skoda, aujourd'hui filiale de Volkswagen, et la présence d'usines du groupe PSA, de Hyundai ou Toyota. L'aéronautique n'est pas en reste, le pays étant spécialisé dans la production d'avions légers. Pourtant, c'est bien dans le secteur des services que les opportunités d'emploi sont les plus intéressantes.

OÙ TRAVAILLER

Le secteur de la finance et celui des assurances sont en recherche de compétences. Les informaticiens sont aussi recherchés, des domaines où la maîtrise du tchèque n'est pas forcément exigée. Le *e-commerce* et la logistique sont aussi en développement, et les secteurs pharmaceutiques, de la santé et du digital restent très dynamiques car ils ont moins souffert de la crise. Par ailleurs, la République tchèque accueille

de nombreux centres internationaux (centre d'appels, de gestions, etc.) où les financiers et chefs de projets étrangers sont très recherchés pour la maîtrise de leur langue natale.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

Pour maximiser vos chances vous pouvez commencer par prospecter les entreprises françaises sur place. Vous pouvez également parcourir les sites internet liés à l'emploi, les annonces dans les journaux (*Právo, Hospodářské Noviny, Mladá Fronta Dnes...*). L'agence locale du groupe Adecco est aussi une piste de recherche. Vous pouvez également consulter les sites de Manpower, Synergie et Grafton. Le site www.jobs.cz, en anglais, propose de nombreuses offres. D'autre part, le réseau LinkedIn est très utilisé dans le pays. En partenariat avec Pôle emploi et l'ambassade de France, le dispositif Czech Emploi (www.czechemploi.fr) vise à inciter les Français à aller travailler en République tchèque. Cette initiative ac-

compagne principalement les jeunes diplômés, souvent à la recherche d'un premier emploi et d'une expérience à l'étranger.

POUR LES JEUNES

Le stage est considéré comme un emploi dans l'univers professionnel tchèque, et donc régi par un contrat et rémunéré par un salaire. Il faut donc prospecter de la même manière. Les stages en entreprise se déroulent dans le cadre des études secondaires ou supérieures et doivent faire partie du programme d'études.

ENTREPRENDRE

Les secteurs où investir les plus dynamiques sont ceux des technologies avancées, des activités à forte valeur ajoutée et à fort potentiel d'exportation. Dans certaines régions, les investisseurs peuvent bénéficier d'un allègement fiscal, de la cession de terres à des prix favorables, de subventions à la création d'emplois et à la formation ainsi que des subventions en espèces sur les investissements en capital (dans le cas d'investissements stratégiques). Par ailleurs, la longue histoire de production industrielle du pays, la qualité de sa main-d'œuvre (à coût intermédiaire élevé) et sa situation géographique centrale sont d'autres points d'attrait pour les investisseurs étrangers.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

La République tchèque étant membre de l'UE et appartenant à l'espace Schengen, les citoyens français peuvent y entrer et circuler sur présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité pour les séjours de moins de trois mois. Si vous comptez rester plus de trois mois sur le sol du pays, vous devez vous présenter au service de police des étrangers le plus proche de votre domicile, afin de signaler votre présence sur le territoire.

La communauté française sur Facebook

Le groupe « Prahoo-Expatriés francophones à Prague » réunit plus de 4 000 membres.



EMMANUELLE BASTIDE

7 MILLIARDS DE VOISINS

LUNDI AU VENDREDI 12H10 (HEURE DE PARIS)

L'émission qui croise les modes de vie au nord et au sud

La radio mondiale en français et 16 autres langues





Malte

Dépourvu de ressources naturelles, le plus petit pays de l'Union européenne présente une économie essentiellement orientée vers les services.

L'archipel maltais, composé de trois îles principales, Malte, Gozo et Domino, se situe au centre de la Méditerranée, au sud de la Sicile et à moins de 300 km à l'est de l'Afrique. Avec un taux de chômage particulièrement bas, Malte est une île florissante, spécialisée dans le tourisme, les jeux en ligne, la finance et l'informatique.

OÙ TRAVAILLER

Outre les secteurs d'activités précédemment cités, l'île est réputée pour la construction navale, l'industrie textile, la fabrication de chaussures ou encore la production de tabac. Les employés français sont aussi bienvenus dans le secteur de la restauration. À noter, la société Betclik (spécialisée dans les paris sportifs, poker en ligne, etc.) emploie une centaine de Français à Malte. Les salaires sont plus bas qu'en France, un serveur gagne à peu près 700 €/mois. Le salaire pour un poste standard en service client se situe quant à lui autour de 1 300 €/mois.

COMMENT TROUVER UN EMPLOI

Il faut s'inscrire auprès des services publics de l'emploi (*Employment and Training Corporation-ETC*), l'équivalent du Pôle emploi français, ou localement dans l'un des centres pour l'emploi de Malte et Gozo : La Valette (*Zachary Street*), Mosta (*St Anne Street*), Vittoriosa (*Access Complex, St Edward Street*) et Victoria Gozo (*St Francis Square*). Les recherches par internet et dans les journaux aident aussi. Vous pouvez aussi vous tourner vers la Chambre de commerce franco-maltese (www.mfccmalta.com) qui accompagne les ressortissants français dans leurs démarches administratives.

POUR LES JEUNES

Il y a des possibilités de stage dans les domaines de l'informatique, de l'assistance téléphonique (hotline) et toujours dans l'industrie du jeu en ligne qui est en pleine croissance. Il est également possible de chercher un stage dans l'une des nombreuses

écoles de langue présentes sur l'île (en marketing ou relations clients). Les secteurs du transport maritime et des cosmétiques sont également porteurs. Plusieurs programmes de stages ont été mis en place par le gouvernement maltais (<http://www.mita.gov.mt>) à l'adresse des jeunes publics. Le *Student Placement Programme* (à retrouver sur le site du gouvernement maltais) pour les étudiants par exemple, comprend onze semaines de stage, à raison de 30h par semaine.

ENTREPRENDRE

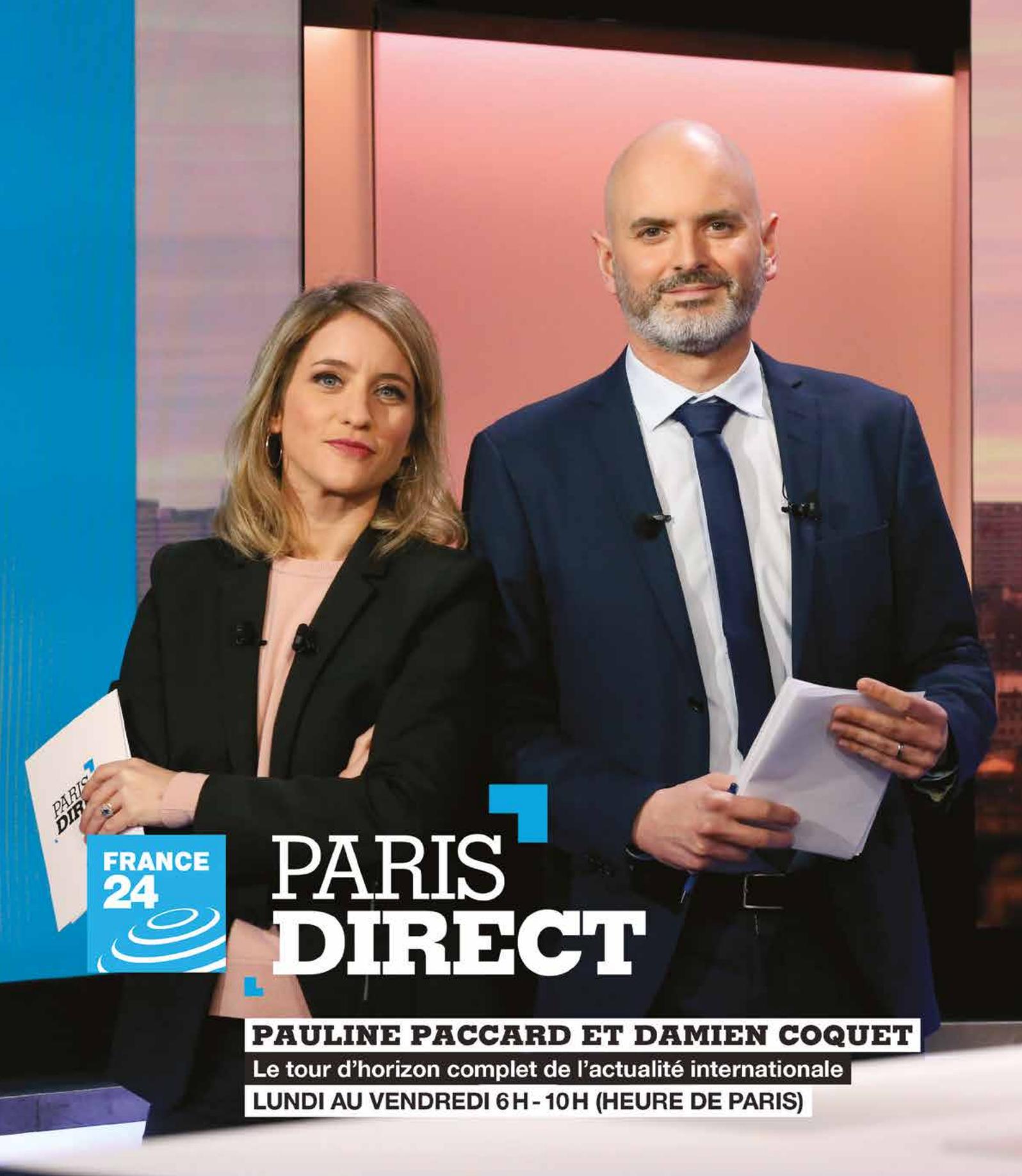
Malte offre des avantages dans de nombreux secteurs pour attirer des investissements directs étrangers, en particulier dans les domaines du transbordement et des industries des services, notamment la fabrication de produits pharmaceutiques génériques, les technologies de l'information et les services financiers. Malte dispose d'une zone franche (le port franc de Malte) qui offre aux sociétés opérant en son sein une imposition réduite et des crédits de taxe sur les investissements. Par ailleurs, le site Malte Conseils (www.malte-conseils.com) prodigue de nombreux conseils sur le pays et explique toutes les démarches administratives à suivre pour réussir au mieux son installation à Malte.

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Le taux d'imposition sur les revenus est beaucoup plus bas que celui pratiqué en France. Ce taux d'imposition des personnes physiques varie entre 0 et 35%. Il augmente progressivement selon la tranche du revenu imposable. L'impôt sur les sociétés est fixé à 35%. Les entreprises réalisant un faible chiffre d'affaires bénéficient d'un dégrèvement partiel ou total de l'impôt sur les sociétés. Ce taux d'imposition attractif concerne particulièrement les personnes vivant à Malte avec un statut d'indépendant (*free-lance*).

La communauté française sur Facebook

Le groupe « Les Français à Malte » annonce environ 25 000 membres.



PARIS DIRECT

PAULINE PACCARD ET DAMIEN COQUET

Le tour d'horizon complet de l'actualité internationale

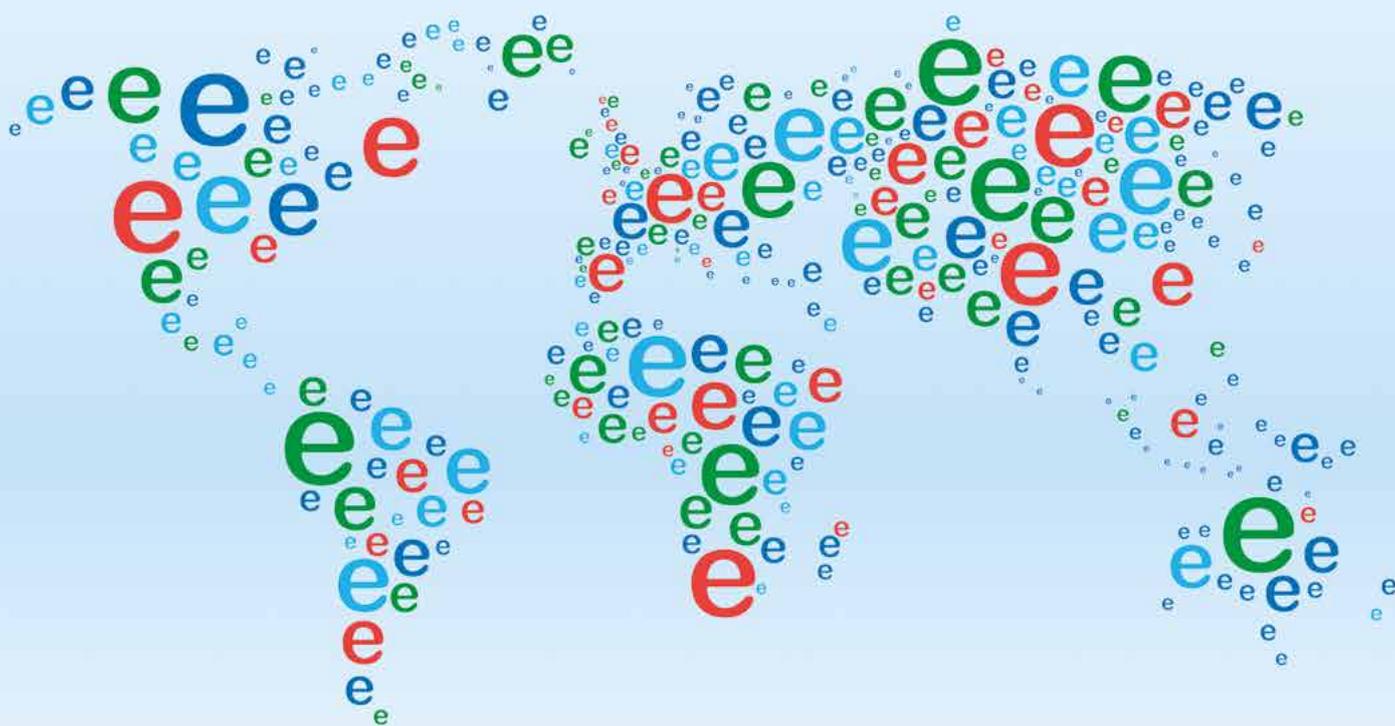
LUNDI AU VENDREDI 6H - 10H (HEURE DE PARIS)

La chaîne d'information internationale en français, anglais, arabe et en espagnol
Partout dans le monde sur les offres câble, satellite, ADSL et plateformes mobiles



TRAVAILLER À L'ÉTRANGER ?

C'est possible avec Pôle emploi



Pôle emploi accompagne
votre projet à l'international

> POLE-EMPLOI.FR

> EMPLOI-STORE.FR

> EURES.EUROPA.EU

